



Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 14 novembre 2005

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Jean-Paul Bret, premier vice-président	(p. 5)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 5)
Appel nominal	(p. 5)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
Adoption du procès-verbal de la séance publique du 19 septembre 2005	(p. 5)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 (dossiers n° 2005-3018 et 2005-3019)	(p. 5)
Modification du nombre des vice-présidents (dossier n° 2005-3020)	(p. 5)
Présidence de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 9)
Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des collèges Joliot-Curie et Pablo Picasso à Bron (dossier n° 2005-3062)	
* opérations de vote	(p. 8)
* résultats du vote	(p. 21)
Interventions sur les violences urbaines	(p. 9)
Débat d'orientation budgétaire	(p. 14)

Les textes des délibérations n° 2005-3018 à 2005-3084 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 350.

N° 2005-3018	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 3 octobre 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 -</i>	(p. 5)
N° 2005-3019	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 24 octobre 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 -</i>	(p. 5)
N° 2005-3020	<i>Modification du nombre des vice-présidents -</i>	(p. 5)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-3021	<i>Exposition Alpes 2020, les nouvelles traversées - Subvention -</i>	(p. 6)
N° 2005-3022	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation d'ouvrage de stationnement public déléguée à la société Vinci Park -</i>	(p. 6)
N° 2005-3023	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation de stationnement public déléguée à la société Epolis parcs -</i>	(p. 6)
N° 2005-3024	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société de construction et d'exploitation du parc Récamier -</i>	(p. 6)
N° 2005-3025	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon Parc Auto -</i>	(p. 6)

N° 2005-3026	Boulevard périphérique nord de Lyon - Choix du délégataire - Approbation du contrat de délégation -	(p. 41)
N° 2005-3027	Bron - Quartier du Terraillon - Plan de sauvegarde pour les copropriétés dégradées - Programme d'actions et convention -	(p. 6)
N° 2005-3028	Collonges au Mont d'Or - Hameau de la mairie - Institution d'un périmètre d'études -	(p. 6)
N° 2005-3029	Feyzin - Gare des Razes - Aménagements des accès et des abords - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les travaux -	(p. 47)
N° 2005-3030	Lyon 1er - Rue de Thou - Aménagement - Convention confiant à la Ville la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme -	(p. 6)
N° 2005-3031	Lyon 5° - Quartier Saint Georges - Place Benoît Crépu - Rénovation d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 47)
N° 2005-3032	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) multisites Rhône aval - Bilan de la phase étude - Convention d'opération - Participations financières -	(p. 6)
N° 2005-3033	Réalisation et exploitation d'une enquête ménages déplacements sur l'aire métropolitaine lyonnaise - Convention de partenariat -	(p. 7)
N° 2005-3034	Plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation d'autorisation de programme -	(p. 6)
N° 2005-3035	Irigny - ZAC du Centre - Modification du bilan - Prorogation de la convention publique d'aménagement avec la SERL - Avenant n°2 - Convention de participation financière avec la commune d'Irigny -	(p. 6)
N° 2005-3036	Vénissieux - ZAC de Venissieux - Grand projet de ville (GPV) - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -	(p. 7)
N° 2005-3037	Vénissieux - Projet Armstrong - Grand projet de ville (GPV) - Engagement des études de maîtrise d'œuvre - Individualisation d'autorisation de programme -	(p. 7)
N° 2005-3038	Vénissieux - Les Minguettes Max Barel - Grand projet de ville (GPV) - Réaménagement des espaces extérieurs des copropriétés des Caravelles avant rétrocession - Individualisation d'autorisation de programme -	(p. 7)
N° 2005-3039	Gens du voyage - Gestion des aires d'accueil -	(p. 47)
N° 2005-3040	Rillieux la Pape - Quartier de la ville nouvelle - Convention-cadre pour la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Années 2004-2007 -	(p. 6)
N° 2005-3041	Villeurbanne - Boulevard Honoré de Balzac - Projet connexe à LEA - Approbation de l'enquête publique et levée de la réserve émise par monsieur le commissaire-enquêteur - Déclaration de projet -	(p. 7)
N° 2005-3042	Lyon 3°, Villeurbanne - Projet connexe à LEA - Place de la Reconnaissance - Approbation de l'enquête publique - Déclaration de projet -	(p. 7)
N° 2005-3043	Lyon 7° - Carrefour Marot-Bollier-Malot-Gerland - Individualisation d'autorisation de programme partielle -	(p. 6)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-3044	Convention avec l'Espace Mode -	(p. 26)
N° 2005-3045	Marché des Soies - Convention -	(p. 7)
N° 2005-3046	Convention avec l'association Lyon Infocité - Avenant n° 1 - Subvention -	(p. 7)
N° 2005-3047	Convention de partenariat avec le pôle universitaire de Lyon (PUL) - Avenant -	(p. 27)
N° 2005-3048	Observatoire hôtelier - Versement d'un fonds de concours à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) -	(p. 7)
N° 2005-3049	Projet de mise en oeuvre des plates-formes Hospices civils de Lyon, Lyon-Sud et Lyon-Est dans le cadre du Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) -	(p. 28)
N° 2005-3050	Pôles de compétitivité - Signature des contrats de pôles -	(p. 35)
N° 2005-3051	Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine, la ville de Lyon et la ville d'Oran (Algérie) -	(p. 7)

N° 2005-3052	<i>Extension de l'observatoire de Saint Genis Laval - Fonds de concours à la ville de Lyon - Protocole d'accord -</i>	(p. 37)
N° 2005-3053	<i>Subvention à la fondation Rhône-Alpes Futur - Avenant 2005 -</i>	(p. 8)
N° 2005-3054	<i>Neuville sur Saône - Association de management de centre-ville de Neuville sur Saône - Renouvellement de la subvention -</i>	(p. 7)
N° 2005-3055	<i>Opération portail économique de l'agglomération lyonnaise - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme 01 -</i>	(p. 7)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-3056	<i>Demande d'adhésion des communes de Givors et Grigny à la communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 29)
N° 2005-3057	<i>Opération de restructuration des locaux du restaurant et opération mobilier pour le service restaurant - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2005-3058	<i>Exercice 2005 - Décisions modificatives -</i>	(p. 48)
N° 2005-3059	<i>Versement d'une subvention au centre Jacques Cartier -</i>	(p. 8)
N° 2005-3060	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf déléguée à la société Blue Green -</i>	(p. 48)
N° 2005-3061	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape déléguée à la société Saur -</i>	(p. 8)
N° 2005-3062	<i>Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges -</i>	(p. 8)
N° 2005-3063	<i>Fournitures électriques pour les services de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : fournitures pour protections et distribution - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 8)
N° 2005-3064	<i>Signature d'une convention avec le Sytral pour la mise en circulation de navettes fluviales durant la biennale d'art contemporain -</i>	(p. 8)
N° 2005-3082	<i>Demande d'une subvention Fnadt 2005 (première tranche) auprès de l'Etat et d'une subvention de la Région pour l'élaboration du projet de coopération métropolitaine, porté par le réseau des grandes villes et agglomérations de Rhône-Alpes -</i>	(p. 8)
N° 2005-3083	<i>Participation des villes et agglomérations du réseau de Rhône Alpes pour la réalisation du projet de coopération métropolitaine et la poursuite de ses activités courantes -</i>	(p. 8)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-3065	<i>Syndicat mixte d'études Saône et Doubs - Adaptation statutaire -</i>	(p. 8)
N° 2005-3066	<i>Poursuite du programme de coopération décentralisée eau et assainissement au Liban -</i>	(p. 9)
N° 2005-3067	<i>Révision partielle du règlement du service public d'assainissement -</i>	(p. 9)
N° 2005-3068	<i>Nettoiement des réseaux d'égouts, des ouvrages d'assainissement, des stations d'épuration et de relèvement - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 9)
N° 2005-3069	<i>Construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 9)
N° 2005-3070	<i>Travaux de maintenance du réseau d'assainissement - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 9)
N° 2005-3071	<i>Enlèvement et transport de produits issus du réseau d'assainissement des stations d'épuration et de relèvement - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 9)
N° 2005-3072	<i>Genay, Montanay, Neuville sur Saône - Projet nature des vallons des Torrières - Etude de faisabilité -</i>	(p. 9)
N° 2005-3073	<i>Syndicat intercommunal de distribution d'eau de la région de Millery-Mornant - Modification statutaire -</i>	(p. 9)
N° 2005-3074	<i>Champ captant de Crémieux-Charmy - Travaux de décolmatage du Vieux Rhône - Autorisation de programme individualisée 0971 - Individualisation complémentaire - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 38)
N° 2005-3075	<i>Contrat Eco-emballages - Renouvellement du contrat barème D -</i>	(p. 9)

N° 2005-3076	<i>Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Sathonay Camp, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin - Ruisseau du Ravin - Aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 9)
N° 2005-3077	<i>Rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets -</i>	(p. 38)
N° 2005-3078	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape déléguée à la société Valorly -</i>	(p. 40)
N° 2005-3079	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société CGE par concession. -</i>	(p. 40)
N° 2005-3080	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés CGE et SDEI par affermage -</i>	(p. 40)
N° 2005-3081	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Prodith (8 mois) puis Elvya (4 mois) -</i>	(p. 9)
N° 2005-3084	<i>Créations, transformations et suppressions d'emplois -</i>	(p. 9)

**Présidence de monsieur Jean-Paul Bret
premier vice-président**

Lelundi 14 novembre 2005 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 4 novembre 2005 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Jean-Paul Bret, vice-président, puis de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le président Collomb a un peu de retard. Afin de ne pas retarder trop les débats, je vous propose de commencer.

Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Michel Brochier pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Brochier, vous avez la parole.

(*Monsieur Michel Brochier est désigné*).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, MM. Charrier, Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bourgogne, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Collet, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, M. Gandilhon, Mme Gautier, MM. Gignoux, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévéque, Linossier, Longueval, Mansot, Mmes Marquaille, Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Nachury, Orcel-Busseneau, M. Pacalon, Mme Palleja, M. Perret, Mme Pesson, MM. Philippes, Pazzini, Mmes Psaltopoulos, Puvise de Chavannes, MM. Rémont, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Uhlrich, Vaté, Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Belaziz-Bouziani (pouvoir à Mme Rabatel), MM. Bouju (pouvoir à M. Delorme), Braillard (pouvoir à Mme Mailler), Clamaron (pouvoir à M. Collet), Mme Desbazeille (pouvoir à Mme Nachury), MM. Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Marquerol (pouvoir à Mme Spiteri), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Petit (pouvoir à Mme Frieh), Mmes Petitjean (pouvoir à M. Linossier), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Philip (pouvoir à M. Bideau), Roux de Bezieux (pouvoir à Mme Bargoin), Sangalli (pouvoir à M. Bourgogne), Sturla (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Blein, Communal-Haour, Mme De Coster, M. Genin, Mme Mosnier-Laï, MM. Nardone, Sardat.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Pédrini (pouvoir à M. Polga), MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Dumont), Daclin (pouvoir

à M. Flaconnèche), Mme Bertrix (pouvoir à M. Crimier), MM. Deschamps (pouvoir à Mme Tourniaire), Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Forissier (pouvoir à M. Gonon), M. Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à Mme Psaltopoulos), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Lelièvre (pouvoir à M. Forissier), Mme Marquaille (pouvoir à Mme Gautier), MM. Moralès (pouvoir à M. Malaval), Philipp (pouvoir à M. Perret), Uhlrich (pouvoir à M. Sauzay).

**Adoption du procès-verbal de la séance publique
du 19 septembre 2005**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 19 septembre 2005. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(*Le procès-verbal est adopté*).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2005-3018 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 3 octobre 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2005-3019 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 24 octobre 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 16 avril 2005 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports numéros 2005-3018 et 2005-3019.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(*Acte est donné*).

Modification du nombre des vice-présidents

N° 2005-3020 - Modification du nombre des vice-présidents - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Suite à la démission de monsieur Bertrand de ses fonctions de vice-président, je vous propose de porter le nombre des vice-présidents de 37 à 36. Ceci modifiera la composition du Bureau auquel vous avez confié une délégation.

Je mets ma proposition aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté

Rapporteur : M. le vice-président BRETT.

PREMIERE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-3021 - Exposition Alpes 2020, les nouvelles traversées - Subvention - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Beauverie comme rapporteur du dossier numéro 2005-3021. Monsieur Beauverie, vous avez la parole.

M. BEAUVERIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BEAUVERIE.

N° 2005-3022 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation d'ouvrage de stationnement public déléguée à la société Vinci Park - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3023 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation de stationnement public déléguée à la société Epolis parcs - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3024 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société de construction et d'exploitation du parc Récamier - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3025 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon Parc Auto - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3032 - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) multisites Rhône aval - Bilan de la phase étude - Convention d'opération - Participations financières - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-3043 - Lyon 7^e - Carrefour Marot-Bollier-Malot-Gerland - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Direction générale - Missions territoriales - Gerland -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flacconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3022 à 2005-3025, 2005-3032 et 2005-3043. Monsieur Flacconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-3027 - Bron - Quartier Terraillon - Plan de sauvegarde pour les copropriétés dégradées - Programme d'actions et convention - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-3040 - Rillieux la Pape - Quartier de la ville nouvelle - Convention-cadre pour la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Années 2004-2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3027 et 2005-3040. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, en remarquant que, dans le cadre du GSUP de Rillieux, nous subventionnons des associations locales, ce qui dans le contexte actuel chaotique des relations sociales est original mais devrait être naturel.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2005-3028 - Collonges au Mont d'Or - Hameau de la mairie - Institution d'un périmètre d'études - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2005-3034 - Plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2005-3035 - Irigny - ZAC du Centre - Modification du bilan - Prorogation de la convention publique d'aménagement avec la SERL Avenant n° 2 - Convention de participation financière avec la commune d'Irigny - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3028, 2005-3034 et 2005-3035. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2005-3030 - Lyon 1^{er} - Rue de Thou - Aménagement - Convention confiant à la Ville la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Pentes Croix-Rousse -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Pesson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-3030. Madame Pesson, vous avez la parole.

Mme PESSION, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme PESSION.

N° 2005-3033 - Réalisation et exploitation d'une enquête ménages déplacements sur l'aire métropolitaine lyonnaise - Convention de partenariat - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2005-3036 - Vénissieux - ZAC de Venissieux - Grand projet de ville (GPV) - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-3037 - Vénissieux - Projet Armstrong - Grand projet de ville (GPV) - Engagement des études de maîtrise d'œuvre - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-3038 - Vénissieux - Les Minguettes Max Barel - Grand projet de ville (GPV) - Réaménagement des espaces extérieurs des copropriétés des Caravelles avant rétrocession - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3033 et 2005-3036 à 2005-3038. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2005-3041 - Villeurbanne - Boulevard Honoré de Balzac - Projet connexe à Lea - Approbation de l'enquête publique et levée de la réserve émise par monsieur le commissaire-enquêteur - Déclaration de projet - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-3042 - Lyon 3^e - Villeurbanne - Projet connexe à Lea - Place de la Reconnaissance - Approbation de l'enquête publique - Déclaration de projet - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3041 et 2005-3042. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-3045 - Marché des Soies - Convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2005-3045. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2005-3046 - Convention avec l'association Lyon Infocité - Avenant n° 1 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-3055 - Opération portail économique de l'agglomération lyonnaise - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme 01 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales -

M. LE PRÉSIDENT : En l'absence de monsieur le vice-président Muet, avis favorable de la commission pour les dossiers 2005-3046 et 2005-3055. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BRET en remplacement de M. le vice-président MUET, absent momentanément.

N° 2005-3048 - Observatoire hôtelier - Versement d'un fonds de concours à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

N° 2005-3054 - Neuville sur Saône - Association de management de centre-ville de Neuville sur Saône - Renouvellement de la subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Calvel a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3048 et 2005-3054. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le vice-président CALVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CALVEL.

N° 2005-3051 - Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine, la ville de Lyon et la ville d'Oran (Algérie) - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3051. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2005-3053 - Subvention à la fondation Rhône-Alpes Futur - Avenir 2005 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3053. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-3057 - Opération de restructuration des locaux du restaurant et opération mobilier pour le service restaurant - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service social et prévention -

N° 2005-3063 - Fournitures électriques pour les services de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : fournitures pour protections et distribution - Autorisation de signer un marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2005-3064 - Signature d'une convention avec le Sud pour la mise en circulation de navettes fluviales durant la biennale d'art contemporain - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur le vice-président Duport comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3057, 2005-3063 et 2005-3064. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

N° 2005-3059 - Versement d'une subvention au centre Jacques Cartier - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3061 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape déléguée à la société Saur - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3059 et 2005-3061. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2005-3062 - Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mansot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3062. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MANSOT.

Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil d'administration des collèges Joliot-Curie et Pablo Picasso à Bron (dossier n° 2005-3062)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de nos représentants.

- Pour le collège Joliot-Curie à Bron, j'ai reçu la candidature suivante : M. Longueval,

- pour le collège Pablo Picasso à Bron, j'ai reçu la candidature suivante : M. Linossier.

Y a-t-il d'autres candidats ? Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

(Les conseillers votent).

N° 2005-3082 - Demande d'une subvention Fnadt 2005 (première tranche) auprès de l'Etat et d'une subvention de la Région pour l'élaboration du projet de coopération métropolitaine, porté par le réseau des grandes villes et agglomérations de Rhône-Alpes - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2005-3083 - Participation des villes et agglomérations du réseau de Rhône-Alpes pour la réalisation du projet de coopération métropolitaine et la poursuite de ses activités courantes - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BRET en remplacement de M. le président COLLOMB absent momentanément.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-3065 - Syndicat mixte d'études Saône et Doubs - Adaptation statutaire - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Dubost comme rapporteur du dossier numéro 2005-3065. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2005-3066 - Poursuite du programme de coopération décentralisée eau et assainissement au Liban - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-3072 - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Projet nature des vallons des Torrières - Etude de faisabilité - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2005-3075 - Contrat Eco-emballages - Renouvellement du contrat barème D - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3066, 2005-3072 et 2005-3075. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

Présidence de monsieur Gérard Collomb président

N° 2005-3067 - Révision partielle du règlement du service public d'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-3073 - Syndicat intercommunal de distribution d'eau de la région de Millery-Mornant - Modification statutaire - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3076 - Rillieux la Pape - Caluire et Cuire - Sathonay Camp - Sathonay Village - Fontaines sur Saône - Fontaines Saint Martin - Ruisseau du Ravin - Aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-3081 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Sud (8 mois) puis Elvya (4 mois) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3067, 2005-3073, 2005-3076 et 2005-3081. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-3068 - Nettoiement des réseaux d'égouts, des ouvrages d'assainissement, des stations d'épuration et de relèvement - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-3069 - Construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-3070 - Travaux de maintenance du réseau d'assainissement - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-3071 - Enlèvement et transport de produits issus du réseau d'assainissement des stations d'épuration et de relèvement - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Fillot a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3068 à 2005-3071. Monsieur Fillot, vous avez la parole.

M. FILLOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FILLOT.

N° 2005-3084 - Créations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3084. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

Interventions sur les violences urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous allons passer à la deuxième partie des rapports avec débat. Vous me permettrez cependant, avant que nous n'examinions les rapports traditionnels de notre assemblée, de dire quelques mots sur les événements qui ont touché et touchent encore notre pays depuis deux semaines et dont chacun d'entre nous perçoit bien la gravité. C'est d'ailleurs en raison même de la crise profonde du pays que ces événements révèlent qu'il convient d'en parler avec un sens aigu de la responsabilité.

Je me félicite que tous les élus de cette assemblée aient fait preuve de cette responsabilité pendant les quinze jours que nous venons de vivre, en même temps qu'ils étaient fortement mobilisés dans leur commune.

Je crois que, dans ces situations, il convient de faire preuve d'un grand sens de la mesure car, évidemment, les mots ont une force et peuvent mettre en mouvement des passions terribles qu'il est ensuite très difficile d'apaiser.

Au cours des dernières semaines, j'ai été choqué par deux types de discours : l'un pouvant apparaître comme étant méprisant par rapport à un certain nombre de jeunes d'origine maghrébine, l'autre discours qui, au contraire, exaltait la différence et qui me semblait parfois marqué de relent de communiarisme.

Ces jeunes, me semble-t-il, doivent être traités comme tous les citoyens avec des droits et avec des devoirs. On doit dénoncer toutes les discriminations mais en même temps on doit bannir tout laxisme. C'est ainsi d'ailleurs que l'on montrera qu'on a un véritable respect pour eux.

Je vois bien poindre ici ou là quelques tentations électoralistes mais elles me semblent de peu d'effet au regard de la gravité de la crise de notre pays.

Ce préambule étant fait, je souhaite en venir au fond de cette crise qui me semble extrêmement grave. Elle révèle en effet, alors que nous en sommes souvent à la troisième génération d'enfants d'immigrés, que ces enfants sont Français depuis leur naissance, que certains d'entre eux sont dans un tel état d'opposition à la société qu'ils disent devant les médias ne pas se considérer comme Français. Je pense que chacune et chacun d'entre vous a pu être frappé par les interviews de tel ou tel et n'a pu manquer de s'interroger sur les difficultés qui pouvaient surgir demain, encore plus graves que celles d'aujourd'hui. Je dirai même que, par rapport à leurs parents ou à leurs grands-parents qui étaient francophiles même lorsqu'ils n'étaient pas Français, nous vivons une sorte de régression. On peut certes se dire qu'il s'agit d'une minorité et que la plupart a envie au contraire de s'intégrer dans la nation française mais on sait aussi que l'attitude de minorités est révélatrice d'un malaise beaucoup plus général et ce malaise me semble être profond.

Notre pays a une tradition forte et c'est sans doute un des traits qui distingue la France des libertés mais si notre pays accueille facilement, par contre, il se soucie assez peu du devenir de ceux qui sont venus chez nous. Et c'est ainsi que, progressivement, au lieu de voir se produire un brassage des populations qui aurait pu être la source d'un dynamisme pour notre pays, on a vu naître et s'amplifier des formes de plus en plus fortes de marginalisation. On a vu des territoires entiers se paupériser, se marginaliser, se ghettoiser avec les phénomènes qui accompagnent ce type de situation : échec scolaire dans les classes où la quasi-totalité des enfants sont issus de l'immigration, coupure d'avec l'emploi de fractions de plus en plus importantes de la population, installation progressive de la coutume et de la tradition d'origine plutôt que des règles habituelles de la société française. Et l'on s'étonnerait ensuite que le sentiment d'appartenance à la nation soit rompu.

Un grand historien de la République, Renan, disait : "La nation, c'est un plébiscite de tous les jours". On ne peut que constater aujourd'hui que le plébiscite n'existe pas ou n'existe plus.

Si donc le premier impératif est bien de rétablir la sécurité publique, je crois que les maires concernés présents dans cette

salle ont pu avoir tel ou tel type de sentiment, être par exemple sceptiques sur les vertus du couvre-feu et, nous l'avons dit, nous avons tous été derrière les autorités pour afficher effectivement une solidarité qui, dans ces temps-là, était nécessaire.

Mais aujourd'hui il convient de passer à une seconde étape : celle d'une construction de l'avenir qui évidemment prenne en compte les leçons du passé. Si la seule réponse que l'on donnait était d'ordre sécuritaire, je craindrais que l'on ne rate le rendez-vous avec notre pays. Il faut donc prendre les mesures qui nous permettront, permettront à notre pays de sortir de la crise actuelle. On en voit bien les contours, ils existent en particulier dans l'agglomération parisienne et ce n'est peut-être pas un hasard si c'est là qu'est née cette crise : lorsque l'on a des territoires aussi ghettoïsés que peut l'être par exemple le 93, le "neuf trois" comme disent ces jeunes, effectivement, on ne peut pas s'étonner que nous ayons des grandes difficultés.

Ces difficultés, nous les avions pressenties au niveau de la communauté urbaine de Lyon et si nous avons pris depuis cinq ans un certain nombre de mesures concernant la mixité sociale de la ville, si nous avons décidé de faire un effort pour le logement social au cœur de l'agglomération, si un certain nombre de nos collègues des banlieues aisées de l'agglomération ont accepté que du logement social se construise chez eux, si, inversement, nous avons lancé un certain nombre de grandes opérations dans le cadre du grand projet de ville mais aussi l'opération Carré de Soie, l'opération des Puisoz, demain l'opération Renault Trucks, c'est parce que nous voulons effectivement construire une ville du "vivre ensemble".

Je crois que, dans cette construction, le gouvernement doit nous aider demain encore plus qu'il ne l'a fait par le passé. Vous savez que dans quelques semaines nous allons voir transférer la compétence logement à la communauté urbaine de Lyon, au Grand Lyon, avec des objectifs qui doivent être ambitieux, que l'Etat veut ambitieux.

Mais si effectivement nous voulons nous donner des objectifs ambitieux, il faut qu'en même temps les moyens financiers qui accompagnent ce transfert soient eux-mêmes ambitieux de manière à ce que l'on ne voit pas progressivement le Grand Lyon se substituer à l'Etat dans la construction de logements sociaux. On faisait un certain nombre de projections et on s'apercevait, par exemple, que si l'on voulait passer à la construction de 3 000 logements sociaux comme l'Etat souhaiterait que nous puissions le faire, comme sans doute la situation l'exige, il conviendrait que les deux tiers de la dotation régionale de l'Etat soient consacrés à l'agglomération lyonnaise. On sait bien évidemment que nous n'aurons pas les deux tiers de la dotation d'Etat. Donc nous attendons des efforts significatifs.

En matière de développement économique, là aussi, nous sommes prêts -et nous l'avons fait- à faire un effort. Je dois dire que l'agglomération lyonnaise me semble aujourd'hui exemplaire par le mode de gouvernance que nous avons mis en place ; cela impulse une véritable dynamique économique à tel point que le mensuel *L'entreprise*, dans son numéro de cette semaine, classe l'agglomération lyonnaise comme leader du développement économique en France.

En même temps, il faut que nous lancions des opérations comme celle que nous avons impulsée il y a un mois où, avec trente-cinq grandes entreprises lyonnaises, nous signions une charte de la diversité, de manière à ce qu'il puisse effectivement y avoir des embauches dans les quartiers en difficulté.

Nous avions ce matin, à la ville de Lyon, une opération qu'on a appelée "dating-emploi" à l'imitation du "speed-dating", des rencontres rapides. Là, c'était fait pour l'emploi et les entreprises ont apporté deux cents offres d'emplois qui seront placées auprès des jeunes dans les deux jours qui viennent. Je crois que c'est ce type d'action qui nous permettra de conjurer les démons dont on voit bien qu'ils sont sous-jacents à la société française.

Enfin, dernier point, sur de grands événements -je pense par exemple au défilé de la danse, qui est un grand élément rassembleur, fédérateur des quartiers-, on voyait il y a encore trois semaines, un mois, l'Etat se désengager, en disant : "Finalement, cela ne nous concerne plus, ce n'est pas vraiment de l'art et ce n'est pas véritablement une politique de la ville". Je crois qu'au contraire, faire travailler ensemble des jeunes qui viennent de quartiers très différents et qui appartiennent à toutes les couches sociales est un élément clé.

Il va y avoir un débat au Parlement demandant à ce que l'état d'urgence soit prolongé de trois mois. Pourquoi pas, mais on ne peut tout de même pas vivre tout le temps sous le régime de l'état d'urgence. Il faut avant tout penser à en sortir ; la réussite c'est lorsqu'on en sera sorti. Il faut que les mesures qui soient annoncées dans les prochains jours -le Chef de l'Etat s'exprime ce soir et j'espère qu'il annoncera des orientations fortes- passent à la construction de l'avenir avec une autre dimension.

Par rapport à la région parisienne -peut-être parlera-t-on tout à l'heure, avec l'adhésion de Givry et Grigny, d'aménagement du territoire-, nous avons une chance, c'est justement d'avoir un outil comme la Communauté urbaine qui nous permet de mutualiser les moyens et de mettre l'effort financier maximum là où il est utile. Je souhaite -et cela va être la discussion du DOB qui va suivre immédiatement- que l'Etat fasse attention, dans les mesures fiscales qu'il peut être amené à prendre dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, pour que les communautés urbaines, par exemple, ne voient pas leurs ressources fiscales fondre de manière inexorable. Je pense qu'aujourd'hui, des agglomérations comme la nôtre forment l'armature du pays. Elles peuvent encore le faire parce qu'elles ont des moyens financiers puissants. Si demain elles étaient privées de ces moyens, je crains que ce ne soit notre pays tout entier qui s'effondre.

Mes chers collègues, je crois que la situation est grave, que beaucoup de nos concitoyens la vivent avec angoisse, avec angoisse du présent mais surtout avec angoisse de l'avenir en se disant que si nous prolongeons la courbe des phénomènes actuels, où en sera-t-on dans cinq ou dix ans ?

Je crois que nous avons à casser la spirale de la violence mais en même temps à apporter les réponses de fond aux problèmes de notre société. J'espère que tous ensemble nous en serons capables et, en tout cas, pour cette agglomération, je sais que la façon dont, au-delà de nos différences, nous savons travailler ensemble, unir nos efforts, faire que les possibilités du Grand Lyon soient mises de manière équitable au service de toutes les communes, cela fait que nous avons déjà trouvé un moyen d'action, et un moyen d'action qui commence à se voir dans notre agglomération.

Voilà, mes chers collègues, les quelques mots que je voulais vous dire. Si quelques-uns d'entre vous souhaitent intervenir, je leur donnerai la parole ; sinon, ce sont des débats que nous aurons l'occasion de poursuivre sur l'ensemble des sujets que nous abordons au Grand Lyon.

M. le vice-président CHARRIER : Monsieur le président, merci de ce propos. La situation d'aujourd'hui, vécue par de très nombreuses villes en France, est particulièrement grave. Les agressions, les actes de vandalisme qui se développent sont condamnables, et ce d'autant plus que ce sont les familles modestes qui en sont les plus victimes et que c'est le bien commun qui est attaqué.

Mais si nous ne voulons pas -comme vous l'avez dit, monsieur le président- être continuellement confrontés à de telles situations, nous ne pouvons pas faire l'économie plus longtemps d'un débat de fond sur la structure même de la société française et de sa crise ; exclusion et ségrégation sont de plus en plus intolérables, tout comme le chômage et l'échec scolaire -et là je cite un article que j'avais signé en 1995 et publié dans *Le Monde* le 8 octobre 1995-.

La crise que nous vivons ne naît pas des quartiers populaires mais du dysfonctionnement de notre société. Dans ces quartiers, les habitants ne sont pas à l'origine de la crise mais ils en sont les victimes. De plus, mesurons toutes les capacités, les atouts, les potentialités de ces quartiers populaires et de leurs habitants ! Dans ces quartiers, nos jeunes font la démonstration de réussite dans les écoles et les lycées et au travail quand ils en obtiennent un. La vie sociale, la vie associative, culturelle est riche et diversifiée ; cela reste et restera vrai, profondément vrai, au-delà des difficultés et des tourments. C'est la raison pour laquelle il nous faut poursuivre l'effort que nous avons engagé ici, entre autres, et plus particulièrement au niveau du Grand Lyon, que nous appelons la "politique de la ville". Nous devons poursuivre cette action dans notre agglomération avec la volonté, déjà affichée, de faire de celle-ci une agglomération solidaire.

Mais pour l'heure, effectivement, l'ordre républicain doit être restauré comme condition du "vivre ensemble", dans le respect de toutes et de tous. Il faut que la sécurité des personnes et des biens soit assurée dans les plus brefs délais et que les délits soient sévèrement sanctionnés. Oui, l'ordre républicain doit être rétabli mais l'ordre républicain exige tout à la fois le maintien de la sécurité des personnes et des biens, la mise en œuvre d'actions contre les exclusions et les ségrégations et le respect de chacune et de chacun.

Je veux, au nom de mon groupe, exprimer mon soutien aux sapeurs-pompiers, aux policiers, aux personnels des TCL, aux agents de l'action publique, notamment ceux de la fonction publique territoriale et je crois qu'il nous faut aussi apprécier les engagements des militants associatifs, des enseignants, des parents d'élèves et des familles qui se mobilisent.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais déclarer.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Tête, vous avez la parole.

M. TÊTE : Monsieur le président, vous avez ouvert un bien grand débat et je ne serai pas aussi prolixie pour m'exprimer compte tenu de la difficulté de ce dossier. Mais il faut reconnaître que chaque mouvement politique a son opinion sur la question et qu'effectivement, si nous pouvons partager un certain nombre de vos propos, nous en exprimons aussi quelques nuances et ne voyez pas dans l'expression des nuances simplement le fait que nous ne pouvons pas partager d'autres points de vue.

Premièrement, nous ne partageons pas l'idée de la solidarité nécessaire. On ne peut pas être solidaire dans toutes circonstances. Je vous renvoie aux propos de l'un de nos leaders, monsieur Noël Mamère, et aux antécédents de 1986 où le départ de monsieur Devaquet a résolu la crise. Parfois, il faut passer par là pour résoudre des crises.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'emploi, j'ai bien noté l'ensemble des réflexions que vous avez faites mais je crois que, pour les jeunes de nos banlieues, c'est d'autres emplois et d'autres investissements qui deviennent aujourd'hui prioritaires et il faudra réinvestir probablement un certain nombre de réflexions sur nos politiques.

Troisièmement, nous ne pensons pas que la force peut remplacer le dialogue. L'histoire des Verts s'inscrit dans la non-violence et, aujourd'hui, on est dans un processus d'action-réaction où il faut mettre avec beaucoup de conviction encore plus de dialogue si l'on veut arrêter le phénomène. Et nous ne pensons pas que l'expulsion des gens qui n'ont pas la nationalité française va résoudre la crise, au contraire, elle va l'aggraver.

Quatrièmement, nous ne partageons pas la logique du couvre-feu alors que nous savons que les dispositions de police générale qu'avait le préfet auraient abouti à des résultats similaires. L'utilisation spécifique du mot couvre-feu est une manière de renforcer la crise. Je ne crois pas que l'on arrivera à une situation post-mai 68 où toute la droite française a défilé pour résoudre la crise ; nous ne sommes pas dans la situation post-soixante-huitarde.

Enfin, nous sommes particulièrement inquiets parce que je pense que nous ne pouvons pas attendre un changement de gouvernement pour rétablir un certain nombre de points. Nous sommes particulièrement inquiets par la baisse de l'âge de l'apprentissage. Nous voulons le dire désormais car je souhaite que nous nous mobilisions tous pour qu'une telle réforme qui exclura encore plus les jeunes ne se produise pas car, ne vous faites pas d'illusions, quand on n'a pas tout à fait la même couleur de peau que la majorité des Français en France, il est tout de même plus difficile de trouver un emploi ; j'ai moi-même participé à des testings aux côtés de SOS Racisme, je peux en témoigner.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chevailer.

M. CHEVAILLER : Pour le groupe Communiste, je n'aurai pas la prétention de faire une profonde analyse puisque cela suppose un travail sérieux. Comme quoi la politique n'est pas qu'un spectacle comme un autre. Il faut réfléchir, il faut réunir bien des éléments.

Je dois dire que je partage certains thèmes avec le président, avec mes collègues Charrier et Etienne Tête. Nous-même avions introduit quelques éléments de réflexion, à propos de la Communauté urbaine et de ces événements, dans l'intervention sur les orientations budgétaires parce qu'il nous semblait difficile de parler d'orientations budgétaires sans l'intégrer dans ce climat d'aujourd'hui.

D'une façon plus générale, politiquement, est-ce que je peux dire sans choquer que, pour les communistes, nous ne sommes pas tellement étonnés de cette situation ? Nous intervenons souvent sur la crise de la société : crise morale, crise économique, crise sociale. Parfois, nous sommes entendus mais peut-être pas suffisamment. On constate qu'il y a tout de même là un problème important. Certes, nous pensons que ces jeunes qui brûlent les voitures n'ont rien à voir avec, j'allais dire historiquement, les formes révolutionnaires de violences. Nous ne pouvons donc pas être d'accord avec ces attitudes et nous sommes donc d'accord pour que la sécurité soit assurée. Mais, d'un autre côté, ces violences sont aussi alimentées -comme l'ont été en partie, à un moment donné, les activités du Front National- par un climat social, par une situation sociale dont le

président a situé certains aspects, c'est évident, et sur lesquels beaucoup de partis politiques travaillent. Mais les solutions ne sont pas faciles à dégager.

Je voudrais dire, sans trop m'avancer, que nous ne sommes pas étonnés. Lorsque nous avons mené cette campagne pour le Non -non pas à l'Europe mais Non à la Constitution qui nous était proposée-, on a bien vu -et ce n'est pas très loin- dans les débats, dans les forums, les problèmes qui étaient posés, non seulement en France mais en Europe, à ce propos -puisque tout se tient-. Et nous avons bien vu que, dans les discussions, de nouvelles formes alternatives aux politiques pratiquées étaient absolument nécessaires. Il se trouve qu'avec différentes tendances, des gens ont exprimé une révolte, un souci, une inquiétude. Et ce ne sont pas seulement les jeunes des banlieues, voire les jeunes d'origine maghrébine des banlieues -dont beaucoup sont Français, il ne faut pas l'oublier !-. Ce n'est pas seulement dans ces secteurs. C'est sur le plan national. Y compris dans le monde intellectuel, où de grands débats ont eu lieu. Nous ne sommes pas étonnés. Continuons une réflexion plus profonde pour des alternatives politiques.

Je partage ce que dit le président mais disons que je serai plus sévère en ce qui concerne les mesures d'urgence qui se basent sur des lois de 1955. Pour ceux qui, comme nous, ont vécu cette époque, c'est une inquiétude : lois d'exception, conséquences éventuelles, mesures d'urgence, etc. On peut trouver d'autres formes. Notre pays n'est pas en guerre civile. On pourrait par un travail plus intelligent, plus profond, arriver -par l'activité des populations, par l'activité des élus- à une solution pacifique, que tout le monde souhaite bien entendu.

Vousappelez, monsieur le président, à un effort solidaire mais il y a des responsabilités politiques. Nous estimons que le ministre de l'Intérieur n'a peut-être pas eu l'attitude qu'il aurait dû avoir pour traiter ce genre de problème, avec les conséquences qui ont suivi. Nous pensons que le Gouvernement, avec les mesures qu'il vient de prendre, n'a pas la démarche nécessaire pour apporter des solutions profondes, durables, radicales aux problèmes posés par la société et par ces événements que nous venons de vivre.

Donc, nous continuons à réfléchir pour rassembler des forces qui puissent proposer des alternatives politiques sérieuses à notre pays.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Terrot.

M. TERROT : Monsieur le président, mes chers collègues, vous avez fait cette déclaration, nous en prenons acte. Je pense qu'il aurait été plus simple d'inscrire le débat à l'ordre du jour afin que chaque groupe politique puisse disposer d'un temps suffisant autrement qu'en le faisant à la va-vite en quelques minutes pour évoquer un sujet aussi important que celui dont il est question ce soir.

Cela dit, j'ai pris acte de votre mesure sur ces événements qui ont touché notre agglomération. J'ai cru comprendre que vous partagiez cette idée émise par beaucoup que la crise ne vient pas d'aujourd'hui et qu'elle implique non seulement -en tout cas, j'ai cru le ressentir dans vos propos- le gouvernement d'aujourd'hui mais également les gouvernements qui l'ont précédé. Donc j'ai apprécié -mon groupe également- ce sens de la mesure.

J'ai également noté que vous partagiez -ce qui ne semble pas être le cas de votre majorité plurielle ou diverse- la nécessité

de rétablir l'ordre républicain parce que c'est un préalable qui me paraît évident : on ne fera rien sans un retour à une sécurité publique assurée. Vous avez rappelé également -parce que je crois que c'est juste- que ce retour à la sécurité n'aurait pas de sens en soi ou de sens suffisant si, derrière, il ne se mettait pas en place une politique capable de combattre les causes.

Or, en vous entendant, j'ai eu un peu le sentiment -vous me permettrez de vous adresser ce parallèle- que vous n'étiez pas si éloigné des déclarations du Premier ministre devant l'Assemblée nationale en ce qui concerne l'état d'urgence. Je sais bien que ce compliment ne vous va sans doute pas droit au cœur mais il est à peu près dans la réalité car le Premier ministre a rappelé non seulement les efforts réalisés depuis deux ou trois ans, d'une façon très forte, dans le domaine de la politique de la ville, de la politique du logement, de la rénovation urbaine et il a ajouté dans son discours devant la représentation nationale un renforcement de ces politiques pour prendre en compte les attentes du pays et notamment les attentes de ces quartiers difficiles. Je pense qu'on peut peut-être se rejoindre là dans un climat apaisé pour dire que toutes les bonnes volontés seront de mise pour revenir à une tranquillité publique et pour que la France puisse surmonter ces difficultés et aller de l'avant.

Sur l'état d'urgence, puisque cette question a été évoquée, j'avoue que j'ai beaucoup de peine à comprendre ce qui peut choquer. L'état d'urgence -je le rappelle pour ceux qui l'ignoraient- vise essentiellement les mineurs de moins de seize ans sur leur liberté de circulation la nuit. Or, je pense que toutes les personnes de bonne volonté peuvent se retrouver sur l'idée que finalement il vaut mieux que les mineurs restent à la maison en ces temps difficiles. Personnellement, cela ne me choque pas. Et ce d'autant plus -et tout le monde le sait ici- que l'état d'urgence suppose, de fait, une sorte de consensus entre le préfet et les maires. Je vois mal le préfet passer outre la volonté des maires dans ce domaine -ou alors l'expérience me dira si je me suis trompé- mais si les maires ne souhaitent véritablement pas que l'état d'urgence soit retenu sur leur territoire, sauf élément de gravité exceptionnelle dont nous aurions à connaître, je vois mal le moindre passage en force. L'état d'urgence est une possibilité et il n'est pas obligatoire d'y recourir, même si la loi en permet l'usage.

Il y a peut-être un point de *dissensus*, moins, monsieur le président, avec votre discours ce soir qu'avec les propos que vous tenez par ailleurs sur les ondes. J'ai sous les yeux la déclaration que vous avez faite à la presse et qui est relatée par l'AFP concernant les événements place Bellecour ce week-end. Je lis, pour ne pas trahir la pensée de quiconque, ce que dit cette dépêche :

"Le maire de Lyon, Gérard Collomb, a regretté lundi la démonstration de force de la police et des gendarmes samedi après-midi dans le centre-ville où les CRS déployés en nombre aux abords de la place Bellecour ont été la cible d'insultes et de projectiles lancés par des groupes de jeunes : "Si j'avais eu à gérer les forces de sécurité... -Dieu nous en garde ! (*Rumeurs dans l'assemblée*), à chacun son travail !- "...je les aurais placés dans les rues adjacentes,..."-est-ce que c'est dans la rue Emile Zola, dans la rue Gasparin ou rue de la Barre ? Je ne vois pas bien comment les cars de CRS auraient pu stationner ici !- "...je ne les aurais fait intervenir qu'en cas d'incident" a indiqué le maire de Lyon, soulignant que ce n'est pas en étalant sa force que l'on persuade les gens à rester tranquilles. Il faut être mesuré dans les propos et dans les actes sous peine de provoquer des violences, a-t-il estimé lors d'une conférence de presse".

Vraiment, là est un point de divergence fort entre nous, monsieur le président. Le groupe UMP pense que ce n'est pas la présence des forces de l'ordre qui est de nature à troubler la sécurité publique et qu'à l'inverse, la sécurité publique est troublée lorsque les troubliers prennent prétexte de la présence des forces de l'ordre pour leur jeter des projectiles.

Donc, je voudrais, pour que vous soyez en cohérence avec vos propos de ce soir, que vous rappeliez de façon un peu plus précise ce que vous entendez par "le respect de l'autorité publique et le rétablissement de l'autorité publique" afin qu'il ne subsiste plus aucun doute dans l'esprit de nos concitoyens.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Bertrix.

Mme BERTRIX : Monsieur le président, il s'agira d'une expression spontanée car nous ne pensions pas prendre la parole ce soir. Je voudrais mettre un côté positif sur notre intervention. En effet, je crois que, face à toutes les violences urbaines que subit notre pays depuis une quinzaine de jours, il est important que nous prenions du recul et que nous puissions agir.

Prenons du recul en vous disant à tous, comme nous le pensons nous aussi, que l'ensemble des hommes et des femmes politiques sur un débat aussi important doit représenter un espoir et pas toujours essayer de nous critiquer les uns et les autres. Je pense que, de droite comme de gauche, nous devons tous prendre notre part de responsabilité sur ce qui s'est passé ces derniers jours et nous devrons aussi travailler ensemble sur des projets. Il est dommage que ce débat se transforme en débat politique et politicien. Je crois que nous devons ensemble travailler sur des projets, que ce soit au niveau des banlieues, que ce soit dans les logements sociaux -puisque, comme vous l'avez précisé, monsieur le président, cela va être une compétence de la Communauté urbaine-, que ce soit au niveau de l'accompagnement des jeunes dans ces quartiers, que ce soit au niveau du travail.

Je souhaiterais et nous souhaiterions que l'ensemble des hommes et des femmes politiques nous puissions, sur un dossier aussi fragile et délicat, ne pas se renvoyer la balle mutuellement mais travailler ensemble sur l'avenir car c'est extrêmement important et c'est notre avenir et l'avenir des jeunes qui en dépendent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Merci, monsieur le président. Je crois que les événements justifient bien que nous prenions un peu de temps en début de séance, même si ce n'était pas prévu, pour évoquer cette situation grave.

Les maires que nous sommes ici, les adjoints, les conseillers municipaux ont de l'expérience ; beaucoup d'entre nous vivons dans des communes qui ont des quartiers difficiles, nous ne découvrons donc pas la situation. Depuis des années, voire des décennies, nous sommes confrontés à des violences locales, à des incendies de voitures, à des incendies d'édifices publics, depuis des années nous constatons cette situation et l'ampleur qui est aujourd'hui parce que beaucoup de communes dans le pays sont concernées, parce que l'ensemble de l'attention est consacré à ces événements, en France et à l'étranger, fait que, évidemment, nous y accordons une importance plus grande que jamais. Mais, pour nous, le diagnostic qui était vrai hier est vrai aujourd'hui.

Depuis des années, nous tentons d'avoir deux approches de cette politique dans nos villes.

D'abord celle de la sécurité : toutes les victimes méritent non seulement notre attention mais nous sommes aux côtés de nos populations qui souffrent lorsque l'image d'un quartier, lorsque l'attractivité de leur logement est mis en cause et qui sont pénalisés encore plus lourdement de ce qu'elles sont directement victimes. Nous sommes à leurs côtés depuis bien longtemps pour faire face à cette situation.

Les réponses politiques, nous les connaissons. Nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a rien à faire, nous savons qu'il y a à faire et nous tentons de le faire. Nous savons que, dans nos villes, le taux de chômage est deux fois plus important qu'ailleurs et je n'augmente pas le taux ; le rapport de l'observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport 2005 sorti en octobre -je vous conseille de le télécharger sur Internet, je l'ai fait moi-même-, décrit les situations : taux de chômage moyen 20,6 % (ailleurs 10,4 %), niveau de revenu moyen 10 000 euros (ailleurs 16 000 euros), résultats scolaires, concentration de personnes en difficulté familiale dans trop peu d'espace, trop peu de logements sociaux regroupés produisent immanquablement des difficultés.

Donc, depuis des années, nous indiquons que si l'on veut la sécurité qui est un droit pour tous, il faut en effet que les politiques de droit commun -et pas seulement la politique de la ville- permettent une égalité dans la réussite scolaire. Comment imaginer qu'ici, tel enfant, quelle que soit la couleur de sa peau -parce que, dans nos quartiers, il existe des personnes de toutes catégories- a moins de chances d'aller au bac parce que son environnement dans sa classe n'est pas le même ? Comment accepter que les services publics ne soient pas identiques et que notre devise républicaine soit si peu respectée ?

Nous demandons donc depuis des années qu'en effet, toutes les politiques, communales, d'agglomération, nationales, prennent la dimension de ces questions et permettent d'y répondre. Nous ne souffrons pas de la politique de la ville, nous souffrons de trop peu de moyens de droit commun sur l'ensemble du territoire et nous souffrons en effet d'une inégalité. Il faut donc construire ces politiques que nous demandons, il faut retrousser les manches pour cela.

Si nous ne le faisons pas, c'est la compétitivité générale de notre pays qui est en cause, c'est la compétitivité de notre agglomération, parce que l'implantation des entreprises, la croissance économique ont besoin d'un projet collectif partagé, non seulement d'une paix sociale mais que ceux qui vivent sur notre territoire, qu'ils soient Français ou qu'ils ne le soient pas, partagent un projet, l'idée que l'on peut vivre ensemble, l'idée que l'avenir est devant nous, l'idée qu'en effet, en analysant les problèmes, on peut les résoudre et que bien sûr ce n'est pas par l'exclusion, la haine, le racisme que l'on pourra construire après aujourd'hui, c'est au contraire en fondant -comme on a pu le faire en 1945 après la guerre ou à d'autres moments de notre histoire- que l'on peut fédérer des énergies pour répondre de façon positive ; parce qu'il y a une énergie que l'on n'imagine pas partout et nous la voyons tous les jours lorsque nous nous réussissons dans un quartier ou quand nous obtenons des résultats magnifiques.

Je souhaite que demain -le demain, ce n'est pas traiter les choses à chaud, dans la crainte et les grandes déclarations mais les traiter avec sérénité autour des tables-, avec l'Etat, le Conseil régional, l'agglomération, le Département qui n'assume pas toujours les responsabilités comme il le devrait dans un

certain nombre de domaines qui sont de sa compétence -et je ne fais aucune polémique médiocre !- je dis simplement que tous ensemble et, avec les associations, avec les partenaires, nous soyons capables de construire un contrat d'agglomération à venir et d'arbitrer en effet pour que, de cette période difficile, on tire un horizon qui nous permette d'être fiers de notre action politique.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Brochier.

M. BROCHIER : Je ne voudrais évidemment pas rajouter à toutes les déclarations, d'excellentes intentions. Je crois que l'on n'en est plus à faire de l'analyse, on est tous d'accord sur l'origine des maux : je crois que l'origine des maux, c'est l'exclusion, c'est le manque de travail et c'est le chômage.

Je crois, monsieur le président, que fut un temps, il avait été envisagé de déléguer à notre Communauté une compétence dans le domaine de l'insertion par l'économie. Entre autres, on avait fait, à une époque, une proposition de créer un PLIE, un plan local d'insertion par l'économie, un PLIE du Grand Lyon, c'est-à-dire un inter-PLIE qui permettrait de mobiliser les acteurs économiques, les acteurs de terrain, de manière à essayer de mutualiser les offres qui peuvent se faire à tel ou tel endroit. Je crois que ce projet a été avorté. On avait commencé à faire venir monsieur Antoine Guichard de Casino, qui était président de Face à l'époque, qui était prêt à se lancer dans ce projet. Je crois que c'est peut-être faute de moyens financiers, faute de volonté politique, faute de priorité mais je crois qu'aujourd'hui, c'est réellement l'insertion par l'économie de ces publics qui sont vraiment en déshérence.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, chers collègues, je crois que chacun a pu s'exprimer librement. Je continue à affirmer à la fois qu'il faut gérer avec beaucoup de sens de la mesure, de manière à ce que le remède ne soit pas pire que le mal et que l'on ne détériore pas la situation, qu'il faut effectivement revenir à une tranquillité publique mais, pour cela, il faut engager de grandes voies de réforme pour l'avenir.

C'est effectivement dans la dynamique, c'est dans un grand projet que l'on conjuguera des énergies qui peuvent paraître aujourd'hui totalement contradictoires. Je crois que ce n'est pas un problème de politique, c'est un problème d'obligation morale devant une histoire qui pourrait demain tragiquement basculer. Je dois dire que les intérêts des uns et des autres seraient de peu de cas au regard effectivement des responsabilités qui sont les nôtres. Je peux revoir mon jugement sur la manière dont est menée telle ou telle opération. Ce n'est pas effectivement mon problème d'aujourd'hui. Mon problème d'aujourd'hui est de savoir comment, tous ensemble, nous allons sortir de cette crise.

Débat d'orientation budgétaire

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, nous allons passer au débat d'orientation budgétaire. Donc, comme d'habitude, c'est monsieur Darne qui va nous faire la présentation et nous aurons, ensuite, l'occasion de nous exprimer les uns et les autres.

M. le vice-président DARNE : La transition est un peu difficile dans la forme parce qu'évidemment, nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire et qui prend la gestion de notre collectivité, enfin notre établissement public de coopération intercommunale. Pourtant, nous sommes évidemment dans le même sujet puisque les prises de positions que nous avons énoncées tout à l'heure les uns et les autres, même s'il y a des nuances, on doit, je l'espère, les retrouver dans la façon dont nous construisons notre budget et dont nous le mettons en œuvre. Je n'ai donc pas l'impression de changer complètement de sujet.

Ce débat d'orientation budgétaire a été préparé de longue date puisque, dès le mois de juillet, des orientations budgétaires ont été données aux services pour que ce budget soit préparé. Il a été donné dans son contenu, pour l'essentiel, lors de différentes réunions du comité budgétaire qui, depuis le mois de septembre, ont permis aux uns et autres, aux différents groupes politiques, à la plupart des groupes politiques, de connaître déjà l'essentiel des orientations qui ont encore été présentées bien sûr en commission des finances lundi dernier.

Vous le savez, ce côté un peu formel oblige une forme d'exercice intellectuel un peu difficile qui consiste à parler d'orientations alors que le budget de la Communauté urbaine est déjà arrêté puisque, pour le voter dans la séance de décembre, il a bien fallu que les uns et les autres nous soyons dans une élaboration qui, compte tenu des temps d'envoi, d'impression et de tout, fait que nous savons ce qu'est le budget. Cet exercice est un peu particulier en ce sens que, normalement, nous parlons aujourd'hui davantage d'orientations et dans un mois nous donnerons le contenu précis et nous débattons dudit contenu de ce budget.

Sans grande originalité, je vous propose de rappeler dans quel contexte nous sommes -et nous venons de dire un élément de ce contexte tout à l'heure- et les grandes orientations de ce budget et quelques éléments d'information pour que les uns et les autres puissent intervenir.

Chacun peut lire les fiches. Vous savez qu'il y a un débat sur ce que sera le taux de croissance l'année prochaine : il sera de 1,8 ou de 2,5, je n'en sais rien mais il y a une discussion à ce sujet ; en tout cas, la croissance de notre pays sera autour de cela. En 2005, 1,5 %, c'est un taux voisin de ce qui est en zone euro ; je pointe juste que malgré tout, en Europe, si l'on compare avec les Etats-Unis, notre taux de croissance n'est pas très bon : il est de 3,4 aux Etats-Unis et je ne prends pas comme référence la Chine où nous savons tous qu'il est autour des 10 %.

Les augmentations de prix attendues pour l'année prochaine et les chiffres qui sont nécessaires pour notre prévision du budget sont attendus autour de 1,8 %. Alors évidemment -et pour mémoire-, le prix du pétrole et de l'énergie en général est un facteur de risque parce qu'au niveau de l'évolution du taux de croissance comme des prix, comme du déficit de notre commerce, l'évolution des prix de l'énergie est un facteur assez important sur le court terme et sur le long terme.

Il faut observer que le nombre de demandeurs d'emploi a plutôt diminué mais je n'indique que la diminution de 2,1 % en France et c'est vrai pour la région Rhône-Alpes et pour l'agglomération lyonnaise, sauf pour les moins de vingt-cinq ans pour lesquels il y a eu une augmentation, ce qui n'est pas sans difficulté en écho à ce que nous voyons aujourd'hui.

Quant à la conjoncture locale, quand on fait un exposé comme celui-ci, il est forcément très superficiel mais, entre la Communauté urbaine, l'Agence d'urbanisme, la Chambre de commerce, il y a un certain nombre de publications qui sont très intéressantes et qui donnent des éléments de conjoncture économique. Je rappelle donc qu'il y a *Conjonctura* qui est disponible et qui est téléchargeable, *OPALE* (observatoire partenarial lyonnais en économie) qui a sorti deux numéros qui sont très bons et dont le premier parle des entreprises lyonnaises et le second de l'insertion que je vous conseille de lire attentivement.

Vous pouvez également télécharger un petit fascicule de *Dexia* sur les finances locales qui permet de mettre de la raison dans

les jugements un peu hâtifs que je ne reprends pas là mais que je résume en une seule phrase qui est un peu générale, à savoir que la conjoncture locale est maussade en 2005, elle a été plus difficile dans le premier trimestre que dans le deuxième qui va un peu mieux mais c'est loin d'être bon ; en particulier, la défaillance d'entreprises est importante et le solde, avec les créations, négatif. Néanmoins, on a un certain nombre de secteurs qui emporte le reste : tout ce qui dépend de l'automobile ou du poids-lourds, le bâtiment et les travaux publics ; peut-être que les collectivités n'y sont pas pour rien parce qu'évidemment, l'importance de l'investissement des collectivités locales est très significatif.

Dans cela, le Grand Lyon n'a qu'une part de responsabilité mais il doit l'assumer, à la fois en aménageant les territoires, les ZAC, ce qui n'est pas rien. Je pointe simplement les pôles de compétitivité qui sont les éléments d'avenir sur le court terme ; on ne peut pas dire que cela a un effet gigantesque bien sûr parce qu'il faut le temps de réponse mais ce sont des éléments importants. Je rappelle que, lors la dernière séance, nous avons voté une aide pour les entreprises innovantes et que, tout au long de l'année, nous avons voté un certain nombre de rapports d'aide à l'économie, à la création d'entreprises et il faut souligner que nous prenons notre part pour que cette conjoncture économique locale soit la meilleure possible.

Dans ce contexte, comment évoluent les finances locales ?

Un souci, celui de la taxe professionnelle. Lors des précédentes séances, nous avons parlé à plusieurs reprises des réformes de la TP. Le Gouvernement a abandonné cette réforme générale en se contentant de plafonner la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises. Pour les entreprises, c'est plutôt bien ; les entreprises industrielles payaient jusqu'à 5 ou 6 % de la valeur ajoutée et donc l'emploi industriel était davantage pénalisé que l'emploi des services. Le Gouvernement a dit : "La réforme envisagée par la commission Fouquet est trop difficile à mettre en œuvre, on va se contenter de plafonner à 3,5 % de la valeur ajoutée".

Ce serait bien si le Gouvernement n'avait pas dit que si les entreprises dépassent 3,5 % de la valeur ajoutée par leur politique de taux, c'est celui qui a décidé de l'augmentation de taux qui perdra la recette. Autrement dit, le plafonnement sera à la charge des communes ou communautés urbaines et pas à la charge de l'Etat comme c'était le cas jusqu'ici. Ce qui veut dire que si nous augmentons nos taux de valeur ajoutée, nous n'en bénéficierons que partiellement parce que nous perdrons de l'augmentation.

J'ai parcouru rapidement *La Gazette de France* où il a y un éditorial d'un bon consultant en matière de finances publiques et qui dénonce cela en disant que les entreprises peuvent jouer pour la localisation et cela peut mettre en échec ce texte. Donc j'invite vraiment les parlementaires qui sont ici à faire que ce texte n'aille pas au bout et que le plafonnement soit à la charge de l'Etat.

Ce n'est pas une position partisane que je prends ici, c'est une position qui a été relayée par l'association des maires de France, sur un projet de loi 2006, qui regroupe, vous le savez bien, toutes les couleurs politiques. Le Bureau de l'AMF réuni le 19 octobre 2005 a trois tirets ; je lis le deuxième : il s'inquiète des conséquences du plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée, en particulier pour les communautés levant la taxe professionnelle unique -c'est notre cas-, d'autant qu'aucune simulation n'a été présentée et que les mécanismes d'impact de ce plafonnement, s'agissant des entreprises

multisites, ne sont pas encore appréhendés. Il considère qu'un tel plafonnement porterait atteinte aux principes constitutionnels d'autonomie financière des collectivités locales. Si ce principe était néanmoins maintenu, les taux votés en 2005, et non en 2004 comme c'est dans le projet de la loi, devraient pour le moins être retenus comme références.

Donc je souhaite que nos parlementaires puissent relayer cela, dire à la fois que c'est vraiment une difficulté et que c'est contradictoire avec le principe de TPU et, si jamais le texte va au bout, qu'au moins on prenne 2005 comme référence et pas 2004 sinon cela donne un côté rétroactif à une loi, ce qui est tout de même vraiment difficile.

Ceci étant, l'investissement local a soutenu l'économie ; j'indique cela aussi parce que 6,3 % d'augmentation en France, si un secteur économique va bien c'est sans doute, en partie au moins, grâce aux collectivités.

L'année dernière, les collectivités locales ont dû, pour la plupart d'entre elles, augmenter leurs taux d'impôts. Pour certaines, c'est la décentralisation ; je ne parle pas des communes mais je parle des départements et des régions. Pour nous-mêmes, vous le savez bien, il y a l'augmentation du Conseil général depuis plusieurs fois et de la Région cette année. Il y a donc véritablement un problème de financement qui est posé. En ce qui nous concerne, ici au Grand Lyon, alors que l'évolution n'est pas bonne -je le redirai tout à l'heure-, nous maintenons le cap en n'augmentant pas les impôts -ce n'est pas si facile que cela à faire, vous le savez bien, quand les recettes sont au niveau où elles sont- ; donc l'engagement est tenu.

Je précise qu'entre l'Etat et les collectivités, le contrat de croissance et de solidarité a été poursuivi. L'Etat a donc respecté la logique du plan, ce qui a comme conséquence que les dotations pour la Communauté urbaine augmenteront de 1,4 %.

Un des problèmes, c'est la taxe d'ordures ménagères. Vous pouvez trouver cette information, par exemple, dans une note de Dexia que je vous ai donnée tout à l'heure qui font des synthèses sur l'ensemble des communes mais vous le trouvez aussi sur le site de la DGCL du Gouvernement français. Le produit de la taxe des ordures ménagères s'envole et la croissance moyenne a été de 10 % parce que le coût de collecte et surtout de traitement s'envole. Donc c'est une difficulté qui nous concerne aussi bien évidemment.

Je précise aussi que, malgré cette conjoncture que j'évoque, il faut se rendre compte que le lien entre la croissance des recettes de taxe professionnelle avec le taux de croissance générale national est moins net qu'auparavant parce que le fait d'avoir exclu la partie salaires, d'avoir plafonné les investissements nouveaux fait que l'on taxe du stock autant qu'autre chose et que, du coup, ce qui était vrai il y a quelques années l'est beaucoup moins aujourd'hui et qu'en conséquence, dans l'ensemble des communautés urbaines, la TP a augmenté de 1,6 % en 2004 et de 2 % en 2005 ; là aussi, vous savez qu'un observatoire de communauté urbaine existe -on y cotise- et produit le type de chiffres que j'indique dans cette projection.

Aujourd'hui, la variabilité des recettes est plus forte pour la taxe d'habitation (2,8 %) et pour le foncier (2,5 %) que pour la TP. Donc, c'est ainsi. Dans notre agglomération c'est vrai parce que les constructions de logements sont fortes malgré tout et donnent des recettes en foncier et en TH importantes.

Donc les dotations de l'Etat devraient progresser de 1,4 % -je l'ai dit tout à l'heure-.

Je passe une diapositive plus technique. La plupart d'entre vous le savent déjà compte tenu de leurs responsabilités communales ou communautaires, pour le budget, la M14 a été réformée dans un but de simplification et d'ajustement mais elle va s'appliquer dès cette année et va donc rendre la comparaison des budgets 2005 et 2006 difficile, en particulier en matière d'autofinancement.

J'indique ici quelques problèmes : ne seront plus en section de fonctionnement : le produit des cessions foncières (12 M€), les subventions d'équipements (42 M€), l'étalement des charges. On va donc faire apparaître une situation meilleure pour des raisons de traitement comptable. Je ne commente pas ceci, il faudrait quelques moments et je suis déjà -chacun le sait bien- un peu long mais donc cela va rendre difficile la comparaison. Dans le comité budgétaire, on a bien fait pris soins de donner 2006 suivant les mêmes règles comptables de 2005 pour avoir une continuité des règles comptables et que chacun puisse savoir réellement ce que l'on fait et non pas en apparence. Donc le retraitement a été fait mais publiquement, dans les documents qui seront diffusés pour les tiers, la comparaison sera évidemment plus difficile. Les spécialistes le feront correctement mais ce sera difficile tout de même. On aura des choses à décider techniquement mais je passe.

Maintenant, voyons comment nous avons fait le budget 2006.

Les bases de TP dans le budget ont été retenues avec une augmentation de 2 %. L'année dernière, on les avait prévues de façon surestimée. Le 2 % apparaît raisonnable. D'après les modèles de la Communauté urbaine, nous aurions pu aller jusqu'à 2,3 ou 2,4 %. En août, j'étais plutôt sur 1,5, 1,7 %, par mesure de prudence. Après discussion avec les services de l'Etat, après analyse ici, le pourcentage retenu est de 2 %.

Le taux moyen de taxe pour nos entreprises sera toujours de 20,01 %, sachant que l'on est à la quatrième année de rapprochement et que ce n'est pas vrai dans toutes les communes ; c'est le taux moyen pondéré et ce n'est pas le taux effectivement payé par chaque entreprise.

Le produit attendu est de 482 M€. Ce que j'ai dit tout à l'heure sur la réforme de la TP n'a pas d'influence sur l'année prochaine puisque cela ne modifie pas les recettes 2006 ni même normalement 2007, compte tenu du décalage ; ce devrait plutôt être en 2008 que l'on devrait avoir un problème.

Je rappelle aussi que la TP que l'on encaisse est majorée de ce que certaines communes nous versent, après la création de la TP unique (10,9 M€). A l'inverse, 212,1 M€ sont reversés aux communes pour l'attribution de compensations du moment où elles ont encaissé la TP elles-mêmes. De plus, la dotation de solidarité vient en diminution (14,5 M€) ; ceux qui sont au comité budgétaire savent que, dans les versions initiales, j'avais assumé la responsabilité politique de réduire de 10 % cette dotation de solidarité ; la réaction de nombre d'entre vous m'a conduit, compte tenu de l'ensemble des choses, à revenir sur 14,5 M€, ce qui est donc un effort significatif. Le produit estimé serait effectivement à 266,5 M€.

Sur les ressources communautaires, la DGF qui a deux éléments de calcul -on passe très vite-. Ensuite, sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je vous rappelle que, depuis l'année dernière, on vote le taux de la taxe et que cette année le surcoût de traitement est de l'ordre de 10 M€. Alors, il y a évidemment un vrai débat politique entre nous : est-ce que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doit s'approcher d'un taux de couverture de 100 % des charges ou pas ?

Moi-même, j'ai défendu cette idée-là depuis le début auprès du président qui a bien voulu me suivre. J'en assume donc le choix qui peut être discuté. Il y a deux discussions en face, qui sont je dirai opposées. Le premier consiste à dire que, même si c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il faut raisonner sur la globalité d'un budget et donc ce n'est pas parce que les coûts augmentent qu'il faut augmenter les recettes ; cela doit donc être pris dans l'ensemble du budget. Il y a un deuxième discours qui est de dire qu'il faut payer franc pour franc ce que coûte chacun et, de la même façon que l'on paie son eau au compteur, on doit payer la collecte et le traitement des ordures ménagères par une redevance, redevance spéciale pour les entreprises, redevance de base pour les habitants.

Le choix de la Communauté urbaine est de dire : "Non, c'est une taxe". Mais la taxe doit couvrir les dépenses d'enlèvement des ordures ménagères -il y a même une idée de faire un budget annexe-, donc elle doit financer cela et on ne peut pas en même temps plaider pour le développement durable, dire : "On traite mieux les fumées des usines, on fait des déchetteries -cela coûte 500 000 € par an et il y a en a une de plus cette année-". On fait des efforts et on ne les paie pas. Pour ma part, je dis que nos concitoyens doivent savoir que l'on fait des choses et qu'ils les paient et voilà ! Cela plaît ou cela ne plaît pas. Mais moi je pense que c'est la raison !

A l'inverse, je ne suis pas pour la redevance parce je trouve qu'il faut une solidarité qui en fasse la redevance spéciale pour les entreprises, ce qui est normal parce qu'il y a une trop grande disparité et donc il faudra faire cela dans le mandat prochain. A mon avis, même si je ne suis pas dans la négociation dans la plan de mandat mais pour les habitants, je pense qu'il faut laisser le choix du nombre de tournées mais qu'il faut garder l'idée d'une taxe et tous ceux qui se sont lancés dans une redevance dans les communes -ils sont peu nombreux- n'ont pas de résultats satisfaisants. Donc, là, dans le budget, je proposerai d'augmenter bien sûr la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -vous l'avez compris, je ne le cache pas-.

Les ressources communautaires sont décrites dans les tableaux et vous avez tous les documents. Je propose de ne pas passer plus de temps. J'ai envie d'avancer et juste de commenter deux ou trois petites choses malgré tout.

Pour le Sytral, je précise -parce que le président du Sytral m'a apostrophé sur la revalorisation et l'indexation du Sytral- que, dans les décisions modificatives, nous respectons très scrupuleusement le taux d'augmentation des prix. Avec l'indice que j'ai sous les yeux et que je pourrai communiquer, il est vrai que dans le budget primitif, nous avions pris une augmentation inférieure à ce qu'elle a été, l'inversion ayant été de 1,9 % ; dans les décisions modificatives, nous avons 300 000 € qui font qu'à l'intérieur de cet exercice, le Sytral aura bien l'application de la convention signée et donc le président du Conseil général n'a à avoir aucune jalouse ni crainte, nous respectons au centime l'euro. Pour l'année prochaine, même chose, nous avons prévu une augmentation de 1,6 % ; si par hasard elle est de 1,7 ou de 1,8 %, il y aura la décision modificative qui vous donnera toute tranquillité, d'autant plus que l'on ne veut pas sacrifier le déplacement de nos habitants en transports collectifs. C'est un choix, je crois, que nous partageons tous. Donc il n'y a pas d'angoisse sur ce point.

Sur les ZAC, je précise simplement que l'on a prévu un peu moins que l'année dernière mais beaucoup plus qu'antérieurement : on est passé de 15 il y a quelques années à 30 M€. L'année dernière, nous avions mis 36 M€. Cette année, compte tenu du plan de paiement, nous avons mis 30 M€ mais en sachant

que, sur l'avenir, il faudra bien sûr faire un effort, évidemment sur tout le logement et les offices d'HLM ; ensemble, on est dans le mouvement en fonction du foncier dans tout ce qui indispensable pour répondre aux objectifs politiques que nous annoncions tout à l'heure.

Un commentaire -puis je m'arrêterai- sur les dépenses de personnel. Elles sont prévues avec seulement 2,5 % d'augmentation, ce qui est raisonnable -vous l'avouerez- et c'est ce que l'on doit faire. L'augmentation du glissement vieillesse et technicité est de 0,92 %. L'augmentation du point est peut-être un peu faible -et c'est ce qu'ont dit un certain nombre d'élus en comité budgétaire- ; il s'agit d'une moyenne mais on s'est fié à ce qui a été donné les années précédentes. L'effectif moyen de 2006, à 4 686 agents, comporte en réalité la création d'environ 19 postes compte tenu des compétences nouvelles, des besoins, etc. Donc on peut dire un maintien.

Sur le reste, je n'ai pas de commentaire particulier. En fin de mandat, l'endettement augmentera comme il convient. Les investissements sont bien réalisés, c'est-à-dire que l'on atteindra les objectifs et la crainte actuelle, avec le taux directeur, c'est d'être en léger dépassement par rapport à notre plan de mandat, auquel cas on empruntera un peu plus. L'idée aussi c'est que les recettes et les dépenses augmentent du même pourcentage parce que, compte tenu d'un taux de financement un peu plus fort les années précédentes, sans trahir nos engagements précédents, on maintient le taux de financement à un bon niveau en maintenant la même augmentation des recettes et des dépenses.

Je crois vraiment que l'on a à la fois la sagesse financière mais la nécessité d'investir et de faire face à notre situation compte tenu du contexte. On y arrivera. Je précise que l'on aura à voter en décembre les nouvelles opérations à mettre dans la PPI, l'ensemble des autorisations de programmes et des crédits de paiement détaillés pour 2006 et 2007.

Enfin, j'ai envie de conclure simplement en vous disant que ce projet de budget, puisque l'on est devant des orientations budgétaires -et c'est en tout cas ce qui, franchement, me guide tous les jours dans les actions que l'on essaie de faire dans cette Communauté urbaine-, vise d'abord à respecter nos engagements dans un plan de mandat. Il y a un contrat qui nous lie ; malgré la conjoncture, il faut le faire mais la conjoncture rend des adaptations nécessaires et on est obligé de faire ainsi.

Par ailleurs, la philosophie générale est d'assurer durablement le développement de notre agglomération et pour cela j'en rappelle les éléments- des investissements pour l'essor économique dans une agglomération solidaire -et je renvoie à ce que l'on a dit tout à l'heure-, démocratique et attentive à l'environnement. Pour cela, on est obligé, tout en maintenant des services de proximité (la voirie, la propreté) de grande qualité, de contracter nos dépenses de fonctionnement pour qu'elles n'excèdent pas nos recettes de fonctionnement de manière à pouvoir investir ; c'est la condition de l'efficacité.

Voilà une présentation un peu raccourcie par rapport aux diapositives prévues mais c'est pour laisser le temps du débat et du fait que nous avons pris un peu de temps en début de séance que j'arrête cette présentation introductory.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe le Grand Lyon d'abord

M. le vice-président JOLY : Monsieur le président, chers collègues, ce débat d'orientation budgétaire s'avère tardif, comme tous les ans, pour avoir une réelle influence sur le

budget à venir mais il reste pour notre Conseil l'occasion de détailler les moyens financiers disponibles pour 2006 et de mettre l'accent sur nos priorités en matière de dépenses.

La situation financière de la Communauté urbaine nous semble globalement saine. On note une progression des recettes de l'ordre de 1 % et un recours modéré au financement par l'emprunt. Pour notre part, nous saluons le maintien en l'état de la fiscalité. Ceci étant, les charges de personnel affichent tout de même une augmentation de près de 2,5 %.

Globalement, nous observons que le budget prévisionnel reste en cohérence avec le plan de mandat et que son équilibre ne sera maintenu qu'au prix d'une rigueur de gestion accrue en certains domaines. En effet, nous constatons que depuis l'exercice en cours les ressources sont plutôt stagnantes. Or, nous sommes dans une période intense de dépenses induites par le plan de mandat. Les projets initialisés entrent ainsi dans une phase où les dépenses d'investissement s'accroissent. Aussi pensons-nous qu'il convient d'être encore plus vigilants.

En conséquence, nous devrons veiller plus que jamais à respecter et surtout à faire respecter les enveloppes que nous nous fixons ; à titre d'exemple, dans les actions d'urbanisme, nous avons tous à l'esprit les dérives de la place Benoît Crépu ou des berges du Rhône. Il n'est pas inutile non plus d'insister sur les subventions, notamment liées à l'action économique et internationale du Grand Lyon. S'il apparaît que le développement économique constitue un point fort de ce mandat, monsieur le président, le Conseil devra rester vigilant quant à la pertinence et à la destination de certaines subventions, subventions qui augmentent tout de même de 3,5 M€ en 2006, sur un total de 257 dont quasiment 13 M€ contre 10 pour les seules subventions à caractère économique.

En conclusion, si nous souscrivons aux orientations globales de ce budget 2006, nous insistons sur la nécessité d'adopter une attitude vertueuse afin de cantonner les dépenses à la seule bonne exécution du plan de mandat et, à la marge, aux adaptations que la conjoncture nous imposera. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Nous allons clôturer le vote pour les collèges Joliot-Curie et Pablo Picasso. Je vais demander à monsieur Darne junior, à monsieur Julien-Laferrière, à monsieur Broliquier, s'il le veut bien, et peut-être à madame Nachury d'aller dépouiller. Vous êtes avec les jeunes, madame Nachury, c'est cela notre chance de rester jeune !

(Il est procédé au dépouillement).

Nous passons ensuite au groupe Alliance pour le Grand Lyon.

M. BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, nous n'avons pas l'intention d'intervenir longuement sur ce dossier car les grandes orientations exprimées par monsieur Darne nous conviennent, même si elles ne sont pas satisfaisantes.

Par contre, je ne peux pas m'empêcher de faire une petite remarque après ce que j'ai entendu aujourd'hui. Si j'ai bien compris, le journal *Entreprendre* nous cite comme première agglomération en termes de développement économique. Malheureusement, nos chiffres sont plutôt dans la moyenne de l'ensemble des agglomérations de France en ce qui concerne aussi ce développement économique puisque notre taxe professionnelle en est l'indicateur principal ; personnellement,

j'aurais préféré le contraire, j'aurais préféré que nous ayons des recettes un petit peu supérieures à nos collègues, quitte à être moins bien classés ! Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois que monsieur Darne expliquera pourquoi, malgré une progression économique relativement sensible, même s'il existe ici ou là des secteurs de difficulté, nos bases stagnent.

Nous passons maintenant au groupe Radical.

Mme la vice-présidente MAILLER : Monsieur le président, mes chers collègues, ce débat d'orientation budgétaire pour 2006 marque l'acte 5 de notre mandat et donc normalement l'avant-dernier pour notre majorité, même si les élections locales risquent d'être reportées en mars 2008.

Pas de grands bouleversements, pas de modifications significatives, pas d'innovations surprenantes, ce débat mérite donc d'être posé à travers différents postulats pour mieux comprendre nos orientations et faire connaître leur réalisation.

Premier constat, l'économie du pays va mal : croissance faible, déficit public abyssal, taux de chômage très important. Tous ces critères bien évidemment montrent que l'environnement international et globalement la politique gouvernementale amènent l'économie française dans une situation grave et ce n'est pas la privatisation des autoroutes qui relèvera la situation.

Deuxième constat, la réforme de la TPU n'affecte pas le niveau des recettes pour 2006. Ce n'est pas une surprise puisque nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer mais le passage en TPU depuis 2003 implique une stagnation des recettes réelles. Aussi, il ne nous paraît pas indécent de recourir à l'emprunt comme la Communauté urbaine est très peu endettée et les ratios sont intéressants. L'encours de la dette est d'environ 80 € par habitant, ce qui est faible en comparaison avec d'autres communautés et le nombre d'années de capacité de désendettement d'un peu plus de cinq ans reste raisonnable puisqu'on estime le seuil d'alerte quand on atteint six à sept ans. Avec les taux historiquement bas que nous connaissons en ce moment, emprunter nous apparaît nécessaire et opportun pour une meilleure qualité de service.

Troisième constat, le plan de mandat s'exécute correctement. L'exercice n'est pas toujours facile mais le plan de mandat adopté à une très large majorité s'exécute très correctement et à un niveau assez soutenu. Nous continuons nos efforts en matière de propriété -comme il a été dit-, de voirie et d'action économique tout en restant très vigilants à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à la masse salariale -nous l'avons vu-. L'investissement à travers la PPI reste dans les cadrages budgétaires réalisés il y a un peu moins d'un an.

Quatrième constat, enfin, sur les prises de nouvelles compétences : à la lecture du texte introductif sur le débat d'orientation budgétaire, vous précisez que la prise de compétence des aires d'accueil des gens du voyage tout comme les subventions qui soutiennent des actions en matière de déplacements, d'habitat, d'écologie ou nouvelles comme les événements culturels et les clubs sportifs n'évolueront pas. Nous vous rappelons l'engagement pris en matière de nouvelles compétences de ne pas limiter le soutien aux sports de haut niveau qu'aux trois clubs gérés par des sociétés privées. Nous serons attentifs à ce que cet engagement puisse être tenu dans le budget que vous nous proposerez en 2006. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, en préalable, que le président Darne et les services soient remerciés pour la qualité du rapport du DOB et le travail du comité budgétaire. Nous pouvons aussi nous féliciter de l'amélioration des taux de réalisation du budget 2005 en fonctionnement et en investissement qui prépare bien 2006.

Vous m'excuserez pour le caractère rapide de certains de mes propos mais, en trois minutes, on n'a pas le temps de développer et d'argumenter dans le détail.

Pour éviter les redites, je soulignerai d'abord que le budget 2006 s'inscrira dans un contexte économique national et international pour le moins morose mais -je cite le rapport- dans un contexte local considéré comme en amélioration. Or, nos ressources fiscales dépendent de ce contexte mais, pour autant, nous ne retrouvons pas en taxe professionnelle la répercussion de cette amélioration du fait des mesures d'exonération qui sont peu ou moins compensées par le Gouvernement. Il s'agit là d'une atteinte -comme cela a déjà été dit- à l'autonomie des collectivités et d'une possible remise en cause, à terme, de la viabilité des agglomérations dotées d'une fiscalité propre basée sur la TPU. De plus, il est trop facile pour l'Etat de réduire les impôts pour les plus riches et de transférer des dépenses aux collectivités sans compensations suffisantes.

Dans ce contexte, nous partageons l'analyse des rapports sur l'évolution des recettes fiscales comme d'ailleurs la prise de position de l'AMF sur les garanties de compensation du plafonnement de la taxe professionnelle. Mais nous pensons que nous devons tous en tirer toutes les conclusions.

Sur le fond d'abord, nous devrions tous ensemble exiger la refonte des calculs de la TP et la compensation intégrale des exonérations au plafonnement décidé par l'Etat ainsi que son indexation. Que les parlementaires prennent leurs responsabilités quand ils votent le budget de l'Etat et n'oublient pas ce qu'ils disent en tant que maire ou conseiller communautaire dans cette enceinte !

Ensuite, sur le plan de la méthode, dans tous les rapports de soutien à la vie économique, nous devrions faire figurer des indicateurs de paiement de la TP par les entreprises concernées et des indicateurs de créations d'emplois pour mieux estimer la pertinence et l'efficacité de ces actions.

Je voudrais maintenant revenir très rapidement sur deux points particuliers mais symboliques du rapport.

Il est d'abord particulièrement choquant, dans la situation sociale actuelle, de constater qu'une disposition législative fasse que le Grand Lyon rembourse une partie de la pénalité opposée aux communes qui n'ont pas assez de logements sociaux. De plus, la proportion de prise en charge ne dépend pas de critères sociaux de l'application du plan local de l'habitat mais de la place de la taxe professionnelle dans le potentiel fiscal. Ainsi, Chassieu, connue de ce point de vue, se verrait rembourser 80 % de sa pénalité. Pourquoi, dans ces conditions, créer des logements sociaux ? Les habitants des quartiers populaires de Vaulx en Velin ou de Vénissieux paient pour vous ! C'est immoral, injuste, inacceptable ! Et, là aussi, le minimum sera un engagement de tous les parlementaires d'intervenir pour changer cette disposition inique.

Second point particulier, sur la gestion des déchets et l'évolution de la TEOM. Il s'agit d'une taxe -et cela a été rappelé- basée sur la taxe foncière des propriétés bâties et non d'une redevance liée au service. Il s'agit d'un impôt et non d'un tarif. Il y a donc

une contradiction majeure à rappeler cela et à établir un lien direct quasi automatique entre recettes de la taxe et dépenses du service des déchets. Ce lien n'aurait de sens que si les bases de calcul étaient justes et reflétaient, au moins en partie, le service rendu.

Par ailleurs, si nous considérons bien la collecte et le traitement des déchets comme un service public à part entière, indispensable en termes de santé publique, d'hygiène et de développement durable, son financement doit s'appuyer pour partie sur la solidarité et donc l'impôt et pour partie sur des tarifs dépendant des revenus, des services rendus et, dans ce cas particulier, incitant à limiter le volume de production des déchets et à améliorer le tri sélectif. En attendant cette clarification indispensable, nous notons bien que le niveau de la TEOM du Grand Lyon n'est pas élevé par rapport à d'autres villes mais nous atteignons, avec 10 % d'augmentation, les limites de cet exercice. Nous demandons donc un groupe de travail sur cette question pour l'avenir et nous demandons l'engagement d'utiliser au maximum les occasions de renégocier les conditions du contrat de l'usine de Rillieux la Pape pour faire des économies et les répercuter sur le niveau de la taxe car il semble que nos coûts de traitement soient trop élevés par rapport à ceux d'autres villes.

En conclusion, et plus généralement, nous voulons à la fois nous réjouir de la bonne santé financière du Grand Lyon, dont tous les indicateurs sont bien en-deçà des limites admises, car il s'agit d'un point d'appui indispensable pour préparer l'avenir. Nous considérons que le projet de budget 2006 respecte les objectifs du plan de mandat et nous l'approuverons mais, dans la situation d'urgence sociale actuelle, nous avons le devoir de mobiliser toutes les marges de manœuvre pour faire face à ces défis, en termes de logement social, de transports en commun, d'équipements publics et d'emplois. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Merci. D'abord quelques mots liés au projet de loi de finances 2006 puis l'analyse sur les perspectives plus locales.

La taxe professionnelle représente plus de la moitié de nos recettes de fonctionnement soit, en théorie, une bonne part de notre autonomie financière. Mais, en pratique, l'Etat qui ne parvient pas à réformer cet impôt prend, en 2006, des mesures d'allègement fiscal pour les entreprises. Le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée donne un avantage évident aux entreprises les plus puissantes et limite la recette des collectivités sans hélas ! la compenser, comme notre collègue Jacky Darne nous l'a brillamment expliqué. De plus, nous savons qu'en général, ces mesures d'exonération fiscale ou sociale ont une efficacité peu avérée sur la création d'emplois. Nous souhaiterions connaître l'impact de ce plafonnement pour les entreprises de notre agglomération et, par conséquent, sur nos recettes.

Cette mesure, ainsi que plus globalement la décentralisation, conduit à ce que les charges qui pèsent sur les collectivités soient supportées par la fiscalité locale qui est, rappelons-le, beaucoup moins redistributive que ne l'est l'impôt sur le revenu, celui que ce Gouvernement s'emploie à baisser.

Concernant la DGF, nous déplorons la faible augmentation de la dotation d'intercommunalité avec seulement + 1,4 %. Alors que les événements récents dont nous avons parlé en début de séance montrent combien il est urgent de s'atteler vraiment à la fracture sociale et territoriale, notre collectivité

doit jouer un rôle plus important dans cette solidarité-là. C'est le sens des politiques publiques que nous menons comme vous l'avait rappelé monsieur le président tout à l'heure. En matière d'environnement également, nous avons de nouvelles dépenses avec, par exemple, la mise aux normes des usines d'incinération ou le remplacement du centre d'enfouissement technique de Genas que nous impose le préfet.

Pour faire face à ces enjeux, d'une part, sociaux, d'autre part, environnementaux, l'Etat doit majorer substantiellement sa dotation. Rappelons encore que la dotation de solidarité urbaine mise en place pour corriger les inégalités représente seulement 800 M€ sur les 35 milliards payés par l'Etat et, même si en 2006 elle augmente de 120 M€, c'est en-dessous des besoins encore plus avérés aujourd'hui.

Localement, nous avons de beaux ratios de santé financière jusqu'en 2004 mais les perspectives nous appellent à une grande vigilance. Nous en sommes d'accord.

Pour les recettes, vous nous proposez d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous suggérons, convaincus par votre explication sur un plus grand équilibre entre recettes et dépenses, qu'avec la feuille d'impôts locaux 2006 soit envoyée une notice explicative des nouvelles dépenses incombant à la collectivité sans aide de l'Etat et indispensables pour nous conformer à la loi.

Plus globalement, nous regrettons que les orientations budgétaires ne s'appuient pas sur les critères du développement durable, comme nous y invitait la délibération de notre Agenda 21.

Dans les grands postes de dépenses, nous insistons particulièrement sur le logement social, la voirie et l'économie.

Sur l'objectif, que nous partageons, de faire plus pour les acquisitions foncières en matière de logement social, nous rappelons la nécessité d'aller plus vite dans la création de logement social classique (PLUS) et de logement très social, plus que de logement social intermédiaire (PLS). Mais nous insistons également sur l'hébergement temporaire à développer avec l'Etat, la Région et le Département, notamment dans notre patrimoine communautaire.

Sur la voirie, les 54 M€ prévus doivent apporter un réel partage de l'espace en faveur des modes autres que la voiture, et ce dans toute l'agglomération : le réseau cyclable et les couloirs bus sont à accélérer sensiblement. Sur les TCL, les Verts regrettent qu'à la fin du mandat, aucun quartier en politique de la ville n'aura une desserte en site propre directe avec le centre-ville puisque les projets de Vaulx en Velin, Rillieux la Pape et Vénissieux ne seront mis en service qu'en 2009.

Sur le développement économique, le rapport souligne le dynamisme de la création d'entreprises. Mais combien de créations d'emplois et quels types d'emplois ? Sur cette question essentielle, nous souhaitons que l'économie sociale et solidaire mais aussi l'insertion économique entrent dans nos compétences.

Pour conclure, le rapport indique que la vocation de notre collectivité est la réalisation importante d'investissements. Certes ! Néanmoins, attention à la course à l'investissement qui se traduira on le sait bien par une augmentation des dépenses de fonctionnement et immanquablement par une hausse des impôts dans le mandat prochain. Pourtant, dans une gestion financière durable, cela ne doit pas être une fatalité à chaque début de mandat. Il nous paraît donc prématûr de fixer d'ores et déjà le niveau d'investissement du prochain mandat ; nous aurons d'abord à nous mettre d'accord sur les projets à mener en priorité en fonction de leur intérêt social, environnemental et économique.

Enfin, les Verts, attachés à la participation des habitants, proposent que, même si la loi ne nous impose pas de faire de la concertation sur le DOB, nous le fassions de manière volontariste avec, par exemple, le futur conseil de développement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais remercier monsieur Darne sur l'excellent dossier qu'il nous a produit pour le DOB ; cela nous donne une idée de ce que sera le futur budget 2006.

Au niveau des ressources fiscales, il est vrai que nous pouvons être inquiets. En effet, les bases de la taxe professionnelle, ressource essentielle de la Communauté urbaine, augmentent peu et l'hypothèse de croissance est limitée. De plus, le projet de loi que le Gouvernement, dans le cadre du projet de loi de finances 2006, va nous présenter, concernant la limitation de la taxe professionnelle à 3,5 %, ne fait que nous inquiéter par rapport à l'avenir de notre établissement public de coopération intercommunale.

Là encore, quand les gouvernements prendront-ils en compte que nos communautés doivent être des établissements avec une indépendance fiscale et une gestion propre de leurs recettes fiscales ? Aujourd'hui, notre autonomie est en danger et il n'est pas possible de mener des politiques à moyen et long termes si nous dépendons sans arrêt de l'Etat.

Au niveau des concours financiers, la DGF progresse peu, la dotation de compensation également très faiblement, de même que la dotation de compensation de la taxe professionnelle.

Recettes en hausse de 1 %, dépenses en hausse de 2 %. Là encore, même si nous avons sur le plan de l'emprunt une politique active et que nous n'avons pas eu un recours excessif à l'emprunt, le fait que nous arrivions en fin de mandat demandera une pleine réalisation de nos investissements et nous aurons automatiquement recours à l'emprunt. Par conséquent, aujourd'hui, nous devons être extrêmement prudents quant à la gestion de nos dépenses et en particulier de nos dépenses de fonctionnement puisque notre autofinancement s'en verra limité.

Or, aujourd'hui, si la TP représente une recette importante, les autres recettes et en particulier la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à mon avis, doit jouer son rôle et je suis tout à fait d'accord avec le vice-président Darne lorsqu'il dit que le produit de cette taxe doit couvrir bien évidemment les dépenses de ce service. Personnellement, je souhaiterais davantage que l'on ait recours à la redevance qui nous permettrait de payer véritablement les déchets que nous produisons et, en même temps, le fait de mettre en place cette redevance peut-être atténuée avec un phénomène de solidarité, on en a bien conscience doit permettre aussi de faire en sorte que les usagers ne produisent pas infiniment des déchets et que, dans le cadre du développement durable, à travers la redevance, on puisse limiter cette production de déchets.

Concernant les dépenses, limiter bien sûr la masse salariale est important. On essaie de ne pas aller au-delà de 2,5 % ; est-ce que nous pourrons tenir ce cap ? Là aussi, on peut se poser la question.

Concernant les subventions au niveau de la politique des déplacements, l'appui et l'aide au logement social, nous sommes d'accord. Idem pour la voirie et en particulier pour le fonds d'intervention communal : je crois que c'est un bon point de pouvoir augmenter la part du fonds d'intervention communal.

A partir de là, il est vrai que notre marge de manœuvre est étroite et, en conclusion, nous subissons bien sûr nos recettes plus que nous les décidons, d'où une meilleure maîtrise des dépenses et j'espère que, dans le cadre des promesses de monsieur Barrossot au niveau de la Communauté européenne, nous pourrons disposer de crédits supplémentaires pour justement aider nos banlieues à se développer dans un cadre harmonieux.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

**Désignation d'un représentant de la communauté urbaine
au sein du conseil d'administration des
collèges Joliot-Curie et Pablo Picasso à Bron**

(dossier n° 2005-3062)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous donner le résultat du vote que nous avons émis tout à l'heure :

*** Collège Joliot-Curie -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	133
- nombre de bulletins blancs ou nuls	19
- suffrages exprimés	114
- majorité absolue	58

Ont obtenu :

- M. Longueval	98 voix
- M. Blein	3 voix
- M. Bideau	3 voix
- M. Legal	2 voix
- M. Rendu	2 voix
- M. Benarbia	1 voix
- M. Collet	1 voix
- Mme Frieh	1 voix
- M. Lelièvre	1 voix
- Mme Nachury	1 voix
- Mme Vessiller	1 voix

Monsieur Jean-Michel Longueval ayant obtenu la majorité absolue est élu.

*** Collège Pablo Picasso -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	128
- nombre de bulletins blancs ou nuls	15
- suffrages exprimés	113
- majorité absolue	57

Ont obtenu :

- M. Linossier	98 voix
- M. Bertrand	4 voix
- M. Lelièvre	3 voix
- M. Bideau	2 voix
- Mme Nachury	1 voix
- Mme Vessiller	1 voix
- Mme Frieh	1 voix
- M. Forissier	1 voix
- M. Benarbia	1 voix
- M. Jeannot	1 voix

Monsieur Georges Linossier ayant obtenu la majorité absolue est élu.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à l'intervention du groupe Communauté et intervention citoyenne.

M. CHEVAILLER : C'est le groupe Communiste ? Ah bon, pardon, je n'avais pas entendu.

M. LE PRÉSIDENT : Communiste, pardon, pas Communauté. C'est communautaire le Communisme !

M. CHEVAILLER : Monsieur le président, si vous oubliez le Communisme, c'est grave pour les perspectives futures.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne veux rien abolir !

M. CHEVAILLER : Il faut en tenir compte pour votre prochain congrès !

(Rires dans la salle).

Monsieur le président, chers collègues, les orientations budgétaires pour 2006 expriment la démarche engagée dans le plan de mandat qui, il faut bien le dire, arrive à son terme. Cependant, les événements d'aujourd'hui illustrent la crise profonde globale de notre société et obligent sans aucun doute à mettre en œuvre tous nos propres moyens disponibles pour faire reculer les fractures sociales et territoriales dans notre agglomération, souvent évoquées par le président et son exécutif.

Nous avons donc réduit l'analyse proprement comptable pour tenir compte de la situation plus générale. C'est pourquoi nous soutenons la proposition d'un "fonds de solidarité" de la part des maires et du président de la Communauté urbaine. Nous proposons également, avec les parlementaires communistes, un "plan national de mesures d'urgence": pour l'emploi et la formation, des moyens massifs pour l'école, la création d'un service public national du logement et le développement des moyens de tous les services publics -plutôt que leur diminution, actuellement-

Dans ce cadre, la lisibilité -pour la population, pour nos électeurs- de notre budget 2006 doit tenir compte des événements durement vécus dans les quartiers les plus défavorisés et par les personnels des services publics (pompiers, agents TCL, services de sécurité).

Certaines déclarations gouvernementales insistent enfin, en la circonstance, sur l'importance du rôle des maires. Mais quels moyens nouveaux réels leur sont proposés pour répondre aux besoins criants des communes ? C'est également valable pour la Communauté urbaine où le budget 2006 souligne les désengagements de l'État. D'autant que, pour le budget 2006, ne serait-il pas opportun d'examiner, pour venir en aide aux maires, une nouvelle grille de la dotation de solidarité aux communes, qui reste au niveau de 2004 avec 14 M€ ? Ne faut-il pas, dans les circonstances actuelles, engager plus durablement et plus radicalement notre propre effort communautaire ?

Sur le plan économique, nous nous interrogeons sur les engagements financiers avec les zones franches, les pôles de compétitivité, l'entrepreneuriat. Sont-ils vraiment ressentis comme positifs, dans nos communes et quartiers, par les demandeurs d'emploi ? Une meilleure lisibilité, dans notre budget 2006, serait nécessaire concernant les créations d'emplois et les recettes en TP.

Pour le logement, il est à l'évidence indispensable de revaloriser la notion du "social" pour, radicalement, privilégier nos objectifs dans ce sens dans le futur PLH. Dans quelle mesure la

délégation des compétences, en matière d'attribution d'aide à la pierre, nous permettra-t-elle d'atteindre le seuil des 20 % de logement social dans toutes nos communes ? Ce qui est loin d'être le cas. Si nous atteignons 31 M€ pour l'habitat, la politique de la ville et le foncier, est-ce un plafond indépassable, même si on ne règle pas tous les problèmes sociaux par l'urbanisme ?

Évoquons enfin une de nos préoccupations permanentes : l'effort demandé aux personnels communautaires pour réaliser nos projets dans un contexte difficile. Le rôle de nos agents devrait, sans doute, être souligné pour un "management" mieux partagé.

Ces remarques limitées mais porteuses de nos soucis sociaux -qui, il faut bien le dire, ont toujours été fortement exprimés par les élus communistes et partenaires- justifient de profonds débats citoyens avec la population pour la recherche de politiques alternatives sur le plan national et aussi local.

À notre niveau communautaire, s'il existe -paraît-il- un consensus sur un "humanisme lyonnais", alors prouvons-le ! Pas seulement dans les colloques sur nos ancêtres mais dans les faits et la société perturbée d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté cette fois !

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, le texte qui sert de base à notre débat d'orientation budgétaire est sensiblement plus étayé que celui des années précédentes et je donne acte au président Darne de cette notable amélioration. Je regrette cependant que les prévisions budgétaires pour 2006 n'aient pas fait l'objet d'une présentation sous la forme d'un tableau récapitulatif qui aurait facilité notre travail d'analyse.

Cette remarque de forme étant faite, je voudrais en venir au fond et situer notre débat dans le contexte plus large des rapports de l'Etat avec les collectivités territoriales.

Faute de disposer d'une organisation territoriale fondée sur la subsidiarité et l'autonomie, les collectivités locales sont condamnées aujourd'hui à subir les décisions d'un Etat essentiellement préoccupé à gérer ses propres déficits. Cette situation de dépendance n'incite pas les collectivités à entreprendre les efforts pourtant nécessaires de rigueur dans la gestion de leurs finances.

Pourtant, un certain nombre d'évolutions négatives devraient nous conduire à plus de vigilance et à plus de détermination.

Il y a d'abord la hausse des prélèvements obligatoires dans notre pays. En 2006, ils vont augmenter de 30 milliards d'euros pour atteindre 44 % du produit intérieur brut. Cet accroissement est d'abord la conséquence de la hausse des prélèvements sociaux mais il résulte aussi, pour une part non négligeable, de l'augmentation de la fiscalité locale.

Le deuxième élément à prendre en compte, c'est la perte d'autonomie financière des collectivités du fait d'un certain nombre de dispositions contenues dans la loi de finances, s'agissant notamment des aménagements de la taxe professionnelle et du projet de bouclier fiscal. Lorsque l'on y ajoute le fait que les recettes versées par l'Etat aux collectivités tendent à augmenter moins rapidement que par le passé, cela doit nous inciter à mettre en œuvre une véritable discipline budgétaire.

Le troisième signal d'alarme qui doit nous faire réfléchir, ce sont les conclusions du rapport de la Cour des comptes sur

l'intercommunalité. Le constat est particulièrement sévère et pointé du doigt le fait que l'intercommunalité telle qu'elle fonctionne aujourd'hui dans notre pays génère très rarement des économies de moyens mais qu'en contrepartie, elle contribue à accroître les dépenses. Devant une telle situation et au-delà du seul aspect comptable de nos documents budgétaires pour lesquels on peut toujours se réjouir qu'ils fassent apparaître un équilibre financier, nous devons anticiper les difficultés futures et nous engager dès maintenant dans une politique de réduction de nos dépenses de fonctionnement afin de sauvegarder d'importantes marges de manœuvre pour l'investissement, tout cela sans accroître l'impôt et en ayant un recours mesuré à l'emprunt.

J'ai cru comprendre, en lisant la page 12 du document d'orientation budgétaire, que l'exécutif partageait cette vision des choses et je cite le texte de ce rapport : "Pour permettre la réalisation importante d'investissements, ce qui est la vocation première de la Communauté urbaine, il est indispensable que l'autofinancement soit très élevé et que l'emprunt soit limité au strict nécessaire. La clef de la réussite est dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement". Et un petit peu plus loin, on peut lire : "Le cadrage budgétaire a été très rigoureux. L'évolution des dépenses ne doit pas être supérieure à celle des recettes, ce qui contraint, une fois les charges de personnel assurées à +2,5 %, à diminuer les autres dépenses".

Ces intentions sont fort louables. Malheureusement, elles ne se traduisent pas complètement dans les faits. J'en prendrai trois exemples :

- premier exemple : le ratio dépenses de fonctionnement/dépenses d'investissement. On nous dit que l'investissement est la "vocation première" de la Communauté. Très bien ! Mais aujourd'hui le rapport est de deux tiers/un tiers, en faveur du fonctionnement. Il convient donc non pas de maintenir ce ratio mais de l'inverser au profit de l'investissement. Or, la tendance, sur les dix dernières années, ne va pas dans ce sens ;

- deuxième exemple : votre volonté affichée de diminuer -je dis bien diminuer- les dépenses de fonctionnement autres que celles du personnel. J'observe que dans vos prévisions pour 2006 cet objectif n'est pas réalisé puisque le poste "subventions" et le poste "autres dépenses de fonctionnement" sont tous les deux en augmentation. J'ajoute que rien de positif ne pourra être entrepris en matière de baisse des dépenses de fonctionnement si on n'agit pas dans le même temps sur les dépenses de personnel ;

- troisième exemple : l'augmentation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. A quoi sert de se prévaloir d'une stabilité de la fiscalité directe si, dans le même temps, on augmente les taxes et les redevances de toutes natures ?

En conclusion, il me semble donc qu'il existe encore un écart significatif entre les intentions et la réalité. Nous jugerons de façon définitive, lors du débat budgétaire d'abord, puis surtout lors de l'examen des comptes administratifs, ce qu'il adviendra réellement de vos engagements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPPELIN : Monsieur le président, chers collègues, nous voulons d'abord souligner les avancées positives de la gestion de notre collectivité, en ayant la faiblesse de penser que nos précédentes interventions politiques ont porté leurs fruits, notamment sur l'optimisation des recettes de fonctionnement dont la réalisation nous semblait plutôt faible lors du débat sur le compte administratif 2003.

Ainsi, la confirmation d'un plan de cessions foncières ambitieux, la recherche de recettes nouvelles et surtout l'inscription budgétaire d'une hausse de 14 % des recettes provenant des services communautaires nous semblent fiables, d'autant que chacun des services est désormais seul responsable de ses ressources dans l'organisation communautaire.

Autre principe que nous appelions fermement de nos vœux l'année dernière : le recours à un emprunt mesuré, sous-entendant deux exigences :

- le niveau d'endettement de notre collectivité ne peut augmenter, seuls les emprunts achevés peuvent être remplacés,

- la capacité d'emprunt ne peut être mobilisée que pour de l'investissement et non pour faire face à du subventionnement, même s'il est qualifié d'exceptionnel.

Enfin, en écho à toutes les interpellations relatives à la gestion ultérieure des grands et petits équipements, nous adhérons fortement au principe de s'interroger systématiquement sur les coûts d'exploitation, de gestion ou de fonctionnement de chacun des investissements réalisés sur notre territoire.

Au-delà de ces avancées apparaissant à l'occasion de ce DOB, nous voulons insister sur deux domaines qui font appel à deux leviers politiques fondamentaux.

Premièrement, s'agissant de l'écart entre progression des recettes et progression des dépenses, il est évident que les années 2006 et 2007 verront aboutir une grande partie des actions du plan de mandat que nous avons très majoritairement voté. En ce sens, il convient de conserver un autofinancement élevé pour subvenir à cette exigence. Les ressources fiscales étant caractérisées par une progression limitée, les dotations de l'Etat restant circonscrites à un niveau minimal, le recours exagéré à l'emprunt étant exclu, il apparaît alors légitime de s'affranchir du principe de l'écart de 1 % entre hausse des recettes et hausse des dépenses. Cette position n'est néanmoins pas la négation du principe défendu les années précédentes car c'est grâce au maintien de ce principe pendant les quatre premières années du mandat qu'il est possible de garantir les investissements des deux prochaines années.

Deuxième volet fondamentalement politique de ce DOB, le financement du service public de l'élimination des déchets : le coût de ce service public explose, principalement en raison du traitement des ordures ménagères. Or, même si l'organisation interne, via la mécanisation du service, produit des économies substantielles, le compte n'y est pas. Le recours à une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est présenté comme la seule solution à court terme.

Mais ne nous y trompons pas, c'est bien de l'économie générale de ce service public dont il faudra parler très rapidement. Interrogez nos habitants et vous verrez qu'aujourd'hui, dans une très vaste majorité, la seule grande compétence du Grand Lyon identifiée par tous, c'est le ramassage et le traitement des déchets. Ainsi, l'augmentation de la taxe nous place automatiquement, élus et agents de terrain, dans une situation d'explication, pour ne pas dire de défense.

Cette situation, mise à jour à l'occasion de ce débat budgétaire, s'impose à nous et nécessite une série d'actions impératives :

- produire des outils de communication très performants sur les normes et le coût du traitement des ordures ménagères,

- engager un débat politique élargi sur la nature du service : fréquence de la collecte, distinction entre habitat vertical et horizontal, traitement aux entreprises ou aux professionnels,

- délimiter la meilleure adéquation entre la ressource fiscale et la nature du service,

- s'interroger sur la nature de la TEOM : doit-on la conserver ? la transformer en redevance ? créer un budget annexe ?

Ces questions sont fondamentales et appellent une réponse précise et réservée aux élus. C'est pourquoi, monsieur le président, il nous apparaît urgent de créer une commission ad hoc sur ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. CHAPAS : Monsieur le président, les perspectives financières de notre Communauté font naître, à la lecture de votre rapport, un certain nombre d'interrogations. C'est que votre rapport, s'il conclut sur une note optimiste, celle de la bonne santé financière de la Communauté urbaine, met en évidence par ailleurs avec franchise la résurgence de l'effet de ciseaux et la dégradation prévisible de l'épargne nette.

A titre liminaire, je voudrais rappeler que c'est bien notre responsabilité d'élus de dire notre analyse et de nourrir notre débat. Personne n'a le monopole de veilleur de nos finances publiques, pas moi-même si, avec un petit sourire, vous m'avez décerné la qualité de "veilleur de nos finances publiques" lors d'une inauguration sur Lyon 5^e en juin dernier, pas plus que notre groupe, pas plus que l'un quelconque des groupes de cette assemblée, pas plus que votre exécutif. Nous sommes tous des veilleurs, cette responsabilité appartient à chacun d'entre nous !

Au stade des grandes orientations, notre intervention se limitera à l'examen de cette seule question : la gestion de notre Communauté, au vu de ces orientations, lui garantit-elle la pérennité de ses moyens d'action ? Et nous nous réservons au mois de décembre pour donner notre appréciation sur les actions traduites par le projet de budget.

Notons tout d'abord cela a été bien fait dans le rapport de monsieur Darne que l'Etat honore ses engagements en reconduisant le contrat de croissance et solidarité, avec une croissance globale de 2,37 % de l'enveloppe dite "normée" des dotations et de 2,73 % de la dotation globale de fonctionnement. Rappelons aussi qu'il conforte son effort en direction des communes éligibles à la DSU dans le cadre du plan de cohésion sociale. On peut demander plus à l'Etat mais il faut aussi rappeler ce qui est fait et qui dépasse les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités mais qui traduit les politiques de l'Etat pour relancer l'emploi et l'économie.

Sur les propositions que vous nous faites, monsieur le président, permettez-nous d'être un peu dubitatifs car, si votre rapport martèle -comme cela a été rappelé par d'autres intervenants- qu'il est indispensable de maîtriser les dépenses de fonctionnement, les orientations proposées nous semblent bien éloignées de cette volonté.

Votre cadrage financier de plan de mandat reposait sur une pierre angulaire, celle d'un différentiel positif d'un point entre l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement afin de nourrir la

capacité d'investissement de notre collectivité. Déjà, comme nous le craignons, l'année 2005 laisse présager -si on lit bien votre rapport et bien loin des prévisions- une augmentation qui serait de 2 % pour les dépenses contre 1 % pour les recettes.

Qu'en sera-t-il en 2006 ? Au vu de prévisions qui semblent abandonner purement et simplement à cet objectif du différentiel d'un point pour se satisfaire d'une augmentation identique des dépenses et des recettes au taux de 2,7 % les unes et les autres, notre question : nous aimerais comprendre comment la capacité d'investissement de notre Communauté pourra dès lors être sauvegardée. Votre rapport ne répond pas à cette interrogation puisqu'il ne nous remet pas en perspective la situation présente de notre Communauté et les besoins du futur avec le cadrage financier établi au début de notre mandat.

Notre interrogation est d'autant plus vive que, comme les années précédentes, l'affichage d'une évolution identique des dépenses et recettes de fonctionnement résulte en partie mais en partie tout de même de phénomènes exceptionnels : d'une part, la nouvelle baisse des intérêts qui était essentiellement due à la lente montée en puissance des investissements et, d'autre part, le produit de nouvelles cessions foncières qui, pour légitimes qu'elles soient, ne constituent pas des ressources récurrentes. Nous savons bien aussi -et monsieur le vice-président Jacky Darne l'a souligné- que si la situation des ZAC permet très momentanément de réduire la contribution de la Communauté urbaine à leur déficit, celle-ci va devoir être fortement relevée, en tout cas à partir de 2008.

Nous ne pouvons que redire que, pour nous, la résurgence de l'effet de ciseaux est d'autant plus inquiétante que l'augmentation de la fiscalité que vous avez décidé en 2003, au lieu de venir consolider la capacité d'investir, a été diluée dans le fonctionnement courant de notre collectivité, illustrée par l'augmentation sur trois ans, entre 2003 et 2006 si l'on prend la prévision, de plus de 280 agents en termes d'effectifs moyens payés.

Nous avons du mal à saisir le fossé existant entre la mobilisation que vous appellez au printemps pour rétablir les conditions d'une bonne santé financière et le discours très édulcoré qui est celui de votre rapport de ce soir même si -nous en prenons acte- le produit de TP peut effectivement être meilleur que celui escompté il y a quelques mois. Mais le problème de fond demeure. Que sont devenues les exigences que vous vouliez faire partager au printemps ? celle de la stabilisation absolue des effectifs ? celle de compenser toute subvention nouvelle par la suppression d'une autre de même montant ? celle de prévoir une réduction moyenne de 5 % des subventions versées ? celle de limiter les frais généraux, dont les actions de communication et, sans faire de fixation sur celles-ci -nous en reparlerons en décembre-, il y a certainement matière à travailler ce chapitre en rappelant que les dépenses de communication dites "institutionnelles" s'élèvent à 2,3 millions d'euros et que les dépenses de "communication opérationnelle" se montent à 3,4 millions d'euros, sans parler du Forum social et de "Lyon 2020".

Oui, nous persistons à penser qu'il y a des choix incontournables qui doivent être mieux assurés, qu'on ne peut se passer de l'évaluation des actions innombrables et dispersées de notre Communauté -on a parlé de la propriété plus particulièrement-, que la productivité des services doit faire l'objet d'un effort plus accentué et que, probablement, nous ne pourrons échapper au recentrage de l'action de la Communauté sur ces grandes priorités. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

Mme la vice-présidente PÉDRINI : Monsieur le président, chers collègues, le libellé du document d'introduction du débat d'orientation budgétaire nous indique que la préparation de l'exercice 2006 est bien avancée.

J'ai participé au comité budgétaire qui permet aux élus qui y siègent d'avoir non seulement toutes les informations nécessaires quant aux besoins des services mais aussi d'apporter leur contribution. Comme la plupart des collègues de tous bords qui se sont impliqués dans ces réunions, je crois que le débat d'orientation budgétaire n'est pas un gadget ou une simple obligation légale. Il s'inscrit bien dans une logique de préparation d'ensemble sur laquelle les politiques ont la main. Je tenais à commencer par là pour apporter un éclairage que je crois objectif par rapport aux interventions de ce soir, pour vous, mes chers collègues, mais aussi pour les journalistes présents et pour le public qui nous fait l'honneur d'être là.

Le plus souvent, on peut rester perplexe face à un document truffé de tableaux et orné de quelques lignes de commentaires dont le vocabulaire technique nous échappe. Pendant les comités budgétaires, que l'exécutif -et au premier chef Jacky Darne que je remercie- a eu l'idée heureuse de mettre en place, notre travail revient donc à humaniser le budget et à en traduire en chiffres les enjeux.

En effet, derrière les chiffres, on se rappelle qu'il y a des emplois, des logements, des transports, des modes de vie, des habitants. Dès lors, le contexte dans lequel nous préparons ce budget n'est pas une simple toile de fond mais bien le fondement de cet exercice puisque ce sont les défis de notre agglomération et de notre société que nous cherchons à relever, avec nos moyens et nos compétences, nous, Communauté urbaine. Comment ne pas mettre en face des événements actuels notre volonté et notre action, que ce soit à La Duchère, à Vaulx en Velin, à Rillieux la Pape, à Vénissieux avec nos grands projets de ville mais également partout où cela est nécessaire ?

Dans un sursaut de lucidité, le Gouvernement comprend-il enfin l'importance de l'action de terrain, du monde associatif, de la police de proximité ? Je veux y croire mais quid du financement de cette politique qui a été proprement sabré ? Les données économiques qui figurent dans le document de préparation au débat de ce soir sont accablantes. Depuis 2002, la croissance économique n'atteint que péniblement les 2 %. Les marges de manœuvre de l'Etat sont de plus en plus réduites puisque la dette atteint des niveaux records. On tente péniblement de limiter l'ampleur du déficit en privatisant, à l'encontre même du bon sens économique. La droite assèche même l'entreprise en donnant priorité à l'actionnariat sur l'entrepreneuriat et du coup le privé n'investit plus assez en France.

Mes chers collègues, l'avenir reste sombre. Cependant, l'Etat reste très cohérent lorsqu'il met en danger l'autonomie fiscale des collectivités locales, y compris la nôtre, ou lorsqu'il nous prive de moyens importants pour nos transports urbains, pour nos logements, pour des dispositifs tisseurs de lien social dans les quartiers.

C'est par rapport à cette situation économique et sociale que je souhaite mettre en relief quelques-unes des orientations que ce budget prend en compte, peut-être plus encore que les années précédentes :

- la politique de la ville à laquelle nous devrions consacrer 17 M€ en 2006 ;

- le logement social pour lequel nous augmenterons encore le niveau des acquisitions foncières tout en subventionnant toujours les offices communautaires d'HLM à hauteur de 6 M€ ;

- 1,5 M€ ira aux communes pour financer les aires d'accueil des gens du voyage ; oui, les populations concernées ont droit à des espaces urbains décents ;

- 17 M€ supplémentaires seront consacrés à la propreté avec un objectif très précis : améliorer la qualité du service ;

- parce que nous voulons que nos habitants respirent un air plus pur, les usines d'incinération font l'objet de travaux très lourds ;

- nous adaptons notre service public à la demande : les déchèteries ouvrent sur une plage plus large, on y accepte les déchets dangereux et on en construit de nouvelles ;

- dernier point, avec les plus de 50 M€ attribués à la direction de la voirie, nous maintenons le niveau d'entretien grâce à un plan précis de prévention ; ne pas attendre que nos rues et routes se dégradent est un objectif auquel vous ne pouvez que souscrire.

Tous ces éléments concrets ne constituent pas un inventaire dénué de sens, vous en conviendrez.

A la lumière des derniers événements, je pense à Guillaume, Mohamed, Cécile ou Fatima qui vivent dans l'agglomération, dans un quartier où ce budget va permettre d'améliorer la propreté, réhabiliter la voirie, permettant ainsi d'installer des entreprises qui embauchent des jeunes comme lui, comme elle, comme eux. C'est à eux, entre autres, que nous devons penser pour orienter nos efforts à travers ce budget. Mes chers collègues, je suis certaine que nous ne pouvons que partager cet objectif et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Merci, monsieur le président, merci à chacun, à chacune d'entre vous pour vos interventions. Je ne veux pas les commenter trop longuement mais apporter quelques réponses par catégories de sujets abordés. Quelques-uns ont évoqué les questions de forme pour souligner les informations données, pour souhaiter quelques compléments ; donc nous veillerons à développer.

Madame Vessiller a souhaité qu'à l'avenir, nous nous concerions davantage dans la préparation budgétaire avec les organes consultatifs. Je suis d'accord pour que le conseil de développement qui sera mis en place prochainement soit destinataire de l'ensemble des documents de prévision budgétaire et qu'avant cette séance, il puisse être informé et donner son appréciation sur celui-ci. C'est une façon évidemment non seulement de rendre hommage mais surtout de bénéficier de ses commentaires, donc je souhaite le faire.

Deuxième famille de questions évoquées, plusieurs ont parlé de la loi. Donc il m'a semblé qu'il y avait un grand soutien dans les différentes interventions sur l'inconvénient de la limitation de la taxe professionnelle à la valeur ajoutée et la façon dont cela est fait.

Des observations sur d'autres aspects légaux : par exemple, monsieur Fournel évoque les dispositions qui consistent à reverser la pénalisation pour manque de logements sociaux par la Communauté urbaine aux communes ; je crois que c'est en effet une coquille législative et qu'il serait bien que nos législateurs corrigent cet inconvénient. Mais, pour le moment, nous sommes tenus par la loi et nous l'appliquons, on ne peut pas faire autrement.

Quelques-uns se sont interrogés sur l'évolution institutionnelle, comme vous monsieur Barthélémy qui estimatez qu'à la suite du rapport de la Cour des comptes, l'intercommunalité coûte cher. C'est vrai qu'il y a des intercommunalités de circonstances qui font que cela coûte cher mais, en même temps, je crois que le grand succès a été de mettre un certain nombre de services supplémentaires de façon significative.

On parlait en particulier des déchets mais je crois que, sur les collectes, le traitement, les communes séparées ne pouvaient pas le faire et qu'elles le font aujourd'hui par l'intercommunalité. Il y a donc une réponse des services publics qui est de meilleur niveau, qui n'a pas introduit d'économie mais de nouveaux services, ce qui n'est pas critiquable en soi.

Bien évidemment, je crois que dans notre Communauté urbaine, qui a une longue pratique, on ne peut pas faire ce type de critique, c'est-à-dire que notre façon de gérer n'est pas un établissement de coopération de circonstance, il nous donne des économies d'échelle. On a fait la TPU -je le rappelle- pour améliorer notre efficacité en termes de développement économique ; qui pourrait regretter que la Communauté urbaine n'ait pas cette compétence, que les zones d'aménagement que l'on fait ne soient pas de cette façon, que les équipements d'agglomération ne soient pas choisis par nous ? Cela démultiplie notre efficacité. Imaginez que nous ayons une compétence communale sur ce sujet, nous perdrons évidemment de l'efficacité. Donc c'est peut-être critiquable dans tel ou tel endroit mais je crois que, globalement, l'évolution est positive.

Sur l'évolution de notre budget, un débat s'est instauré sur la TEOM. Je vous suggère, monsieur le président, d'entendre la proposition qui est faite par quelques-uns des intervenants : on pourrait réfléchir sur l'avenir de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. J'ai même dit tout à l'heure qu'il y a des éléments de débat politique. On peut préparer cela pour le mandat prochain, il faut se donner le temps de la réflexion. Il m'a semblé que les contestations étaient modérées sur le court terme mais qu'il y avait une forte interrogation sur le futur. Pour que nos services s'organisent, il faut un peu de temps. Donc, redevance, taxe, quel système ? L'idée d'un groupe de travail ad hoc me paraît à entendre.

J'ai entendu les interrogations sur les équilibres généraux de notre Communauté urbaine et des critiques générales qui sont tout à fait normales mais je voudrais simplement rassurer ceux qui ont le plus d'inquiétudes, en particulier monsieur Chapas. Vous avez toujours, monsieur Chapas, le doute sur l'avenir et, je crois, les engagements sont tenus.

Vous savez que l'épargne nette ou l'endettement des deux années à venir -je vous le dis depuis le début- ce sera plus fort sur la fin du mandat qu'au début. Par exemple, notre endettement de 2001 a aujourd'hui diminué ; il y a même certains adjoints aux finances de certaines collectivités qui le soulignent régulièrement et qui me disent que la Communauté urbaine n'est pas assez endettée, elle a des marges de manœuvre. Je leur dis qu'ils ne doivent pas confondre le court terme et la durée d'un mandat. La politique ce n'est pas de réagir au jour le jour mais d'avoir un minimum de planification. On aura donc une marge d'endettement qui existe et qui sera utilisée. On s'endette normalement, on a promis un endettement supplémentaire, par rapport au début de mandat, d'environ 100 M€ comme ordre de grandeur ; on devrait être à peu près dans ces clous, pas au centime près mais la marge que l'on a par l'exécution on l'utilise après, c'est dans l'ordre des choses.

C'est vrai que l'on a amélioré notre autofinancement dans les premières années par une marge supplémentaire que l'on utilise un peu moins maintenant. Mais la finalité de notre Communauté urbaine n'est pas d'avoir la meilleure santé financière du monde, elle est de répondre aux besoins d'aujourd'hui et de donner pour demain une gestion saine en respectant nos engagements et en les faisant. On sera dans des normes d'endettement, de dépenses de fonctionnement, qui seront bonnes sans être en amélioration constante.

Donc voilà ce que je voulais simplement vous dire pour vous rassurer. Je voudrais dire aussi -parce les interrogations sont de savoir comment nous ferons demain pour les dépenses, etc. ?- qu'il y a des marges de manœuvre. Cet après-midi, au pôle finances -il y a un certain nombre de vice-présidents qui sont ici et qui ont participé-, nous avons débattu de la politique des achats.

Qu'est-ce que j'ai dit sur la politique des achats ? J'ai dit, premièrement, que les politiques doivent être engagées ; ce n'est pas seulement une affaire des services mais une affaire de tout le pouvoir politique. Deuxièmement, j'ai dit que l'on peut économiser en achats et on peut progresser, on a des marges d'économies ici, on a des marges d'efficacité. Le président s'est engagé avec le directeur général des services sur des politiques d'achats. Si on le fait, ce n'est pas pour enfiler des perles et faire perdre du temps dans des réunions, c'est parce que l'on pense en effet qu'avec des politiques d'achats, on peut faire des économies : en définissant mieux les besoins, de façon plus pertinente, en gérant davantage l'exécution de ces dépenses, en évaluant à la sortie ce qui s'y fait, en organisant de façon institutionnelle de façon à voir un peu mieux l'économie que l'on peut faire. Je pense que l'on a des marges de manœuvres dans les achats de plusieurs pour cents ; je ne sais pas combien mais je suis sûr que l'on économisera là-dessus. Et donc cela sera fait. Là, vous avez une volonté coordonnée des services et des pouvoirs politiques pour trouver des marges de manœuvre pour demain mais c'est à nous de retrousser les manches.

Voilà les seules choses que je voulais commenter, très superficiellement bien sûr, après vos interventions sans être trop long mais pour donner quelques éléments de précisions et vous donner rendez-vous pour le mois de décembre et constater que ce budget sera le respect de ce débat d'orientation budgétaire et l'ensemble des expressions, pas de l'ensemble -il y a des divergences bien sûr- mais majoritairement de ce qui est indiqué ici. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Jacky Darne. Quelques mots simplement pour conclure ce débat d'orientation budgétaire.

Je crois que nous sommes exactement dans la droite ligne de ce que nous avions décidé pour notre plan de mandat. Je me souviens que ces dernières années, lors du débat d'orientation budgétaire, on entendait un certain nombre de lamentations en disant : "Mais nous ne dépensons pas assez ! Notre investissement ne sera jamais à la hauteur de ce que nous avons prévu dans notre plan de mandat !". On s'aperçoit aujourd'hui que nous sommes exactement dans les clous et qu'effectivement, nous suivons une ligne dont nous ne dévions pas. Alors, Jacky Darne a raison, l'an prochain, on nous dira : "Vous vous endettez ! Mais c'est exactement ce que nous avions prévu depuis quelques années ! Nous savions que nous aurions une montée en puissance de l'investissement, une montée en puissance donc de l'endettement." Nous resterons dans les clous que nous nous étions fixés avec un endettement qui sera de 1 200 M€ et donc nous resterons dans les normes que nous avions nous-mêmes décidées.

Sur le débat de la TEOM, je veux bien effectivement que l'on mette une commission en place. On s'apercevra que le problème est peut-être un peu plus compliqué qu'on ne le pense de prime abord. Monsieur Quignon me rappelait que les premières études qui avaient été faites par exemple pour instaurer une redevance montraient que dans ce cas-là, pour la simple facturation, il faudrait commencer par embaucher cinquante personnes pour s'en occuper. Donc les économies qui peuvent être générées et qui commencent d'abord par un certain nombre de dépenses supplémentaires, j'y fais extrêmement attention. Donc la discussion aura lieu dans un groupe politique et technique et on verra ce qu'il convient de faire. Mais attention aux innovations qui, pour l'avenir, peuvent être porteuses de beaucoup d'inconvénients !

Voilà, je crois que nous avançons. Lorsque je compare les finances de la communauté urbaine de Lyon avec les autres communautés urbaines de France, il me semble que nous ne sommes pas les plus mal lotis. Je me souviens par exemple qu'en début de mandat, porté peut-être par un enthousiasme partisan, un de nos collègues nous citait en exemple la croissance marseillaise. Vous allez jeter un coup d'œil aujourd'hui sur les finances de la communauté urbaine de Marseille et vous revenez en courant à la communauté urbaine de Lyon parce qu'entre les deux, l'écart s'est creusé mais pas exactement dans le sens qui avait été prévu par les thuriféraires d'un autre type de gestion.

Chers collègues, je crois que nous avançons et je ne doute pas que progressivement, sur l'ensemble de ces bancs, la convergence se fasse de plus en plus forte.

Merci pour ces interventions, merci à Jacky Darne qui, comme toujours, a été à la fois lyrique, précis et détaillé et nous aurons l'occasion de nous revoir pour le vote du budget.

N° 2005-3044 - développement économique - Convention avec l'Espace Mode - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-3044. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission à l'unanimité pour ce rapport concernant un soutien aux entreprises de l'habillement pour une action concernant la distribution et la promotion des marques. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Legroupe UnionpourlaCommunauté.

M. VATÉ : Monsieur le président et chers collègues, 100 000 euros par-ci, 100 000 euros par-là, en dépit des dénégations passées de madame la vice-présidente, c'est bien en millions d'euros que finiront par se chiffrer les dotations de la Communauté urbaine aux secteurs de la mode et de la création. Pour quels résultats ? Notre collègue Michel Brochier avait, en son temps, déjà posé plusieurs fois la question, je l'ai fait moi-même une fois, nous attendons encore la réponse et nous redisons qu'à nos yeux, l'évaluation des politiques publiques ne saurait se réduire à un simple récapitulatif des dépenses engagées.

La fin du rapport que vous nous soumettez ce soir, page 37, en haut à droite, nous annonce des critères d'évaluation précis et intéressants mais le bilan pour 2005, en bas de la page 36, n'est même pas capable de respecter ces critères. C'est évidemment

plus facile de parler de succès quand on annonce des critères et que ce sont d'autres critères que l'on publie. On indique : 140 détaillants inscrits, 82 % d'entre eux reviendraient -au conditionnel-, cela fait 115 pour 2006 alors que, dans la suite du rapport, on nous en garantit fièrement le triple : 350. Nous avons un peu de mal à suivre. Mais, rassurons-nous, il y avait cinq jeunes créateurs et plus de trois marques de Lyon au défilé de clôture et bien sûr les inévitables photos dans les pages "people" des magazines locaux.

A vous entendre, nous sommes excellents dans ce secteur de la mode et de la création et je le crois volontiers, nous le croyons volontiers ! Faut-il aller pour autant jusqu'à dire que nous sommes une référence européenne et même un pôle mondial de la création textile comme il est dit en bas à droite de la page 37 ? C'est peut-être vrai mais encore faudrait-il le prouver autrement que par des discours incantatoires ! Et si c'est vrai -ce que je souhaite- expliquez-nous alors pourquoi Lyon, dans ce secteur d'activité, est totalement absent de la liste des pôles de compétitivité que le Gouvernement a pourtant rendue bien généreuse, avec le souci de ne faire de peine à personne -je ne parle pas, cela va de soi, de Techteria qui n'a rien à voir avec mon propos-.

Posons-nous quelques questions : quelle est la couverture spontanée, par les médias nationaux et internationaux, sur les manifestations que nous subventionnons ainsi ? Quel est l'impact réel de ces actions pour les branches d'activité concernées ? En termes de chiffres d'affaires supplémentaires, en termes d'exportations supplémentaires de savoir-faire, en termes de créations d'emplois supplémentaires ? Est-on sûr que la situation économique de ces branches aurait été bien pire sans ces centaines de milliers d'euros qui sont principalement d'animation et de communication ? Nous ne demandons qu'à le croire. Encore faudrait-il que vous ayez, monsieur le président, le souci de nous le démontrer ! Dès que ce sera le cas, nous prendrons part au vote mais pas avant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Gelas quelques mots de réponse.

Mme la vice-présidente GELAS : Oui, quelques mots de réponse, monsieur le président.

Je signale que cette action, comme les autres actions, est faite à la demande des industriels du secteur. Donc je pense qu'ils y trouvent leur compte sinon ils ne les demanderaient pas.

Deuxième réponse, simplement sur le budget, je vous signale que le budget total de l'action Lyon Vision Mode est annuellement de 650 000 €, il ne se chiffre donc pas par millions. Pour le moment, il est de 650 000 €.

Quant aux retombées médiatiques, peut-être que vous ne lisez pas tous les journaux mais, par exemple, dans les journaux professionnels, le plus grand journal professionnel étant le journal du textile, l'article d'ouverture d'il y a quinze jours ou trois semaines environ portait sur une action soutenue par le Grand Lyon et je ne manquerai pas de vous en donner une copie.

Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Moi-même, je veux dire à monsieur Vaté que je ne suis pas un spécialiste de la mode ni du textile mais ce que je sais, c'est que, lorsque nous allons à New York, on me parle de l'action qui est faite par les professionnels du textile lyonnais, que, lorsque nous allons en Chine, la ville sélectionnée -et cela a même fait quelques jaloux- pour représenter la mode

et la création en France ce n'était pas Paris mais c'était Lyon, que, lorsque nous recevons un certain nombre de journalistes, nous nous apercevons par exemple que la journaliste la plus connue en Chine, à la télévision chinoise, pour s'exprimer sur les problèmes de mode et de création, était il y a six mois à Lyon, que, lorsque je rencontre les professionnels qu'ils soient ceux du textile ou ceux de l'habillement, je vous inviterai par exemple à une manifestation qui s'appelle "La mode s'exprime, elle s'imprime" et vous rencontrerez l'ensemble du milieu professionnel non seulement de l'agglomération lyonnaise mais de la région Rhône-Alpes. Et ils vous diront tous, les uns et les autres, que depuis effectivement que Nadine Gelas s'occupe de ce secteur et a impulsé une nouvelle dimension, la création lyonnaise, les professionnels lyonnais ont un nouveau rayonnement international. Alors, vous les interrogerez, ce ne sera pas moi qui ferai la publicité de ce qu'on fait, c'est eux qui vous diront ce qu'ils en pensent.

Je mets le dossier aux voix.

- pour :groupes Socialiste et apparentés -Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne -Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire -Synergies -UDF et apparentés -Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté, le groupe Union pour la Communauté n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2005-3047 - développement économique - Convention de partenariat avec le pôle universitaire de Lyon (PUL) - Avenant - Délégation générale au développement économique et international -Direction des affaires économiques et internationales -Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3047. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, le rapport que je présente est relatif à la convention de partenariat du Grand Lyon avec le pôle universitaire de Lyon. Cette convention s'inscrit dans un programme d'actions Lyon métropole innovante destinées à associer la communauté universitaire et scientifique à nos politiques de développement d'agglomération.

Vous savez que, dans le monde, toutes les cités qui sont dans le peloton de tête des grandes villes qui comptent sont aussi de très grandes villes universitaires. Il suffirait, s'il était besoin de s'en convaincre, de citer les grandes agglomérations qui sont nos partenaires en Europe (Birmingham, Barcelone, Francfort, Göteborg, Milan, Turin), en Amérique du nord (Montréal, Philadelphie) ou encore en Chine (Shanghai et Canton).

Lyon, seconde ville universitaire française après Paris, a tous les atouts pour figurer dans ce peloton de tête et ceci pour quatre raisons :

1° - Plus de 120 000 étudiants et les diverses professions ont à leur disposition un potentiel de formation d'enseignement supérieur d'excellence et suffisamment diversifié pour couvrir tous les secteurs d'activités d'une grande métropole régionale.

2° - Les équipes de recherche et laboratoires des universités, grandes écoles et grands établissements de recherche se sont fédérés dans de grandes écoles doctorales, harmonisées et coordonnées au sein d'un collège doctoral unique couvrant chacun des grands secteurs académiques de la connaissance tout en assurant la transdisciplinarité indispensable à toute recherche scientifique moderne et aux transferts de technologies.

3° - La recherche contractualisée des universitaires et chercheurs avec les grandes entreprises publiques et privées, les sociétés de services et les PMI-PME est déjà fortement développée. Ainsi, le site de Lyon est en France celui dont le chiffre d'affaires global des sociétés de valorisation qui gèrent les contrats de recherche des universités et des grandes écoles est le plus élevé. De même, l'incubateur Créalys, fortement soutenu par le Grand Lyon et dont l'objectif est d'accroître le nombre de créations d'entreprises valorisant les recherches des universitaires et chercheurs, a été le premier créé en France et reste le plus performant au regard du nombre d'entreprises créées.

4° - La métropole lyonnaise bénéficie de son ancrage dans la région Rhône-Alpes et de l'effet démultiplieur qu'assurent les partenariats des communautés scientifiques de Lyon, Grenoble, Saint Etienne avec leur environnement économique. La labellisation récente des six pôles de compétitivité ayant leur centre de gravité à Lyon en est la confirmation.

On comprend pourquoi il est naturel que le Grand Lyon souhaite confirmer son partenariat avec son pôle universitaire car ce dernier participe largement à l'attractivité de notre métropole, à sa compétitivité et son rayonnement international.

L'avenant présenté à notre délibération de ce soir prend en compte l'évolution récente du contexte aux niveaux international, national et régional en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Nous pouvons distinguer quatre points dans cette évolution :

1° - La reconnaissance internationale des établissements d'enseignement supérieur de recherche devient un élément déterminant de la compétitivité des territoires. Or, les établissements lyonnais restent mal classés dans le classement dit "de Shanghai" qui actuellement fait référence parce qu'ils apparaissent individuellement,

2° - La reconnaissance nationale et les moyens de l'Etat iront en priorité aux sites dotés d'un pôle de recherche d'enseignement supérieur (PRES) ayant défini des secteurs de recherche d'excellence, les campus recherche, en nombre limité ; c'est l'objet du texte de loi en cours d'examen,

3° - La labellisation nationale des six pôles de compétitivité lyonnais est un élément d'orientation des moyens de l'Etat vers les territoires.

4° - la région Rhône-Alpes a redéfini sa politique dans le cadre du schéma régional d'enseignement supérieur et de la recherche et souhaite un partenariat avec les villes et communautés d'agglomération.

C'est pour tenir compte de l'ensemble de ce contexte que le Grand Lyon souhaite soutenir le pôle universitaire de Lyon (quinze établissements) dans son projet fédérateur intitulé "Université de Lyon" dont l'ambition peut se résumer en deux grandes orientations :

- la première, structurer et faire gagner en lisibilité la recherche lyonnaise autour des priorités définies au niveau national et régional, notamment pour les pôles de compétitivité, ceci en créant un pôle de recherche et d'enseignement supérieur, en privilégiant la signature Université de Lyon dans toutes les communications et publications scientifiques des chercheurs lyonnais et en mutualisant ces activités de valorisations économiques ;

- deuxième orientation, renforcer le rôle de l'université dans le développement économique et social et développer la lisibilité internationale des formations. Ceci pourra se faire par la normalisation de la présentation des formations par rapport à un référentiel européen et surtout par l'élaboration d'une offre de formation internationale d'excellence en lien avec les pôles de compétitivité.

La présente délibération définit précisément l'aide que nous apportons au PUL sur l'année universitaire 2005-2006 pour l'aider dans son projet dont la mise en œuvre serait une valeur ajoutée pour notre agglomération.

La commission développement économique lui a donné un avis très favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je pense que le groupe Socialiste s'est largement exprimé et donc je vais passer au vote :

-pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

N° 2005-3049 - développement économique - Projet de mise en œuvre des plates-formes Hospices civils de Lyon, Lyon sud et Lyon est dans le cadre du Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Barret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3049. Monsieur Barret, vous avez la parole.

M. BARRET, rapporteur : Pour ce rapport, monsieur le président, avis favorable à l'unanimité de la commission, qui vise à une participation au projet de mise en œuvre des plates-formes Hospices civils de Lyon, Lyon sud et Lyon est dans le cadre du Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes, dit "Clara".

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Très brièvement, monsieur le président, mes chers collègues, le groupe Les Verts s'abstiendra sur ce dossier pour des raisons de fond.

Nous avons là un projet magnifique, qui développe des outils performants pour le diagnostic, pour le pronostic, pour la recherche. Mais la recherche médicale, la santé sont-elles vraiment de compétence communautaire et n'est-ce pas à l'Etat de s'engager sur ces questions ?

Par ailleurs, il s'agit d'un engagement à hauteur de 8,5 M€ et le retour sur l'emploi, 150 emplois à court terme, semble un peu maigre au regard de l'ensemble des subventions, d'autant que rien ne laisse penser qu'il s'agit bien de créations et non pas de transferts d'emplois.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté (*intervention retirée*). Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. GIGNOUX : Monsieur le président, chers collègues, je serai bref mais je pense qu'il est nécessaire d'insister sur cette délibération où s'investit le Grand Lyon et qui nous concerne tous.

Le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes est désormais opérationnel. Le groupe UMP se réjouit de la signature de la convention pour la mise en place des plates-formes de Lyon sud, Lyon est, et ce dans la continuité du plan gouvernemental. On ne peut que se féliciter de l'implication des différentes collectivités locales, la Région, le Conseil général, le Grand Lyon ainsi que de l'Etat à travers l'Institut national du cancer. Cela reprend les premières mesures initiées par les acteurs locaux en Rhône-Alpes et cela continue la tradition médicale lyonnaise, axée sur la cancérologie et de renommée internationale, l'objectif étant que Lyon devienne l'un des dix pôles européens de recherche et de traitement du cancer.

Je ne reviendrai pas sur la présentation technique et précise faite dans le rapport qui démontre les mutations technologiques de la recherche. On ne peut qu'approuver la réalisation du Cancéropôle dont le but est d'assurer la coordination de tous les acteurs en associant la recherche privée, publique, l'université et l'industrie -ce qui ajoute un volet économique incontournable- et de mettre à la disposition du patient l'ensemble de toute ces connaissances.

Car, à part les considérations techniques immuables, le Cancéropôle, c'est aussi replacer le malade au centre de cette démarche. En fait, nous parlons avant tout d'un problème humain, personnel et social. En France, par an, près de 150 000 personnes sont victimes du cancer et 280 000 nouveaux cas sont diagnostiqués. Nous avons été ou nous serons tous confrontés de près ou de loin à cette épreuve.

Une mutation culturelle s'impose dans notre pays qui a privilégié longtemps le soin mais qui à présent vise le dépistage précoce et régulier et l'accompagnement du malade et de son entourage pour lever les tabous qui ont prévalu pendant des années. L'objectif est de diminuer la mortalité de 20 % et d'accélérer le transfert des découvertes scientifiques vers des moyens thérapeutiques. Pour cela, le Cancéropôle est un réseau de 2 000 chercheurs et praticiens qui se répartissent dans quatre grandes villes. Je voudrais insister sur le rôle prépondérant et exemplaire des HCL dans cette démarche.

Mais, au-delà de la recherche et du soin, le dispositif préconisé dans ses objectifs la généralisation des campagnes de dépistage, l'amélioration de la prévention, un suivi personnalisé des patients avec des bases de données nationales ainsi que -et ce n'est pas accessoire- l'accès à l'information du patient.

Devant l'enjeu du projet, une évaluation s'impose. Il faudra être attentif à la mise en place des structures, à la définition des programmes, aux résultats des études. Ce sera le rôle du Conseil d'orientation. Il y a là un plan porteur d'espoir qui doit se situer au-delà de tout clivage partisan et de récupération politicienne, auquel notre groupe je le répète adhère pleinement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je veux dire simplement quelques mots. Ce que nous réalisons au travers du Cancéropôle, au

travers du Biopôle, c'est effectivement tout à fait fondamental pour notre agglomération. Je vais vous donner un chiffre : Sanofi Pasteur, par exemple, va investir à nouveau 75 M€ dans l'agglomération lyonnaise. S'ils investissent dans l'agglomération lyonnaise au lieu d'aller, comme ils l'avaient prévu un temps, à Toulouse, c'est parce qu'effectivement, nous réalisons des choses comme le Cancéropôle ou comme le Biopôle.

Le secteur de la santé à Lyon, c'est important, bien évidemment pour les patients, c'est en même temps important aussi d'un point de vue économique, c'est peut-être le premier secteur d'avenir. Donc dire que tout ceci serait indifférent ou neutre et que l'on ne saurait pas combien d'emplois au total seraient créés me semblerait être une appréciation pour le moins approximative de la réalité.

Alors on peut effectivement vouloir n'investir dans aucun domaine économique -même ceux de la santé- mais quelque part tout de même, à ce moment-là, il vaut mieux ne pas aspirer à la gestion d'une agglomération et se contenter d'être spectateur, critique et rester sur le bord de la touche. Nous sommes des acteurs, nous ne sommes pas des spectateurs de l'action publique et nous essayons de faire en sorte de développer cette agglomération. Je pense qu'à un moment donné, chacun doit prendre ses responsabilités. Vous savez, dans le monde d'aujourd'hui, qui n'avance pas régresse fortement et assez vite, quelques villes vont s'en apercevoir douloureusement.

Je crois que s'il y a un dossier qui mériterait vraiment que tout le monde puisse se joindre au vote, c'est bien celui du Cancéropôle. J'appelle tout de même les uns et les autres au sens de la responsabilité. Donc je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. BARRET.

N° 2005-3056 - finances et institutions - Demande d'adhésion des communes de Givors et Grigny à la communauté urbaine de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Si vous le voulez bien, comme nos amis de Givors sont venus assister au débat et que nous allons avoir encore un grand débat sur les pôles de compétitivité, je vous propose de passer tout de suite le rapport sur la demande d'adhésion des communes de Givors et de Grigny à la communauté urbaine de Lyon. C'est monsieur Mansot qui rapporte.

M. MANSOT, rapporteur : Merci, monsieur le président. A l'unanimité des présents, la commission a donné un avis favorable au rapport qui lui a été présenté. Elle a insisté sur l'importance du travail d'évaluation financière que devra mener la CLEC mais elle a aussi souhaité, d'une part, qu'au-delà des évaluations strictement financières, soit menée une identification approfondie des intérêts et atouts que représente, pour l'agglomération lyonnaise, le secteur de Givors et Grigny ; d'autre part, elle a aussi souhaité qu'une prospective sur les autres secteurs proches de la Communauté urbaine et susceptibles de la rejoindre soit entreprise.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je commence par le groupe GAEC ; qui intervient ? Monsieur Charrier s'étant absenté, le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Tout d'abord, je voudrais indiquer que le groupe des Verts n'est pas unanime sur la question de l'adhésion des communes de Givors et Grigny au Grand Lyon et je ne m'exprimerai donc qu'au nom des quatre élus favorables au projet.

Je tiens encore une fois à souligner la pertinence des enjeux de territoire liés au rapprochement entre les communes de Givors, de Grigny et la Communauté urbaine et à rappeler que nous partageons tous les objectifs poursuivis par cette démarche, qu'il s'agisse de l'amélioration de la mixité sociale, du renforcement de la dynamique économique sur l'ensemble des territoires, du développement en matière de transports collectifs, notamment du point de vue de l'intermodalité ou de la tarification unique, et insistons particulièrement sur les enjeux liés à l'environnement.

Nous nous sommes un temps interrogés sur les avantages spécifiques que présente l'adhésion de Givors et de Grigny au Grand Lyon par rapport à d'autres formes de partenariat qui poursuivaient les mêmes objectifs. Ce temps est passé : un rattachement à Vienne ou à Saint Etienne aurait rajouté une limite départementale ; quant à Mornant ou Condrieu, les discussions entamées n'ont pas abouti. Le Grand Lyon me semble être l'échelle de coopération indispensable pour mener à bien la lutte contre l'étalement urbain, la solidarité territoriale, la cohérence des politiques publiques en matière d'équipement.

Enfin, nous relevons les résultats de la concertation des habitants en faveur du projet de rattachement et le taux de participation tout à fait honorable pour ce type d'exercice. Encore une fois, nous félicitons la commune de Givors pour la méthode choisie et tout particulièrement d'avoir ouvert la consultation aux résidents étrangers.

Permettez-moi cependant, monsieur le président, de me faire écho des craintes exprimées par une partie des Givordins puisque, vous le savez, les Verts des deux communes concernées craignent une dilution dans le Grand Lyon, une urbanisation à marche forcée ou l'installation sur leur territoire d'industries polluantes.

Or, le PLU que nous avons approuvé en juillet dernier s'attache à marquer fortement les limites de l'extension urbaine en renforçant les droits à construire sur les espaces bien desservis et en rapport avec les caractéristiques urbaines. Rappelons aussi que 50 % de la surface du Grand Lyon est constituée d'espaces naturels et agricoles. En aucun cas il ne s'agit de saccager le patrimoine environnemental de ces communes. Par ailleurs, à la lumière du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets, nous avons constaté une hausse très modérée du tonnage collectif. Nous n'avons nullement besoin d'un nouvel incinérateur, encore moins sur le territoire de Givors, comme la publication *Vivre à Givors* aurait pu le laisser entendre.

Alors, sur ces derniers points, monsieur le président, employez-vous à rassurer ces futurs Grands Lyonnais.

Quant à nous, nous resterons évidemment vigilants et disposés à travailler sur la mise en valeur du potentiel environnemental de ces communes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ah ! Le sous-courant !

M. TÊTE : Il y a deux parties et cela nous paraît important car il faut aussi que les habitants de Givors qui ont participé à cette campagne soient aussi entendus dans leur réflexion.

Nous, nous souhaitons attirer l'attention sur deux points : l'adhésion de Givors et Grigny confère-t-elle un transfert de charges sur les habitants de Givors ? Je crois que l'intervention du vice-président ici, dans notre assemblée, était éloquente sur le poids que va porter la Communauté urbaine sur Givors.

Premièrement, il y aura un versement transports de 1,7 M€ supplémentaire pour les Givordins. Deuxièmement, chaque contribuable de la ville de Givors versera en plus la taxe additionnelle d'enlèvement des ordures ménagères. La Communauté urbaine est six fois plus endettée, ce qui veut dire qu'indirectement, tous les Givordins vont payer la dette de la communauté urbaine de Lyon. Enfin, les dépenses de fonctionnement sont trois fois supérieures à la Communauté urbaine et ils en porteront la charge.

La deuxième observation, c'est la solidarité : est-ce que la Communauté urbaine fonctionne dans le sens de la solidarité ? Est-ce que ce sont les villes riches qui paient pour les villes pauvres ou est-ce que ce sont les villes pauvres qui paient pour les villes riches ? Je vous ai interrogé sur ce point, monsieur le président ; vous avez cité madame Thatcher, je ne savais pas qu'elle était votre référence (*brouhaha dans la salle*). En tout cas, vous n'avez pas apporté d'étude et il serait important d'apporter vraiment la preuve, dans cette assemblée, que ce sont bien les villes riches qui participent à la solidarité. Les études ponctuelles que le groupe des Verts a apportées montrent l'inverse. Par exemple, quand nous investissons pour la ligne D du métro, les études ont montré que l'enrichissement et la plus-value foncière se faisait dans le centre-ville de Lyon et sur l'ensemble des propriétés privées des habitants de la ville de Lyon alors que tout le monde a payé la ligne D du métro.

La politique de la ville, dont on voit aujourd'hui l'importance, est finalement la seule politique qui existe sur les territoires les plus défavorisés alors que beaucoup d'autres territoires beaucoup plus favorisés héritent de nombreuses politiques de toutes natures : culturelle, sportive ou autres.

Donc, à la lumière de ces deux considérations, premièrement, nous n'avons pas apporté la preuve que ce soit un allègement mais c'est plutôt une charge nouvelle pour les Givordins ; ils l'ont exprimé et il fallait que cela soit dit. Deuxièmement, nous ne sommes pas convaincus que la Communauté urbaine, tant par le passé qu'aujourd'hui, travaille dans le sens de la solidarité. Nous avons plutôt l'impression de l'inverse et c'est pourquoi nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Qui, nous ?

M. TÊTE : Monsieur Yves Durieux et moi-même : le sous-courant ! Mais, en matière de courant, le parti socialiste est maître en l'art et je ne suis qu'un élève vis-à-vis de vous !

(*Rires dans la salle*).

M. LE PRÉSIDENT : Mais je ne dis rien, monsieur Tête ! Chacun détermine son avenir comme il le veut. Je déterminerai le nôtre collectivement, pour ce qui me concerne, comme je le souhaiterai.

Le groupe GAEC est revenu. Monsieur Fournel.

M. FOURNEL : Monsieur le président, je soulignerai d'abord le courage politique de notre collègue Martial Passi, maire de Givors, et le résultat de la consultation des habitants qui était loin d'être gagné d'avance et qui a donné les résultats que l'on sait.

En démocratie, c'est le premier résultat qu'il nous faut prendre en compte, c'est-à-dire la volonté exprimée par les Givordins de venir dans l'agglomération, dans le Grand Lyon. Qu'ils soient les bienvenus, même si nous ne votons pas définitivement -j'ai bien noté la précision du rapport- puisque nous sommes en période de discussions et de procédures devant mener vers l'adhésion.

Nous espérons que nous saurons assumer les deux objectifs de notre plan de mandat avec les Givordins, c'est-à-dire que, et nous et eux contribuons réellement à notre métropole lyonnaise et que et eux et nous permettons de développer les solidarités entre les territoires et les habitants. Je pense que les conditions aujourd'hui en sont réunies. Encore faut-il que nous nous attachions à les concrétiser dans les années voire les décennies à venir. De toute façon, c'est à la fois l'avenir de l'agglomération et de ses territoires qui se joue conjointement dans cette démarche et on peut espérer qu'effectivement, étant donné l'analyse qui a été faite par l'ensemble de nos groupes sur la pertinence de nos territoires actuels, c'est une nécessité pour assurer le développement et l'avenir de notre agglomération et de ses populations.

Voilà ce que je voulais souligner en redonnant un coup de chapeau à Marcel Passi et en souhaitant que toutes les communes et tous les élus qui vont être consultés dans cette procédure d'adhésion suivent le même exemple et aient le même courage politique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

M. le vice-président CRIMIER : Monsieur le président, mes chers collègues, notre groupe avait donné un avis favorable à l'étude de l'adhésion des communes de Givors et Grigny lors de la commission générale du 19 septembre dernier. Nous sommes donc en accord pour la suite de l'opération visant à l'élargissement géographique de notre territoire communautaire dans un souci de développement social et économique de notre métropole.

Pour le secteur sud-ouest de l'agglomération et pour la conférence sud-ouest des maires, l'entrée de Givors et Grigny est particulièrement intéressante et nous avons déjà noué des relations étroites pour appréhender en commun et de façon plus élargie certaines thématiques comme l'emploi, l'habitat et celle des transports. Mon collègue Martial Passi sait bien combien nous avons des difficultés de transports, d'emplois avec la fermeture d'ADG Camping gaz où nous avons des résidants de nos communes qui sont confrontés à ce problème et je prends cela comme un fait tout à fait positif pour essayer de résoudre ensemble et en commun ce genre de situation, mis en exergue avec les événements dont nous avons parlé en début de conseil. En effet, si la question de l'extension du périmètre communautaire est posée par rapport à l'objectif général de positionner notre métropole à l'échelle européenne, cette question rejoint plus pragmatiquement celle de la dimension territoriale pertinente pour gérer des actions dont la cohérence s'intend sur l'ensemble du bassin de vie et d'emploi auquel nous appartenons.

C'est pourquoi nous soutenons la volonté affichée de poursuivre l'élargissement géographique de la Communauté urbaine de manière partagée, comprise et réfléchie avec l'ensemble des partenaires qui le souhaiteront. Pour cela, il faut continuer à nouer des liens -et le Grand Lyon l'a déjà fait- et à travailler avec

les territoires partenaires, ce qui est le meilleur moyen pour les communes susceptibles d'intégrer la Communauté urbaine de se familiariser avec son fonctionnement et de se convaincre ainsi de rejoindre cette grande collectivité sans perdre leur identité propre à laquelle elles tiennent légitimement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste.

M. CHEVAILLER : Monsieur le président, chers collègues, je dois rappeler que nous avons également affirmé, bien entendu, notre solidarité et notre accord avec cette proposition volontaire des maires de Grigny et de Givors de pouvoir participer à l'activité de la Communauté urbaine, dans une optique de dynamiser nos activités, de mutualiser des moyens -comme monsieur le président l'indique assez souvent-.

Ce qui est assez significatif, c'est précisément cette idée de dynamisation avec l'apport non seulement des deux maires, René Balme et Martial Passi -deux personnalités que l'on connaît bien!- mais des populations. Populations qui sont intéressées à cet effort parce que, déjà, elles participent à l'activité de l'agglomération si l'on veut bien considérer que soit Grigny, soit Givors dépassent déjà largement plus de 60 % de salariés qui viennent travailler dans le centre de l'agglomération. Autrement dit, c'est une reconnaissance d'un espace déjà existant, naturel, qui s'organise sous la forme qui est proposée par la Communauté urbaine avec l'accord des deux maires des collectivités. Il y a les salariés mais aussi énormément d'étudiants. C'est déjà une autre dimension. Egalelement, si l'on prend en compte les débats avec les entreprises, c'est un intérêt pour toutes les entreprises et on pourrait ajouter toutes les catégories qui ont été concernées par les débats et consultations.

D'ailleurs, s'il peut y avoir des interrogations et des propositions -ensuite mises en œuvre lorsque la commission d'évaluation aura mieux travaillé les détails de l'effort Grigny, Givors sur le Grand Lyon-, je crois que c'est tout de même l'exemplarité de la consultation des habitants qui peut nous interroger et, en fait, nous satisfaire dans la mesure où c'est un exemple qui pourrait être utilisé dans l'activité générale de la Communauté urbaine puisque, sous des formes diverses, soit à Grigny, soit à Givors, on a vu comment les consultations, les dialogues, les confrontations -sans oublier les contradictions d'ailleurs-, ont permis de créer une nouvelle situation culturelle dans le domaine politique pour cette dimension d'intercommunalité.

Et c'est vrai que cela a demandé un effort important dans différents secteurs de la population, dans différents secteurs des élus et parmi beaucoup de militants politiques qui n'étaient pas habitués à ce débat à ce niveau. Ce qui, bien entendu, correspond à un souci d'apporter et de participer à une amélioration de la vie des populations qui font partie du département du Rhône. C'est la porte sud du Rhône.

Je crois que, grâce à cette activité profonde, qui a eu son reflet, notamment avec le référendum organisé à Givors, avec le vote du conseil municipal -après celui du conseil municipal de Grigny-, nous avons là une situation satisfaisante. Elle peut, comme je l'ai déjà dit, servir d'exemple dans toutes nos activités pour faire en sorte que la Communauté urbaine soit bien perçue, non seulement dans ses grandes structures mais, au travers de ses grandes structures, comme répondant aux besoins de proximité des habitants, des salariés, des activités industrielles, des activités de formation, des activités diverses dans notre agglomération.

Il nous semble donc qu'au-delà des couleurs politiques, c'est une expérience qui, peut-être, devrait nous faire réfléchir profondément nous-mêmes sur nos pratiques avec l'ensemble des activités que nous gérons sur l'ensemble de la Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui a pour objet de lancer officiellement la procédure d'adhésion des communes de Givors et Grigny à la communauté urbaine de Lyon.

Dans le droit fil de la position que nous avons exposée ici même le 19 septembre dernier à l'occasion d'une commission générale, notre groupe votera ce rapport. Nous voterons positivement cette possibilité d'extension du périmètre de notre collectivité car nous pensons que le cadre actuel de la communauté urbaine de Lyon est inadapté à l'ampleur et à la complexité des enjeux auxquels doit répondre notre métropole régionale.

Le concept d'aire métropolitaine a émergé en 1966 sous l'impulsion de la Datar et les premiers schémas d'aménagement ont été adoptés en 1970. A l'époque déjà, ces documents de référence pointaient du doigt "l'inadaptation des collectivités locales aux problèmes actuels" et préconisaient -en termes très diplomatiques certes- "la création de nouvelles structures politiques et administratives susceptibles de conduire le développement des grandes métropoles d'équilibre". Ces documents évoquaient déjà l'élargissement de la communauté urbaine de Lyon.

Depuis quarante ans, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, n'ont pas esquissé la moindre démarche en ce sens. Une telle situation est extrêmement dommageable. Comment peut-on espérer mettre en œuvre une politique qui soit en phase avec les ambitions d'une métropole lorsque le pouvoir est émietté entre des acteurs locaux dont les intérêts sont parfois contradictoires ? Comment garantir une grande vision métropolitaine lorsque les perspectives de développement sont traitées dans le cadre d'une dizaine de schémas de cohérence territoriale ? Comment engager des actions efficaces à l'échelle de la métropole lorsqu'il faut concilier les approches de quatre départements, d'une Communauté urbaine, de multiples structures intercommunales et, pour couronner le tout, de onze autorités organisatrices de transports ?

Je ne me fais aucune illusion : devant le conservatisme confondant qui caractérise le comportement des forces politiques institutionnelles depuis le départ du Général de Gaulle, je sais qu'il n'y a aucune chance pour qu'une prochaine réforme ne vienne consacrer une nouvelle gouvernance pour les métropoles.

Alors, dans ce contexte difficile, il nous revient d'essayer de sauver ce qui peut l'être encore et de nous organiser à la base, avec conviction et pragmatisme, afin d'amorcer un mouvement dont on peut espérer qu'il sera irréversible. Cette action volontaire et patiente doit nous conduire, dans un premier temps, à montrer et à démontrer en quoi l'élargissement de la Communauté urbaine constitue une évolution positive pour la métropole, pour son développement économique, pour la qualité de vie de ses habitants.

L'adhésion des communes de Givors et Grigny est évidemment un élément qui va dans le bon sens. Mais cette démarche n'aurait guère de signification si elle n'était le facteur déclenchant d'un mouvement bien plus vaste. C'est pourquoi, me semble-t-il,

il revient à notre assemblée de s'approprier cette question de l'élargissement. Il lui revient de définir un argumentaire susceptible de convaincre les communes ou mieux encore les communautés de communes réticentes aujourd'hui. Il lui revient aussi d'organiser la concertation entre les élus et la population des territoires concernés, territoires qui devraient correspondre, dans un premier temps, aux limites du SCOT de l'agglomération lyonnaise. Il lui revient enfin de délibérer officiellement afin que nos intentions soient clairement exprimées.

En résumé, monsieur le président, nous souhaitons que la question de l'élargissement de notre collectivité soit débattue au grand jour avec l'ensemble des intéressés, sans tabous ni arrières-pensées. Ce serait bien d'abord pour la vitalité du débat démocratique, ce serait bien aussi pour l'avenir de notre métropole et pour la réussite de ceux qui en sont les acteurs.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPPELIN : Monsieur le président, chers collègues, les communes de Givors et Grigny nous ont fait connaître par leur vote leur volonté d'adhérer au Grand Lyon. Nous devons prendre en compte leur intérêt pour notre intercommunalité et leur faire part très courtoisement de notre intérêt réciproque à examiner, en toute transparence, honnêteté, objectivité et fidélité, les éléments de leur candidature.

Comme beaucoup d'entre vous dans cette assemblée, nous sommes persuadés que le territoire communautaire est trop restreint, eu égard aux enjeux économiques, sociaux ou de transports de l'agglomération. A cet égard, toutes les initiatives destinées à gommer la rigidité de nos frontières nous apparaissent comme salutaires : les inter-SCOT, la participation à des réseaux de ville, les grands projets économiques en partenariat avec les collectivités voisines, le rapprochement avec les territoires partenaires sont autant de démarches que nous saluons comme allant dans la bonne direction. Il nous appartient en effet d'imaginer notre métropole dans plusieurs années et d'identifier dès à présent dans quelles directions notre Communauté urbaine doit regarder et s'impliquer.

Or, il apparaît manifeste que l'une des orientations prioritaires de notre agglomération se situe vers le sud-ouest, c'est-à-dire en direction de Saint Etienne métropole. Mais, puisque l'on ne regarde jamais aussi bien l'avenir qu'en se référant au passé, je voudrais rappeler à notre assemblée quelques faits historiques à propos du territoire reliant Lyon à Saint Etienne :

- déjà en 1477, Louis XI avait réuni un grand gouvernement regroupant le Lyonnais, le Beaujolais, le Forez et le Franc-Lyonnais. Imaginez à notre époque quelles forces auraient été regroupées si ce territoire, naturel et non administratif, avait été maintenu !

- en 1790, à l'époque de la répartition de la France en départements, on forma le vaste département de Rhône et Loire. L'expérience, localement légitime, tourna court lorsqu'en 1793, Lyon se dressa contre les Jacobins de Paris et devint donc ville affranchie. Fut alors prononcée la scission départementale entre le Rhône et la Loire.

Quelles conclusions pour notre discussion d'aujourd'hui ? Il est manifeste que le découpage administratif moderne n'est pas forcément conforme à la réalité quotidienne de nos territoires. Le cas du Grand Lyon, situé dans un coin du département du Rhône, est à ce titre exemplaire puisque ses potentialités naturelles d'extension ne concernent pas moins de quatre départements : le Rhône, la Loire, l'Isère et l'Ain.

Revenons au territoire de Givors et Grigny : il est donc directement situé sur le bassin de vie naturel de notre agglomération, tel qu'il existe donc depuis des siècles, mais il représente également un nœud de transports et d'échanges décisif.

Là aussi, il suffit de se référer à l'histoire locale pour comprendre que l'ensemble du sud-ouest de notre métropole a évolué au gré des révolutions de transports : le projet d'un canal reliant la Loire et le Rhône est apparu au XVIII^e siècle ; il fut construit entre Givors et Rive de Gier mais fut interrompu en raison des difficultés techniques, d'une part, et de la montée en puissance du chemin de fer, d'autre part. Mais il n'en reste pas moins que le pays givordin fut éminemment prospère grâce à ce canal et sa liaison avec un réseau ferroviaire performant. A tel point qu'en 1835, Givors était le premier port rhodanien devant Lyon. La désindustrialisation a effectivement ensuite rattrapé la ville de Givors et son bassin d'emploi. La construction en 1970 de l'autoroute A 47 a également participé à fracturer son territoire. Mais l'histoire économique de la ville nous permet de ne pas oublier qu'au temps de la coopération entre les territoires lyonnais et givordin via les moyens de transports les plus modernes, ce territoire était caractérisé par un potentiel de richesses impressionnant.

Alors que conclure de tous ces éléments ? Bien sûr, un nouveau rapprochement entre le Grand Lyon et Givors et Grigny va dans le sens de l'histoire, bien sûr, les potentialités d'un tel territoire sont importantes, bien sûr, les bassins de vie d'entreprises ou de transports sont concordants, bien sûr, il est préférable de référer à l'histoire de ces villes qui ont démontré leur complémentarité plutôt qu'à des frontières administratives modernes assez inopérantes mais, tout en étant d'accord sur ces grands principes en tant qu'élus responsables, nous devons aussi examiner avec grande attention quelle est la meilleure forme de rapprochement entre nos collectivités. Est-ce une adhésion de ces deux communes au Grand Lyon, est-ce une contractualisation d'objectifs communs, est-ce un partenariat dans des domaines précis ?

Nous avons l'occasion, dans les trois mois à venir, à travers les travaux de la CLEC, de nous construire une idée précise sur la question, travaux étayés par des éléments physiques, financiers, économiques, sociaux et environnementaux. Profitons également de cette démarche pour regarder l'avenir de ces deux communes, ce qu'elles veulent construire avec le Grand Lyon afin de savoir si notre intercommunalité est capable structurellement de tenir ses promesses vis-à-vis des élus de Givors et de Grigny. C'est pour cette raison que la CLEC ne doit pas se contenter de regarder dans le rétroviseur pour établir un constat mais doit se réservé un temps de travail prospectif sur les engagements opérationnels que le Grand Lyon pourra proposer.

Pour conclure, au vu à la fois des potentialités que représente cette demande d'adhésion et du travail qu'il reste à faire pour savoir si c'est la meilleure réponse institutionnelle, nous estimons que la délibération proposée à notre assemblée aujourd'hui est très bien construite. Elle recueillera notre accord.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

M. BIDEAU : Monsieur le président, mesdames et messieurs, je voudrais faire dans un premier temps des remarques sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, deux remarques : dans le premier paragraphe, vous parlez d'aire métropolitaine et ensuite, trois lignes plus loin, d'aire urbaine englobant les agglomérations de Saint Etienne, du nord Isère, de Villefranche et de Vienne. Il s'agit une

nouvelle fois d'une grave confusion de vocabulaire. Monsieur le président, l'aire urbaine est une définition précise de l'Insee et, à l'échelle de la région urbaine, il y a dix aires urbaines. En refusant de citer une nouvelle fois la région urbaine de Lyon, seule aire géographique pertinente, vous nous montrez que vous n'avez pas une réelle vision d'agglomération.

D'ailleurs, pour l'appel d'offres à la coopération métropolitaine lancé par la Datar, vous avez décidé de faire porter la candidature de la métropole lyonnaise par le réseau des huit villes centres et agglomérations de Rhône-Alpes alors que la RUL avait préparé une réponse propre ainsi que le sillon alpin, ce qui a eu pour conséquence d'affaiblir la candidature de Lyon puisqu'elle ne s'appuie pas sur la pertinence économique de son territoire, en l'occurrence la région urbaine de Lyon. D'autres villes, comme Lille par exemple, ont su mieux affirmer la pertinence de leur territoire métropolitain.

L'étroitesse de cette vision se retrouve dans l'accord que vous avez passé avec la SNCF, le département du Rhône, le Sytral et la Région. Le REAL, réseau express de l'agglomération lyonnaise, en excluant dans un premier temps les départements de l'Isère, de l'Ain et de la Loire, n'est pas à la bonne échelle. Conscient du problème, vous venez de l'élargir à l'Isère, à Villefranche et à Vienne mais toujours pas à Saint Etienne alors que nous parlons aujourd'hui de Givors et de Grigny. Je vous rappelle, pour mémoire, que la Région urbaine fait travailler ensemble les treize AOTC depuis plusieurs années et que le Sytral s'y implique fortement.

La deuxième remarque sur la forme porte sur le quatrième paragraphe où vous dites que 60 % des actifs de Givors et de Grigny travaillent à la Communauté urbaine. Je dois comprendre, monsieur le président, que vous voulez dire dans la Communauté urbaine et qu'il s'agit d'un lapsus calam. Après les effets d'annonce où les jeux semblaient faits pour un soi-disant référendum sans aucune base juridique, mal préparé, donnant un tiers de résultats favorables, nous soulignons aujourd'hui seulement les difficultés de communication sur ce dossier car encore peu de personnes concernées ont compris la procédure.

Sur le fond, dans de nombreuses interventions lors du vote de dossiers comme le PDU, le PLH, la DTA ou le SCOT, nous avons maintes fois réclamé un débat sur la vision de l'agglomération et la taille critique de notre intercommunalité -ceci a été souligné par plusieurs orateurs-. On le sait, le législateur, devant l'échec de regroupements de communes, a plusieurs fois relancé l'intercommunalité par des textes incitatifs ; ainsi, la dernière loi du mois d'août 2004 permet de s'affranchir de l'obligation de continuité de territoire en cas d'empêchement par le refus d'une commune limitrophe.

Nous souhaitons, monsieur le président, être vigilants pour que cette adhésion reflète à la fois une solidarité pour Givors et Grigny mais aussi une opportunité pour le Grand Lyon de développer ses projets. Nous avons bien compris que la première raison de cette adhésion est ce que l'on pourrait l'appeler la "quasi-faillite" de la gestion de la communauté de communes Rhône sud et que Givors et Grigny, par leur gestion locale, peuvent continuer sans l'aide d'une autre intercommunalité. Nous avons également bien compris qu'au moment du vote du printemps 2006, les chiffres devront démontrer la neutralité financière et fiscale mais nous souhaitons également des perspectives financières sur les années à venir et des exemples de budgets avant et après pour les deux communes concernées et la Communauté urbaine. Dans ces perspectives financières seront particulièrement regardées les évaluations de la DSC et de l'attribution de la compensation.

Enfin, nous aurions aimé qu'un grand débat soit effectué à l'occasion de ce projet d'extension, qui aurait permis d'aller au-delà de ces deux communes et qu'après tout, il n'était pas aussi urgent de procéder au vote actuel. Par exemple, c'est l'intégration des communes de l'est lyonnais avec l'aéroport de Saint-Exupéry, des communes de la Côte de l'Ain qui sont un véritable enjeu. Le cas de Brignais est révélateur d'un certain état d'esprit : jamais la Communauté urbaine n'a engagé un véritable dialogue avec son maire, Michel Tiers. Je vous suggère aussi, monsieur le président, pour résoudre le problème du stade de Gerland, de demander au maire de Pusignan d'intégrer la Communauté urbaine, ce qui nous permettra peut-être de lui offrir un site à la hauteur de son ambition et de ses projets que nous soutenons.

En fait, comme cela a été dit, une Communauté urbaine à cinquante-sept, voire à soixante-cinq communes ne sera jamais une bonne échelle puisqu'il y aura toujours une frontière. Dans la mesure où le Sépal ne remplit pas complètement son rôle, il ne se passe plus grand-chose. Nous voudrions souligner ici que le nouveau territoire de la Communauté urbaine que vous nous proposez n'est décidément pas la bonne échelle. A l'échelle européenne, monsieur le président, dont vous vous gargarisez souvent, seule la Région urbaine -et vous le savez- permet à la métropole lyonnaise d'être à la fois une capitale régionale reconnue à l'échelle européenne.

Aussi, ce soir, après l'examen des premières études de faisabilité qui nous ont été distribuées et une séance de travail avec un des chargés du projet, nous voterons cette délibération, pour autant qu'elle permette la suite de la procédure, la saisie de la CLEC afin qu'elle entame les analyses chiffrées et évalue les transferts de charges, aidée par un cabinet d'experts, et qu'enfin nous pourrons avoir ce grand débat sur la vision d'agglomération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. le vice-président DARNE : C'est moi qui interviens sur ce sujet, monsieur le président, puisque je vais ensuite piloter les travaux de la CLEC.

Après avoir salué cordialement les maires de Givors et Grigny, à la différence d'Yves Fournel, je vais moins saluer leur engagement que celui, finalement, des habitants consultés qui, dans un cadre de campagne difficile, à 54 % disent oui et avec un taux de participation significatif. Ce n'était pas évident de dire oui quand on leur dit : "Vous savez, cela va vous coûter plus cher en impôt, vous allez y perdre, et puis la Communauté urbaine, c'est une technocratie où il n'y a aucune démocratie et où le pouvoir communal va perdre de son importance et puis, et puis, et puis..." et donc arriver à comprendre que, parce que l'on vit déjà dans ce territoire, il faut que les institutions suivent la réalité, c'est plutôt un espoir qui est ouvert pour la démocratie et l'intelligence -de mon point de vue- des populations.

La Communauté urbaine n'est pas le rêve, chacun des élus qui sont ici râlent régulièrement contre la façon dont sont exercées nos compétences et donc qu'il y ait à améliorer la façon dont sont prises les décisions et dont sont faites les choses, cela n'échappe à personne !

La Communauté urbaine n'est pas non plus la pire des choses. Quel est le maire ici ou quel élu local qui peut dire : "Je voudrais revenir à ce qui était en 1965, n'appartenant pas à la Communauté urbaine, assurant la voirie, les déchets, l'aménagement économique et tout ce que l'on veut, la politique de la ville...comme c'était avant la Communauté urbaine". Si

nous ne voulons pas en sortir, c'est que nous trouvons que les avantages sont supérieurs aux inconvénients et nous voudrions dire aux habitants de Givors : "Non, c'est vrai que vous travaillez ici, c'est vrai que votre vie est dans cette agglomération mais on ne vous veut pas, on attend".

Alors là, il y a deux types de réponse mais c'est ainsi sur tous les sujets, la méthodologie est toujours la même. Il y a une façon qui est de dire : "Restreignons le sujet et donc vous savez la bonne question qui est posée, ce n'est pas celle-ci, c'est il faut restreindre. Une fois que l'on aura l'habitude à la Communauté urbaine d'être parfait alors on pourra s'élargir à d'autres" ; c'est la technique de l'approfondissement et de la restriction d'une question : à quoi bon faire plus si l'on ne creuse pas davantage l'efficacité en interne ? Il y a une deuxième stratégie qui est celle de l'élargissement à un problème bien plus grand qui est de dire : "Mais tant que vous n'aurez pas dit comment vous accueillez l'Ain, le sud, ceci, cela, à quoi bon parler de Givors puisque vous n'avez pas de vue générale ?".

Pour ma part, je suis un stratège pragmatique. Je considère que nous avons un objectif qui est grossièrement d'avoir une Communauté urbaine qui soit sur les limites d'un SCOT en gros -cela peut se discuter-, c'est-à-dire l'aire urbaine avec les 238 communes ; c'est aujourd'hui une perception démesurée. La Communauté urbaine telle qu'elle est aujourd'hui, c'est une perception qui est à l'évidence trop restrictive. Prenons ce qui a été choisi dans tel ou tel endroit : le SCOT et Givors-Grigny, par exemple. Ce sont des références qui ont été pensées, qui résultent de l'observation et qui ont du sens. Si tous ceux qui sont en SCOT ne viennent pas aujourd'hui à la Communauté urbaine, cela ne fait rien, on a des perspectives et ceux qui viennent, on les accueille les bras ouverts. Givordins et ceux qui habitent à Grigny -je ne sais plus comment on dit, excusez-moi de mon ignorance ! Je vous prie de m'excuser-, les habitants de ces deux communes, on leur tend les bras.

Alors évidemment, on tend les bras avec une calculette -moi-même, en particulier, j'ai toujours une calculette dans ma poche- mais l'art de la calculette n'est pas un art étroit : la Communauté urbaine n'est pas un tiroir-caisse où la somme des recettes est égale à la somme des dépenses, ce n'est pas un distributeur l'entrée est égale à la sortie, ce n'est pas une vision. Donc il faut faire les calculs, il faut regarder mais il est indispensable de distinguer à court terme ce que cela va nous coûter, ce que cela va leur rapporter et comment on gère pour que cela ne fasse pas de désordre pour les populations de Givors, pour que cela n'en fasse pas pour nous et comment, à long terme, cela donne de la cohérence.

Si l'on dit que cela fait partie de notre vie commune, nous y trouverons avantage parce que sinon, ils ne viendraient pas travailler là, les réseaux de transports ne seraient pas là ; donc on y trouvera avantage en termes de développement économique, en termes d'équilibre social, en termes de vision d'agglomération. Donc, moi je crois à cela.

Je conduirai les travaux du groupe de travail de la CLEC avec rigueur. J'ai commencé déjà avec monsieur Lerouge qui est derrière moi à rencontrer le cabinet d'études pour donner un certain nombre de directives sur le travail à faire et sur l'aspect technique et évidemment, les difficultés normales de tout travail technique. Les choses seront transparentes et on donnera les affaires.

Mais, franchement, le choix politique ne sera pas que sur cette approche-là. Il sera un peu plus large et je souhaite très franchement qu'une fois qu'il y aura Givors, elle nous apporte aussi la façon dont nous pouvons nous améliorer ici parce

qu'avoir deux communes qui sont un peu extérieures, cela doit nous amener à nous interroger sur nos pratiques et j'espère que, grâce à eux, nous aurons une Communauté urbaine moins technocratique, plus proche des habitants, plus proche des élus et plus efficace globalement.

Voilà pourquoi, monsieur le président, le groupe Socialiste votera avec détermination et raison le rapport que vous nous proposez.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. Chers collègues, je veux saluer Martial Passi et les membres de son équipe qui sont présents ce soir dans les tribunes. Je veux dire que j'ai vécu ces deux ou trois mois où nous avons entamé le dialogue avec les conseils municipaux, avec les populations, comme une aventure formidable. Rien n'était acquis d'avance et Martial, en particulier, prenait un risque politique relativement important en faisant voter comme il a fait voter. Nous avons eu un débat avec les populations d'une qualité, d'une richesse tout à fait exceptionnelles.

Je regrette d'ailleurs qu'un certain nombre de contempteurs de cette assemblée ne soient pas venus participer davantage à ces débats, ils auraient vu qu'un bon nombre de leurs questions n'étaient pas de mise. Bien évidemment que nous n'allons pas aller à Givors pour saccager l'environnement ! Bien évidemment que nous ne souhaitons pas faire de Givors une espèce de pompe à finances de la communauté urbaine de Lyon et de la ville-centre en particulier. Et ceux qui auraient une certaine détestation de la Communauté urbaine, une telle détestation de la ville-centre, je leur recommande quelque chose, c'est d'abandonner leur mandat ; au moins, ils auront toute liberté, et par rapport à la Communauté urbaine et par rapport à la ville centre !

Alors, bien évidemment, ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, c'est de travailler à l'élargissement de notre Communauté urbaine, au niveau du bassin de vie des populations parce que ce que souhaitent les populations, ce n'est pas de savoir finalement qui, de manière institutionnelle, résout les problèmes, c'est que les problèmes soient résolus. Ils veulent effectivement qu'il y ait du développement économique, ils veulent qu'y ait des transports en commun qui fonctionnent, que l'on puisse accroître la mobilité urbaine, que l'on puisse avoir un environnement de qualité, et ceci ne peut se construire que dans l'intercommunalité.

Mes chers collègues, pourquoi aujourd'hui la région parisienne est-elle dans de telles difficultés ? Il a manqué au développement de la région parisienne une vision globale, une vision d'intercommunalité, et comme la politique n'était pas définie mais qu'elle avait pièce après pièce, commune après commune, des visions totalement différentes des choses, au total, c'est une espèce d'agglomération qui ne sait plus comment elle doit vivre et comment elle doit avancer.

Le problème pour Givors-Grigny, ce n'est pas de savoir s'ils devaient entrer dans l'intercommunalité, s'ils avaient envie de vivre avec les communes de l'agglomération, ils y vivent déjà et il suffit -j'en ai fait l'expérience- de se rendre aux heures de pointe entre le cœur de l'agglomération lyonnaise et Givors pour voir que les problèmes existent. Notre problématique aujourd'hui est de savoir comment ensemble nous allons les résoudre.

C'est cela effectivement l'aventure que nous allons entreprendre ensemble. Et je dirai -pour reprendre la remarque faite par monsieur Barthélémy sur l'élargissement futur de la Communauté urbaine- que ce que nous allons faire avec Givors et Grigny va, d'une certaine manière, avoir valeur de test pour l'ensemble des autres communes et des communautés de communes. Si

nos rapports sont profitables pour les uns et pour les autres, à ce moment-là, un certain nombre de communes qui hésitent voire qui sont hostiles changeront sans doute leur état d'esprit sur l'élargissement possible et leur adhésion à la communauté urbaine de Lyon.

Je crois que la commission locale d'évaluation des charges, la CLEC -dans laquelle, je rassure tout le monde, madame Thatcher n'est ni partie prenante ni conseillère de près ou de loin- aura à établir la balance des comptes entre les charges et les recettes qu'apportent les uns et les autres et nous aurons ainsi non pas un débat fantasmagorique mais un débat réaliste qui permettra aux uns et aux autres de voter en toute connaissance de cause.

En tout cas, je me félicite de ce pas en avant que nous sommes en train d'accomplir, cela faisait bien longtemps maintenant qu'aucune commune n'avait adhéré à la communauté urbaine de Lyon. Mon prédécesseur, monsieur Barre, avait essayé de s'y employer, je vois qu'aujourd'hui nous progressons et cela peut être pour nous un grand motif de satisfaction.

Je vais mettre ce dossier aux voix :

-pour:groupes Socialiste et apparentés -Communiste et intervention citoyenne -Gauche alternative, écologique, citoyenne -Les Verts - Radical -Union pour un mouvement populaire -Synergies -UDF et apparentés - Union pour la Communauté -Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
 - contre : néant,
 - abstentions : MM. Durieux et Tête.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Martial Passi aura vu également qu'il faut une grande dose de stoïcisme pour vivre dans la communauté urbaine de Lyon, surtout lorsqu'on en est président. Je relis les textes anciens et, comme tout à l'heure monsieur le vice-président Reppelin était sur la veine historique, je relis Sénèque pour accueillir le calme intérieur.

Rapporteur : M. MANSOT.

N° 2005-3050 - développement économique - Pôles de compétitivité - Signature des contrats de pôles - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3050. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Avis favorable de la commision.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC, madame Rabatel.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, nous nous félicitons du développement de pôles de compétitivité en France et en Rhône-Alpes dans l'optique du renforcement de l'industrie et de l'économie française et de la mise en réseau au niveau territorial des entreprises, de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'objectif d'un développement économique territorialisé associant les grandes entreprises et les PME nous semble aussi très important.

L'agglomération lyonnaise est à l'honneur avec la labellisation de six pôles et l'engagement du Grand Lyon sur ces projets depuis leur origine nous semble très positif.

Cette intervention a simplement pour but de rappeler trois principes que nous devons avoir à l'esprit dans le cadre du développement de ces pôles, principes qui devraient faire partie des modalités d'évaluation des pôles :

- tout d'abord notre souhait de voir pris en compte les différents aspects du développement durable, en particulier sur le plan environnemental, ce qui n'est pas si évident -même si cela est souligné dans la délibération- quand certains pôles concernent la chimie ou la recherche médicale ;
- ensuite, notre volonté que ces pôles jouent tout leur rôle sur le plan social et pas seulement sur le plan économique au sens strict du terme ; dans la grave crise que nous vivons actuellement, ces pôles ne peuvent croître en ignorant la question du renforcement de l'emploi et non sa régression et en négligeant le recrutement de la jeunesse diplômée ou pas et de quelque origine qu'elle soit ;
- enfin, notre instance pour que la démarche de gouvernance de ces pôles associe bien tous les partenaires concernés, en particulier les partenaires sociaux.

Certes, le rapport souligne que l'innovation renforcée par ces pôles sera le moyen de faire face aux mutations économiques de filières potentiellement en difficultés comme le textile, la chimie ou les jeux vidéo. Mais l'aspect strictement économique de ces pôles est systématiquement souligné alors que la dimension sociale est explicitement absente du rapport. Or, l'économie ne vaut que par ce qu'elle apporte à l'être humain et à la société toute entière.

Le groupe GAEC espère donc que l'articulation entre emploi, développement économique, progrès social et qualité environnementale soit affirmée comme critère fondamental de soutien à ces pôles. Mais nous ne doutons pas de votre volonté d'œuvrer en ce sens, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, pour faire baisser l'adrénaline, je dis directement que le groupe Les Verts votera ce rapport. Maintenant, je vais faire quelques observations mais cela va permettre de les écouter avec plus de sérénité.

Ces pôles de compétitivité sont des déclarations d'intention pour un certain nombre de points extrêmement louables, on tient à le souligner, mais on peut trouver quelques nuances :

1° - On est un peu étonné de cette manière dont on s'est engouffré dans une politique strictement gouvernementale sans s'y impliquer et tenter de nuancer un certain nombre d'approches.

2° - Ces engagements vis-à-vis de l'Etat ne sont pas chiffrés pour l'instant et quand on regarde les textes exacts que l'on va signer, l'article 3 indique qu'afin de contribuer à l'animation du pôle, les partenaires publics apporteront des subventions via des conventions à conclure et on reprend la même terminologie à la fin de cet article. La vraie question qui se pose est : est-ce que ces pôles de compétitivité vont être une véritable dynamique nouvelle en termes économiques ou est-ce que ce sera un peu déshabiller Pierre pour habiller Paul, c'est-à-dire où va-t-on prendre l'argent pour abonder ces politiques ? C'est pour cela que le groupe des Verts va être très attentif dans la déclinaison concrète qui sera faite à l'avenir.

3° - Dernière observation, on met autour d'une table un certain nombre de partenaires et cela on peut toujours s'en féliciter parce que mettre autour d'une table c'est créer des synergies

qui peuvent avoir des concertations et des aspects extrêmement positifs. Mais on regardera avec beaucoup d'attention si ces synergies se traduisent positivement ou si effectivement ce n'est pas uniquement consommateur de crédits dans des infrastructures de concertation mais qu'il y a vraiment de l'innovation.

Donc le groupe votera pour et sera très attentif sur les politiques qui seront déclinées et les engagements financiers qui seront pris à l'avenir sur l'ensemble de ces pôles, en souhaitant bien entendu -et nous retrouvons nos collègues du groupe GAEC- que les critères d'emploi, les critères environnementaux de développement durable soient la ligne de conduite pour les investissements futurs dans ces différents pôles de compétitivité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UnionpourlaCommunauté.

M. VATÉ : Nous allons retirer notre intervention mais nous voterons ce rapport. Vous aurez remarqué que c'était déjà le cas pour le Cancéropôle où également nous avons retiré notre temps d'intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPPELIN : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais me joindre à tous nos collègues pour dire notre satisfaction de voir se réaliser la signature de ces contrats de pôles de compétitivité, outils essentiels pour apporter une créativité concertée dans différents domaines économiques et ainsi assurer une meilleure tenue de nos entreprises dans une compétition mondiale acharnée.

Venant du monde industriel, de la recherche et étant largement impliqué comme élu dans le domaine environnemental, je voudrais mettre l'accent sur le pôle chimie-environnement qui a obtenu le label "visibilité internationale", pôle que j'accompagne de très près.

Au début de l'aventure, peu de personnes pensaient que la chimie pouvait se reconvertis sur elle-même et qu'il existait encore des espaces de recherche fondamentale pour la faire passer d'une chimie curative à une chimie vitrine du futur. Lorsque nous avons mis autour de la table les chimistes, les pétroliers, les chercheurs publics et privés et des entreprises de l'environnement, nous avons perçu que toutes ces structures indépendantes les unes des autres pouvaient travailler ensemble car elles avaient des dénominateurs communs. Il fallait catalyser ces énergies potentielles. Une dynamique s'est créée. En très peu de temps, elles ont trouvé des projets à concrétiser ensemble.

L'ambition de ce pôle est aussi de devenir un pôle industriel et scientifique, leader en Europe d'ici 2010. Cette ambition se traduit par le déploiement de douze projets de coopération axés autour de trois thématiques technologiques (catalyse, procédés et matériaux) et de cinq projets transversaux. Ce qui est important, c'est que les grands groupes qui pilotent ces projets ont aussi intégré dans le processus des PME-PMI qui représentent 90 % des entreprises du secteur.

Lorsque je vois l'énergie dépensée par ces acteurs et leur pugnacité à travailler ensemble alors qu'ils sont concurrents dans certains domaines, je pense que le soutien de l'Etat et des collectivités représente le minimum qu'ils puissent recevoir. Mais il faudrait que le suivi par l'Etat de cette approche "projet" ne soit ni technocratique ni trop tatillon, ce qui risquerait d'inhiber cet élan collectif.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

M. BUFFET : Monsieur le président, notre intervention sera retirée. Simplement pour dire un seul mot, c'est que le groupe votera favorablement naturellement cette délibération et saluera l'initiative du Gouvernement dans ce domaine pour placer le développement économique, la croissance et l'emploi à l'avenir autour de pôles importants qui seront garants des futurs compétitions internationales naturellement et qui placent le pays dans de bonnes conditions. C'est simplement ce que nous souhaitons dire à la faveur de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. LARÉAL : Monsieur le président, notre groupe se réjouit que Lyon soit le centre de gravité de six pôles de compétitivité labellisés sur les seize labels obtenus en région Rhône-Alpes. Il s'agit d'une forte reconnaissance de l'agglomération lyonnaise pour son poids économique et social, pour son poids universitaire et scientifique, pour sa capacité à travailler en partenariat avec la région Rhône-Alpes et ses grandes villes et au premier chef avec Grenoble. L'action de notre Communauté urbaine, forte de son expérience en matière de soutien à l'innovation, a été déterminante pour fédérer des énergies puisqu'elle s'est fortement impliquée notamment dans l'émergence des candidatures des trois pôles : Lyonbiopôle, chimie-environnement Lyon Rhône-Alpes, Lyon Urban Trucks & Bus 2015 qui ont déposé les projets d'innovation d'un montant global de plus de 800 M€.

Aussi, dans les contrats de pôles signés avec l'Etat, la région Rhône-Alpes, les membres de gouvernance des pôles et les autres collectivités -c'est l'objet du rapport-, nous souhaitons, monsieur le président, que vous soyez attentif à ce que la Communauté urbaine ait toute sa place dans les instances de pilotage de chacun des pôles. De même, dans le cadre de notre partenariat avec l'université de Lyon, nous vous demandons de veiller à ce que les instances de gouvernance des pôles, conseils d'administration, conseils scientifiques, comprennent des représentants scientifiques et universitaires lyonnais qui -nous l'avons dit tout à l'heure- vont développer des campus recherche en lien étroit avec les pôles de compétitivité.

Enfin, nous n'oubliions pas que la valorisation de la recherche scientifique et les transferts de connaissances qu'autorise la labellisation des pôles de compétitivité supposent que l'Etat ne se désengage pas de ses missions de financement en l'occurrence des universités, grandes écoles et les grands organismes de recherches qui en ont le plus grand besoin pour renforcer la recherche fondamentale et les formations d'enseignement supérieur qui sont en amont le socle sur lequel se bâtit toute l'économie de la connaissance dans la compétition mondiale.

Notre groupe bien sûr votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2005-3052 - développement économique - Extension de l'observatoire de Saint Genis Laval - Fonds de concours à la ville de Lyon - Protocole d'accord - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sauzay a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3052. Monsieur Sauzay, vous avez la parole.

M. SAUZAY, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de l'extension de l'observatoire de Saint Genis Laval et la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Groupe Les Verts.

M. TÊTE : Vu l'heure tardive, notre intervention sera brève. Nous nous abstenons simplement sur ce dossier pour faire observer deux choses : la première, c'est que beaucoup de gens dans cette assemblée dénoncent le désengagement de l'Etat et quand il s'agit d'aller sur une compétence d'Etat, on y va sans reculer, ce qui est un peu un paradoxe ; deuxième observation, nous pensons que nous ne sommes pas tout à fait dans nos compétences communautaires et c'est pour cela que nous tenons à nous abstenir.

M. LE PRÉSIDENT : Groupe UDF.

M. SAUZAY : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, sur la douzaine d'observatoires existants en France, celui de Lyon situé à Saint Genis Laval est le seul de la région. Son activité porte sur la recherche, l'éducation et la diffusion des connaissances. De plus, il est pilote pour le projet européen Muse destiné à équiper le plus grand télescope du monde basé au Chili.

Sans revenir sur les détails de l'opération, ce projet d'extension va permettre de développer dans les conditions qu'il mérite le travail réalisé au sein de cet établissement. L'observatoire de Lyon sera doté de matériel de pointe et de locaux destinés à l'activité de la recherche scientifique. Il permettra le développement de partenariats avec les grandes universités européennes. Parallèlement, des moyens destinés à l'accueil du public seront déployés, élément essentiel pour redonner à la culture scientifique la place que son importance stratégique lui confère. C'est donc là un outil formidable pour la recherche scientifique française et européenne, pour intéresser les jeunes générations aux métiers scientifiques et plus globalement pour le rayonnement international de notre agglomération.

Nous tenons enfin, au nom du groupe UDF et apparentés, à saluer l'effort de l'ensemble des collectivités qui permettent à ce projet extrêmement porteur de voir le jour, ceci à la grande satisfaction notamment de mon collègue Roland Crimier, maire de Saint Genis Laval, qui n'a compté ni son énergie ni son temps pour promouvoir ce projet. Il convient de rappeler que l'extension de l'observatoire de Lyon est soutenue depuis longtemps par la Région. Cette extension est également appuyée depuis 2001 par les villes de Lyon et de Saint Genis Laval qui ont aussi trouvé une véritable aide auprès du Grand Lyon.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette avancée pour la culture scientifique et de ses retombées économiques sur nos régions et agglomérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. LARÉAL : Monsieur le président, après l'intervention de notre collègue qui aurait pu tenir son discours aussi en tant que rapporteur de la commission, le groupe Socialiste ne peut que se réjouir de la participation du Grand Lyon à cette extension, sachant que le fait que cet observatoire ait été reconnu comme pilote d'un projet international de très grande envergure par la commission européenne ne peut que rejoindre sur l'activité et le rayonnement de notre agglomération. Avec ce projet, nous confortons notre partenariat avec l'université.

Je rappelle à notre collègue Etienne Tête que, dans tous les projets d'investissement, la règle est depuis déjà de nombreuses années le partenariat entre l'Etat, qui s'investit fortement dans cette opération, la Région et les collectivités territoriales et nous ne pouvons que nous réjouir que, dans le cas présent, ce projet ait retenu l'attention du président et des communes concernées. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. SAUZAY.

N° 2005-3074 -proximité,ressourceshumainesetenvironment - Champ captant de Crémieux-Charmy - Travaux de décolmatage du Vieux Rhône - Autorisation de programme individualisée 0971 - Individualisation complémentaire - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-3074. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport propose de revoir les prévisions financières de travaux concernant le décolmatage du Vieux Rhône. On passe de 1 M€ hors taxes, initialement prévu et voté par notre assemblée en octobre 2004, à 3 M€ hors taxes. Le groupe GAEC s'étonne d'une telle augmentation et surtout de la mauvaise appréciation et de la sous-estimation des conditions techniques nécessaires à la réalisation de ce décolmatage. Ce n'est pas sans rappeler un problème similaire lors de travaux sur la station de relevage de Croix-Luizet.

Le groupe GAEC pose donc la question du renforcement des compétences du service de l'eau au Grand Lyon afin d'éviter que ne se reproduisent à l'avenir les mêmes difficultés d'analyse entraînant les mêmes révisions financières. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2005-3077 -proximité,ressourceshumainesetenvironment - Rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-3077. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Nous soulignons d'abord la hausse modérée du tonnage collecté (+ 1,5 % par rapport à 2003) et en particulier une hausse modérée également depuis 1997 puisque nous sommes aussi autour de 1 %, malgré l'augmentation de la population, en huit ans.

A ceux qui envisageraient la réalisation d'un nouvel incinérateur, ces évolutions nous montrent que le besoin n'est pas avéré aujourd'hui et, pour qu'il ne le soit pas non plus à moyen terme, regardons avec intérêt les chiffres de la collecte sélective et du verre :

- pour le verre, une progression de 4 % en un an ; c'est bien mais ce n'est encore qu'un tiers du gisement. Deux bouteilles sur trois partent à l'incinérateur, autant de poids et de volume qui pourraient être évités dans nos bennes grises ;

- pour la collecte sélective, le taux de refus de tri recule ; c'est favorable mais encore loin d'être satisfaisant. La carte de la qualité de la collecte par commune est très intéressante. C'est la première fois que nous l'avons dans le rapport. Nous souhaitons qu'elle guide l'action de la direction de la propreté en 2006 pour intervenir en priorité dans les communes où elle est mauvaise et très mauvaise, avec des analyses fines par circuit de collecte mais sans négliger, pour autant celles où elle est bonne ou moyenne.

En plus des adaptations techniques nécessaires et souvent déjà engagées, des actions d'information, de sensibilisation, de concertation, voire de formation de gardiens d'immeubles par exemple, montrent que la pédagogie répétée est essentielle et très efficace, comme cela a été fait à Pierre Bénite l'année dernière où le taux de refus de tri a reculé de 41 % à 28 % en quelques mois.

Une meilleure collecte sélective a des enjeux évidents, sur le plan environnemental et aussi sur le plan financier. A 120 € la tonne incinérée, on pourrait économiser 1 M€ par an en réduisant le tonnage des bacs gris de 2 %. De plus, en augmentant celui des bacs verts par un taux de refus plus bas, par exemple si l'on passait de 41 % à 25 % de taux de refus, on gagnerait encore 1 M€ de recettes supplémentaires d'Eco-emballages.

Cet aspect financier est d'autant plus important que les coûts de fonctionnement du service augmentent malgré de meilleurs résultats et augmenteront encore avec la réalisation de déchèteries, qui, si elles sont un plus pour l'environnement, ont un coût que nous devons assumer et qui, avant, n'était pas supporté par notre collectivité mais directement par l'environnement et donc non monétarisé. Pour maîtriser l'évolution de ces coûts compte tenu des nouvelles dépenses obligatoires, il est donc essentiel de contenir les autres coûts de collecte et d'élimination. Mais rappelons -comme le disent souvent nos collaborateurs de la propreté- que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Donc, dans nos messages, insistons sur les trois R d'une politique de déchets coproduite avec les habitants : réduire, réutiliser, recycler.

Pour finir, nous soulignons l'emploi du papier recyclé pour le rapport et souhaitons que d'autres documents et à terme tous les documents de notre collectivité puissent aussi être imprimés sur papier recyclé. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, les deux composantes de ce rapport annuel, le prix et la qualité, appellent de notre part des réactions opposées sur la forme comme sur le fond.

Sur la forme, si la partie du rapport qui traite de la qualité est de plus en plus étayée et détaillée, la partie concernant le prix reste extrêmement sommaire. Et vu les budgets en jeu, qui sont de l'ordre de 100 M€ par an, vous comprendrez que nous aimerais légitimement en savoir plus.

Sur le fond, les indicateurs dont nous disposons en matière de qualité sont pratiquement tous au vert. D'une part, on trie plus et mieux comme le montrent la croissance des apports en déchetteries, la collecte des déchets spéciaux des ménages ou la qualité croissante du tri sélectif. D'autre part, on recycle et on valorise globalement plus et on peut noter que l'opération composteurs a été un succès qui ne demande qu'à s'étendre.

Bien sûr, tout cela a un coût et les indicateurs dont nous disposons en matière de coût sont, eux, dans le rouge : les budgets globaux ont très fortement augmenté ces deux dernières années et la contribution du budget général de notre collectivité au financement de la collecte et du traitement des déchets est passée de 1 à 4 % en un an. Nous avons eu l'occasion d'aborder ce point tout à l'heure à l'occasion du débat budgétaire. La remise aux normes européennes des deux usines d'incinération contribue indéniablement à cette envolée.

Mais comment remédier à cette dérive ? Bien sûr, on peut dans un premier temps remettre à niveau les recettes en augmentant les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, option qui nous est d'ailleurs proposée au débat d'orientation budgétaire -je ne reviendrai pas sur ce qu'en a dit Yves Fournel-. Mais il faut aller au-delà et chercher à comprimer les dépenses qui peuvent l'être.

La première piste -et madame Vessiller en a parlé- doit rester la limitation de la production des déchets à la source et nous devons augmenter notre réflexion dans ce sens ainsi que la nécessaire communication auprès des producteurs comme auprès des ménages qu'elle impose.

Ensuite, il faudrait nous recentrer sur les missions qui sont les nôtres : un quart de notre collecte aujourd'hui est constituée de déchets non ménagers, que ce soit des déchets spécialisés des collectivités ou des déchets de commerçants, d'artisans

ou d'administrations. C'est un sujet délicat, à traiter de façon concertée et progressive avec ces différents partenaires mais, si nous ne voulons pas voir exploser nos propres budgets, il faut impérativement poursuivre notre désengagement en la matière. En ce qui concerne Valorly, je ne reviendrai pas sur la proposition faite par Yves Fournel qui reste à exploiter.

Enfin, je reviendrai sur la nécessité pour les élus de disposer dans ce rapport d'éléments financiers plus détaillés, traitant séparément collecte et traitement avec des évolutions pluriannuelles pour pouvoir piloter, comme c'est notre rôle, un secteur aussi essentiel de notre Communauté. Jacky Darne nous a dit tout à l'heure à l'occasion du DOB que, sur ce sujet -je cite-, "nos concitoyens doivent savoir que l'on fait des choses et qui les paye". Nous en sommes tout à fait d'accord. Reste qu'aujourd'hui, même les élus n'ont pas toutes ces informations dans le présent rapport. Je vous remercie

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste.

M. Jean-Christophe DARNE : Monsieur le président, l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est l'occasion de préciser les enjeux liés à l'exercice de cette compétence. Pour la Communauté urbaine, les enjeux peuvent être examinés sous les aspects suivants : le service rendu à la population, le respect de l'environnement, le choix de techniques de traitement, le choix d'implantation des sites de traitement et enfin les questions économiques en ce qui concerne le coût du financement du service.

Concernant les services à la population, la lecture du rapport annuel confirme ce que nous observons dans notre commune : le niveau des services en matière de gestion des déchets est élevé. Tous les habitants sont collectés au moins deux fois par semaine, y compris dans les communes les plus rurales ; Lyon et Villeurbanne ont un service complet. Treize déchèteries sont en service et deux ouvrent en 2005. Toute la population bénéficie de collecte sélective et les habitants bénéficient de la collecte de déchets toxiques. Les offres en matière de traitement sont vraiment diversifiées ; elles combinent la valorisation thermique, le compostage et la valorisation matière et l'enfouissement. Les services font de notables efforts pour augmenter les performances de la collecte sélective à travers les expériences notées dans le rapport. Nombre de structures intercommunales aimeraient disposer de l'ensemble de ces équipements.

Le rapport, en toute objectivité, ne fait pas l'impasse sur les difficultés et les points à améliorer, notamment concernant les taux de reflux de la collecte sélective.

Concernant la protection de l'environnement, nous pouvons également nous féliciter des actions de la Communauté urbaine concernant la valorisation. Le renouvellement du contrat avec Eco-emballages qui vise à favoriser la collecte sélective et assurer les débouchés sur les matériaux en est un exemple, de même que les mises aux normes des usines d'incinération où les investissements se montent en dizaines de millions d'euros.

Concernant les techniques de traitement, il est à noter que l'incinération est le principal mode de traitement : sur les 583 000 tonnes de déchets gérées par la Communauté urbaine, y compris quelques apports extérieurs, 68 % sont incinérés, 15 % globalement sont orientés en centre d'enfouissement, 13 % réellement recyclés et 4 % compostés. Les deux usines d'incinération sont aujourd'hui saturées et 72 000 tonnes de déchets qui pourraient être également incinérées sont orientées en centre d'enfouissement. Avec la fermeture de l'actuel centre

d'enfouissement situé sur la commune de Rillieux la Pape ces dernières semaines, ce sont 45 000 tonnes qui sont orientées vers un centre d'enfouissement à l'extérieur du département ; l'incertitude existe sur le CET de Genas et, à ce moment-là, ce sera 72 000 tonnes.

Donc l'enjeu réel pour la Communauté urbaine est de se doter de capacités de traitement et, même si l'amélioration de la collecte sélective doit rester un objectif important et prioritaire, il est nécessaire de prendre conscience de ce déficit de traitement. Si les performances de la collecte sélective augmentent de 20 %, on déviera du centre de traitement 6 000 tonnes mais, au regard des fortes croissances de la production de déchets, 1,5 % si on prend uniquement les ordures ménagères mais 3 % si on intègre les encombrants accueillis en déchetteries. En 2004, ce sont 513 000 tonnes de déchets qui ont été traitées, déchets des ménages, soit la valeur la plus jamais élevée.

Il est donc nécessaire que la Communauté urbaine se saisisse de ce problème et propose une solution technique et, sans entrer dans le détail, il nous semble que le travail doit être engagé sur la base de quelques principes essentiels.

Tout d'abord, la Communauté urbaine doit garder au maximum la maîtrise d'ouvrage des équipements de traitement et, si des entreprises privées peuvent intervenir ensuite dans leur gestion, c'est à la Communauté urbaine de décider le type d'installation et le lieu d'implantation.

Il faut envisager des collaborations avec les structures intercommunales voisines confrontées aux mêmes problèmes, qu'elles soient situées dans le Rhône ou dans les départements voisins. Certaines sont demandeuses et il peut y avoir des complémentarités intéressantes. Signalons d'ailleurs que les déchets de Givors et de Grigny sont déjà traités par la Communauté urbaine.

Enfin, il faut favoriser des techniques qui privilégient une logique de traitement multifilières. Et pourquoi ne pas envisager des prétraitements en amont des usines d'incinération pour augmenter la valorisation organique qui fait un petit peu défaut au sein de notre structure ?

Toutes ces décisions doivent faire l'objet d'études validées par des experts réellement indépendants et non pas uniquement par des sociétés qui interviennent en la matière, sans pour autant écarter quelque solution que ce soit.

Le rapport présente, en termes d'implantation des sites, des cartes tout à fait intéressantes. Ces cartes montrent que les installations de traitement sont principalement situées dans l'est de l'agglomération et le sud. Les usines d'incinération sont à Rillieux la Pape et à Gerland, les centres de tri à Décines, Saint Fons, Rillieux la Pape et Irigny, les plates-formes de compostage à Vaulx en Velin, les décharges à Rillieux la Pape et Jonage, les plates-formes de maturation des mâchefers à Saint Priest et, sans esprit polémique sur ce dossier comme sur les autres, il fournit un équilibre territorial des sites de traitement au sein de l'agglomération.

Devant ce manque de capacité de traitement, des entreprises ont ou auront forcément des projets d'implantation dans l'agglomération, en particulier en matière de centres d'enfouissement et, même si les autorisations sont données par le Préfet ou si le plan départemental d'élimination des déchets est piloté par le Département,...

M. LE PRÉSIDENT : Vous aviez deux minutes !

M. Jean-Christophe DARNE : D'accord !

...il est nécessaire que la Communauté s'implique sur ce dossier.

Pour terminer, en matière de coût et de financement du service cet aspect a été évoqué lors du DOB signalons, c'est vrai, que les données techniques sont importantes et que les données financières mériteraient d'être développées mais je crois que les services l'ont déjà prévu. Les enjeux financiers sont importants : 80 € par habitant en dépenses nettes, ce qui montre qu'il est nécessaire d'agir et sur des dépenses et sur des recettes.

Sur des dépenses, certains l'ont exprimé. Sans tabou, examinons ce qui peut être fait en matière de service, notamment de réduction de fréquence ; en matière de gestion des déchets des professionnels, les services ont engagé des actions qui ont permis d'éviter de collecter 4 000 tonnes qui étaient auparavant prises en charge par la Communauté. Ces démarches doivent être encouragées et développées.

Enfin, en matière de recettes, dans l'esprit de ce qui a été demandé tout à l'heure, il convient qu'il y ait une plus grande relation entre le service apporté aux habitants et le prix payé par les usagers. C'est non seulement une question d'équité mais aussi une condition...

M. LE PRÉSIDENT : Cher collègue, là, je vais vous arrêter. Il faut tout de même être un peu "cool" pour les débats, vous prenez deux minutes et vous faites un quart d'heure, sympa ! Mais en commission, pas là ! Donc je vais passer au vote :

- pour :groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2005-3078 -proximité, ressources humaines et environnement -
Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon nord à Rillieux la Pape déléguée à la société Valorly - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gitations externes -

N° 2005-3079 - proximité, ressources humaines et environnement -
Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société CGE par concession - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gitations externes -

N° 2005-3080 -proximité, ressources humaines et environnement -
Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés CGE et SDEI par affermage - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gitations externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Fillot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3078 et monsieur Bourgogne pour les deux suivants. Monsieur Fillot, vous avez la parole.

M. FILLOT, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bourgogne

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Nous allons donc entamer la discussion. Deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. En préambule des rapports des services, nous avons eu connaissance de nombre de renseignements par l'intermédiaire d'une belle brochure. Avec un louable effort de présentation, l'ensemble des éléments à disposition valorise un magnifique outil technique, une belle technologie de distribution, souligne la prédominance d'un site donc la fragilité de l'édifice et confirme une relation entre la chaleur et la consommation d'eau.

Le constat entre les volumes produits et facturés est étonnant ; selon le fermier, le constat est encore plus frappant, la SDEI facturant plus qu'elle ne produit a priori. Néanmoins, la relation entre les volumes porte la notion d'un gaspillage de l'ordre de 18 à 24 % alors que le nombre d'abonnés progresse régulièrement mais de moins belle efficacité que les indicateurs financiers de la rentabilité de la concession pour les fermiers.

Les paramètres de cette délégation de service ont été récupérés par les fermiers. Les conclusions des analyses sont surprenantes par le fait que de nombreuses distributions entrent dans le coût des consommations estimées malgré le coût d'investissement. Ne serait-il pas judicieux, au bénéfice des générations futures, d'imposer des comptages, par exemple des bouches de voiries et des bornes par circuit, aux groupements d'équipements voire de rues ? Le même principe ne serait-il pas d'un enjeu important de réserver le ruissellement des eaux pluviales ou une part conséquente pour organiser les réseaux de lutte contre l'incendie et de lavage des rues au lieu d'utiliser de l'eau potable reversée à la collecte publique de l'assainissement ? Il serait correct, me semble-t-il, ou pour le moins louable que le rapport précise et détaille les gros consommateurs et, lors de ces particularités, de connaître les parts des comptages des particuliers, des industriels, des agriculteurs ou des maraîchers, ces derniers méritant sans doute d'être connus par secteurs géographiques.

La vertu rappelle la nécessité de l'information des citoyens pour adapter au mieux les comportements au bénéfice de la préservation de la ressource. Face à la modestie des effets de la communication usuelle, surtout en fonction des coûts de celle-ci, il pourrait être nécessaire de mettre en place un intéressement des fermiers pour réduire la consommation d'eau potable et aussi pour surveiller les dérives telles que les pompages illégitimes dans les nappes. Ces dispositions sont valables pour les conventions avec les fermiers qui devraient perdurer mais aussi quelle que soit la nature de la future forme de l'exploitation.

Les expertises les moins pessimistes estiment que l'avenir de la ressource en eau potable du bassin du Rhône est fragile pour la saison estivale sans restreindre à cette saison, la seule période entre le 21 juin et le 21 septembre. Les exigences de réduction de consommation, les exigences d'originalité de la notion de réserve d'eau sont évidentes. Cela devait être clairement prévenu et porté par notre gouvernance. Ces éléments sont une partie attachée à l'avenir de la santé humaine.

Un critère plus proche de la vie de tous les jours serait de connaître plus précisément, plus régulièrement la qualité de l'eau potable aux robinets de chacun, aux robinets des installations intérieures aux logements et sur les lieux de travail.

Nos seules connaissances sont au départ du réseau.

Cette précision ne peut être obtenue par le faible nombre des actuels relevés. Cette amélioration des constats, en valeur de vérité, accorderait une meilleure proximité des usagers, des consommateurs d'eau et permettrait sans doute de limiter les compagnes de publicité incitant sans vergogne à consommer ce même breuvage conditionné en bouteille.

Notre assemblée subventionne malheureusement cette démarche.

Quelques rares communes offrent lors de leurs réunions de l'eau du robinet en pot portant le logo du Grand Lyon. Le nombre de ces exemples reste néanmoins trop restreint malgré la valeur symbolique évidente de la démarche.

M. LE PRÉSIDENT : Et c'est votre conclusion, parfait ! Le groupe GAEC : intervention retirée, parfait ! Groupe communiste : intervention retirée.

Je mets aux voix le dossier :

- pour :groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : MM. FILLOT (n° 2005-3078) et BOURGOGNE (n° 20053079 et 2005-3080).

N° 2005-3026 -déplacements et urbanisme -Boulevard périphérique nord de Lyon - Choix du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3026. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération a pour objet de retenir un exploitant pour la délégation du service public du périphérique nord de Lyon. Je vais essayer de vous présenter une synthèse mais pour être synthétique, il n'en faut pas moins présenter un certain nombre d'éléments.

Je vous rappelle le périmètre du BPNL. Qu'est-ce que c'est ? C'est un ouvrage qui fait une dizaine de kilomètres et qui s'étire entre les échangeurs de la porte du Valvert et celui de Croix-Luizet à Villeurbanne.

D'abord, quelques chiffres : environ 10 kilomètres dont 6 850 mètres de tunnel, 15 millions de passages en 2004, 43 000 véhicules par jour, 26 M€ de recettes annuelles en 2004.

Ensuite, le contexte : vous vous souvenez que nous avons décidé de renouveler le marché de service qui est jusqu'ici assuré par la société Eperly pour l'exploitation. Au début de cette année, une étude des modes d'exploitation pour tous les tunnels a été finalisée. Au début 2004, les orientations que vous aviez retenues étaient dans un premier temps :

- de conserver le périmètre actuel en conservant l'exploitation en régie directe pour le tunnel sous la Croix-Rousse, le tunnel sous Fourvière et les deux trémies qui sont à la Part-Dieu ;
- de conserver une exploitation déléguée et privée pour le périphérique nord.

A l'issue des différentes analyses, il avait été retenu de substituer au marché de prestations de services une délégation de service public sous forme de régie intéressée. En même temps, ceci s'inscrit dans une démarche globale qui vise à remettre à niveau l'ensemble de nos ouvrages, qui pour certains sont dans un état que vous savez peu conforme avec une nécessité d'exploitation moderne, et en même temps d'améliorer le niveau de compétence de nos services. Il y a une intervention nécessaire sur les infrastructures mais en même temps une intervention nécessaire sur nos capacités à gérer les différents éléments qui constituent le fonctionnement de ces ouvrages.

L'objet de cette délégation de service public est de déléguer l'exploitation de l'ouvrage, de déléguer également la réalisation d'un programme d'un gros entretien et de renouvellement et d'asseoir ceci sur un mécanisme d'intérressement financier pour le délégataire quant à ses performances sur les deux premiers points énoncés.

Les objectifs pour la Communauté urbaine sont de diminuer les charges d'exploitation, de rechercher des économies sur la mise en œuvre des travaux de GER, d'améliorer la qualité de service et d'améliorer le taux de perception des péages.

Trois critères de choix ont été énoncés : le prix des prestations, la qualité et la compétitivité du service et la définition des répartitions des responsabilités liées à l'exploitation du service et à la prise en charge des travaux de gros entretien et renouvellement,

Je vous rappelle rapidement le planning, je ne m'y arrête pas : la commission consultative de délégation de service public s'était réunie le 9 septembre et avait rendu un avis et, sur la base de cet avis, le président m'avait confié la conduite de la négociation qui s'est déroulée jusqu'à la fin du mois... -je n'ai plus la date en tête, enfin, peut importe- et cela nous amène à cette proposition ce soir.

Quatre candidats avaient été autorisés à présenter une offre : la société des Autoroutes du sud de la France, Eperly (l'actuel exploitant), Keolis et le groupement Vinci-Concessions.

Vous avez reçu un projet de délibération qui retranscrit -en tout cas, cela a été notre volonté et j'ai demandé au service de faire en sorte qu'il en soit ainsi- une présentation des offres initiales et une description de leur évolution. Nous avons essayé d'être aussi transparents et complets que possible. Vous avez également reçu sur un CD la copie de la convention ainsi que l'intégralité des annexes de celle-ci.

Sur les offres finales, le prix de la prestation constitue de la rémunération forfaitaire. Je ne veux pas revenir dans le détail mais il y a une rémunération forfaitaire qui a évolué. Vous voyez que c'est celle de Vinci qui est la moins onéreuse, en première analyse, sur la partie prix des prestations mais tout cela doit être ramené à l'analyse globale, synthétique de l'ensemble des coûts qui seront finalement supportés par la collectivité.

Sur la qualité et la compétitivité du service, c'est-à-dire le contenu qui concerne l'organisation à la fois de l'exploitation et des opérations de maintenance et d'entretien, dans les négociations, les offres d'ASF, Keolis et Vinci ont été confirmées. Elles étaient toutes pertinentes, sauf peut-être Vinci sur certains points mais je pourrais peut-être le commenter. Eperly avait substantiellement modifié son offre au cours de la négociation, en fait pour parvenir à en réduire le coût global mais ceci a abouti à une présentation incomplète sur certains points et manque globalement d'homogénéité. Vous retrouvez là maintenant la synthèse des coûts et on a un premier classement où on voit que, sur la partie qualité et compétitivité du service, c'est l'offre ASF qui est la mieux classée.

Enfin, sur la partie définition des responsabilités, on peut dire que toutes les offres étaient conformes, sauf pour ce qui est des mécanismes de dévolution des travaux pour Vinci qui, en fait, ne prévoyait pas de passer par une consultation mais simplement par une discussion avec les entreprises du groupe. ASF nous a confirmé son offre initiale et répondu à toutes les demandes avec précision. Eperly a modifié son offre initiale comme je vous l'ai indiqué mais finalement a abouti à une offre incomplète au regard du dossier de consultation des entreprises et qui prévoit aussi des délais de réalisation sur certains postes plus longs que ce nous attendions. Keolis a présenté une offre qui confirme la proposition initiale, qui reste un peu générale sur certains points et qui globalement peut être considérée comme recevable. Vinci n'a pas apporté d'éléments substantiels supplémentaires à sa proposition et ce qui posait vraiment problème avec l'offre de Vinci -on le verra sur les GER c'est l'offre qui apparaît comme incomplète et sujette à de possibles sinon évidentes demandes de renégociations ultérieures-.

Enfin, je vous ai déjà parlé de la mise en consultation et nous avons maintenant un tableau comparatif sur les résultats. C'est une présentation qui est équivalente parce qu'au cours de la discussion, pour pouvoir juger de chacune des offres de manière équitable, nous avons sorti certains éléments sur lesquels il y avait des incertitudes significatives, comme la valeur de la taxe professionnelle, de manière à ce que les offres des candidats soient comparables ; nous avons sorti cet élément qui, de toute façon, ne relève pas d'une possibilité d'initiative directe des candidats.

Donc, au bout de cette étude, l'offre apparaissant la plus avantageuse financièrement pour la collectivité est celle d'ASF à 81,689 M€.

La suivante était Vinci mais j'ai mentionné que l'offre de Vinci, dans sa valeur, devait être prise avec précaution dans la mesure où un certain nombre d'impasses avaient été faites et qu'un certain nombre de rubriques n'étaient pas renseignées sur la valeur des GER ; c'est ce qui explique la faible valeur des gros travaux et renouvellements.

Conclusion, il est proposé à la collectivité -choix que j'ai soumis au président qui l'a retenu- de retenir ASF comme délégataire sur les éléments suivants :

- un prix de prestations que l'on peut considérer comme raisonnable : 12,24 M€ ;
- une qualité de service qui constitue une bonne réponse aux attentes de la collectivité ; c'est une proposition cohérente et homogène, tout à fait conforme au dossier de consultation qui avait été soumis aux candidats ;
- une compétitivité du service qui constitue une offre que l'on peut qualifier d'avantageuse : 69,44 M€ ;
- une définition et une répartition des responsabilités claires et que l'on peut qualifier d'innovantes.

Le coût engagé par la collectivité se monte à un total de 89,53 M€.

En complément -je n'ai pas développé mais ce n'est pas le lieu et l'heure est déjà avancée-, il y a des mécanismes d'intérressement négatifs et positifs. On a pris l'exemple de l'offre d'ASF pour comparer les deux courbes et montrer comment, s'il y a variation de l'offre, il y a une variation de la rémunération du délégataire. En neutralisant les coûts -c'est la courbe horizontale-, l'axe vertical central à 0 % montre

que l'on est sur la prévision. Si nous nous déplaçons vers la gauche, cela signifie que si l'on dépasse les coûts, on voit que la rémunération de l'exploitant va diminuer ; elle diminue parce qu'il y a un partage de deux tiers-un tiers entre la collectivité et l'exploitant, ce qui veut dire que les dépassements de coûts vont être à la charge du délégataire pour un tiers et inversement, s'il y a une amélioration de la performance et une diminution des coûts, la répartition sera la même.

Il est proposé ce soir de retenir la proposition de la société des autoroutes du sud de la France.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Aglo.

M. BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons maintenant à approuver la désignation du délégataire pour la gestion du boulevard périphérique nord.

Même si je pensais que, comme pour les délégations précédentes, vous nous proposeriez le sortant, c'est ASF qui a été choisi, monsieur le président, et j'en suis tout à fait satisfait. Pour moi, l'intérêt général passe bien avant toute notion d'amour propre et, finalement, vous n'avez fait que suivre l'avis de la commission de délégation de service public que j'avais encore l'honneur de présider en septembre dernier. La seule question pourrait être de savoir si ce choix a été décidé parce que j'ai démissionné ou parce que les négociations n'ont rien changé par rapport à l'analyse d'origine. Personne ne pourra refaire le passé ni répondre à cette question.

Le dossier que vous nous avez communiqué n'est pas tout à fait complet et je souhaiterais que nous soient communiqués les rapports de négociations que vous avez menées ou que vous avez fait mener entre septembre et aujourd'hui. Votre esprit de transparence affirmé de nombreuses fois vous permettra, je pense, de répondre positivement à ma demande.

Monsieur le président, qu'il me soit également permis d'utiliser mes quelques minutes de parole pour répondre aux condamnations dont j'ai été l'objet lors de la dernière séance publique et par contumace. Monsieur le président, monsieur le responsable politique du groupe d'extrême droite, monsieur l'ancien président de la commission d'appel d'offres -même s'il n'est pas là !-, vous n'avez pas voulu comprendre mes propos. Ma démission n'a pas été comprise.

Tout d'abord, vous constaterez que c'est la première fois qu'un vice-président renonce à ses prérogatives sans y être forcé, que ce soit par son parti, que ce soit par la loi en cas de cumul de mandats ou que ce soit suite à une mise en examen. C'est peut-être pour cela que vous avez des difficultés à comprendre ma décision. Ce qui est novateur surprend, interpelle, étonne ! Vous avez cédé à la facilité, vous avez pris position comme si je vous avais mis en cause personnellement, monsieur le président, ou l'un quelconque d'entre vous, comme si je vous avais accusé de corruption. Je vous donne très volontiers acte que ce n'est pas le cas ! Et c'est dommage que vous ayez fait cette interprétation parce que, du coup, vous n'avez pas répondu aux vraies questions et je vais essayer de vous les poser une nouvelle fois en étant le plus clair possible.

Au moment de ma démission, j'ai évoqué devant la presse le problème lié à l'augmentation des travaux de voirie suite à un marché auquel nous avons renoncé à contre-courant. Que n'ai-je lu à ce propos ? Monsieur Barthélémy parle d'atteinte portée à la crédibilité de notre institution. Chers collègues, êtes-vous sourds ? Il est vrai qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ! Mais ces propos qui vous scandalisent

aujourd'hui, qui me valent presque une excommunication venant directement de Rome, je les ai déjà tenus ici même, dans cette enceinte, c'était le 26 janvier 2004 ! Alors vous dormiez, monsieur Barthélémy, ou peut-être vous étiez à la buvette... Je ne peux répondre à la question !

Monsieur le président, je vous ai bien entendu lors de la dernière séance, je n'étais pas là mais votre voix porte loin et j'ai entendu lorsque vous avez affirmé de manière théâtrale : "Non, il n'y a pas d'entente au Grand Lyon ! Non, il n'y a pas de marchés truqués ! Non, rien ne se passe dans l'opacité !". Monsieur le président, comment pouvez-vous affirmer qu'il n'y a pas d'entente ? Cela ne dépend ni de vous ni de nous. Bien sûr, les entreprises ne nous avertissent pas quand elles s'entendent derrière notre dos ! Pourtant, souvenez-vous, en été 2001, nous avions déjà été obligés de ne pas donner suite à un appel d'offres parce qu'il y avait eu des ententes manifestes entre plusieurs petites entreprises. Souvenez-vous encore de cette lettre que nous avions dû adresser à la direction de la concurrence et des prix parce que les grands groupes avaient des habitudes détestables. Je suis désolé, monsieur le président, mais il n'y a bien que vous qui croyez que tout est parfait !

Oui, bien sûr, tout ceci se fait sous l'apparence de la légalité mais la vraie concurrence, l'équité, ce sont elles qui sont en cause et, de toute façon, c'est toujours le contribuable qui paiera plus cher. D'ailleurs, monsieur le président, vous avez demandé au préfet de vous signaler tout ce qui était contraire à la légalité mais cela est déjà prévu par la loi, des lettres d'observation nous sont régulièrement adressées par les services du contrôle de la légalité de la préfecture et nos services y répondent tout aussi régulièrement. Pour savoir si nous avons bien géré par le passé, c'était plutôt à la Chambre régionale des comptes que vous auriez dû vous adresser.

Monsieur le président, les vraies questions sont : à qui profite le crime ? Qui s'enrichit quand nous payons trop cher ? Bien sûr en premier lieu à nos fournisseurs. Mais peut-on aller plus loin ? Vous entretenez des relations personnelles avec les entreprises et cela est tout à fait normal et ne présente aucun inconvénient tant qu'elles ne sont pas candidates à des marchés ou à des délégations de service public. Par contre, certaines relations peuvent expliquer des choses que je considère anormales. Par exemple, je vous ai adressé en mai, personnellement, une lettre sur la stratégie à mener sur la gestion future du palais des congrès. Je n'ai jamais eu réponse à cette lettre mais le contenu de cette lettre a été connu d'au moins un candidat à cette délégation. Est-ce normal ?

Je ne veux pas jouer les naïfs mais quand on voit une entreprise fournisseur du Grand Lyon s'intéresser soudain à une activité sportive ou au financement d'un journal politique, il y a de quoi se poser des vraies questions. C'est peut-être très positif pour nos clubs sportifs et pour la pluralité de la presse sur notre agglomération et je veux bien être le premier à le reconnaître. Mais est-ce que cela ne serait-il pas plus sain si toutes les cartes étaient mises sur la table ? C'est cela la vraie transparence, monsieur le président. Si tout était transparent, il n'y aurait pas toutes ces rumeurs qui finissent par empoisonner notre ville.

Enfin, monsieur le président -et là, je sais que tout le monde sera d'accord avec moi-, je voudrais rappeler la première raison de ma démission. Je ne servais plus à rien puisqu'il n'y avait plus que deux délégations de service public à octroyer, l'une devait être ficelée à la dernière séance du conseil en octobre 2005, la question a été retirée au dernier moment et l'autre est entérinée aujourd'hui. Or, la fin de notre mandat va jusqu'en juin 2008, et il n'y aura pas de nouveau dossier de délégation de services publics.

N'ayant pas été élu pour préparer les prochaines élections, je ne m'imaginais pas du tout rester vice-président pour un titre sur une carte de visite ou pour recevoir une indemnité de 1 463 € par mois. Ce qui me rassure, c'est que je sais que tous les vice-présidents ici présents démissionneraient sur l'heure s'ils avaient le sentiment de ne servir à rien.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le président et chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport sur la régie intéressée du boulevard périphérique nord vient à point et je ne parlerai que de ce rapport.

Il faut noter ses résultats incontestables ; le choix intervenu après négociations ne peut sembler-t-il être remis en cause et il s'agit bien là de la meilleure offre avec les meilleures garanties. A périmètre constant, l'économie pourra atteindre 1 M€ par an et il me semble bien que, sur ce rapport, c'est là l'essentiel. Cela démontre le bon fonctionnement de nos procédures de marchés publics, pour peu que l'on y applique le maximum de rigueur et de transparence en termes de calendrier et de conditions de négociations. Que les services, en l'occurrence sur ce rapport, en soient remerciés.

Monsieur le président, vous vous interrogiez lors de la dernière séance sur les capacités des élus de cette assemblée à faire face au défi des négociations de ce type de marché en termes de maîtrise des enjeux ; je pense que vous voilà rassuré avec ces résultats. Certains de nos amis pourront toujours préférer telle ou telle autre procédure et tout est discutable mais le déroulement de celle choisie ne peut être aujourd'hui contesté.

Il est donc compatible, monsieur le président, d'être vigilant sur les résultats et les procédures de marchés et de "mettre les mains dans le cambouis" quand c'est nécessaire ; c'est d'ailleurs le fondement de notre crédibilité collective. De la même façon, il n'est pas contradictoire d'avoir lutté, à juste titre, contre le péage du périphérique et contribué à ce que sa gestion soit la plus transparente et la plus efficace possible. Cela ne présage pas de la position de notre groupe sur l'avenir de telle ou telle gestion et, en conclusion, nous voterons ce rapport, tout ce rapport et rien que ce rapport sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Ce rapport portant sur le choix du délégataire et l'approbation du contrat de délégation du boulevard périphérique nord de Lyon amène les Verts à présenter quatre observations :

1° - Les Verts tiennent à rappeler qu'ils étaient défavorables à la construction du périphérique nord de Lyon, avec ou sans péage, et qu'ils le sont encore plus avec le péage.

2° - Les Verts souhaitent redire leur opposition à la réalisation du périphérique ouest. En ce sens, les tableaux présentés en annexe du rapport pourraient montrer que la Communauté urbaine devrait percevoir et bénéficier dans cette opération entre 20 et 30 M€ par an, qu'avec cette somme, en fonction du taux d'intérêt, de la longueur d'un emprunt, il est possible de rembourser un investissement de 300 à 600 M€. Nous sommes donc bien loin de l'investissement du tronçon ouest du périphérique qui doit, à ce jour, selon les estimations, représenter près de 1,5 milliard d'euros, même en partageant le solde entre deux collectivités, soit le Grand Lyon et le conseil

général du Rhône. Mais, sachant les difficultés du conseil général du Rhône, un investissement ne peut pas être porté par la seule Communauté urbaine, sauf à augmenter durablement et significativement les impôts locaux. Il serait dommage qu'après les impôts Noir et Chabert, nous inventions un nouvel impôt avec un nom d'un président.

3° - Pour le choix de la procédure, notre groupe avait émis des réserves sur l'existence d'une délégation de service public, la mise en place d'une régie intéressée pour remplacer le marché public alors existant. En particulier, le débat portait sur le mode de rémunération du délégataire qui, pour rentrer dans la définition du service public, doit comporter une part substantielle de risques ou d'indexation de la rémunération en fonction du résultat. Sur ce point, il convient de souligner que les documents produits, certes nombreux, ne justifient pas pleinement avec un exemple théorique de la part substantielle des rémunérations comme étant aléatoire ; pour surplus, une part de la rémunération à la fois sur la qualité de service et sur le taux de perception des péages repose sur les déclarations du délégataire.

Si la convention prévoit un contrôle de la communauté urbaine de Lyon, il faut bien reconnaître que ce contrôle paraît peu défini et encore moins efficace. Nous pourrons citer par exemple l'annexe de délai moyen d'intervention sur un événement du mois donné, annoncé par le délégataire et contrôlé par la collectivité délégante par tous les moyens à sa convenance (accès la main-courante, accès la GTC, contrôle in situ) et il ne devient définitif qu'après approbation ou correction par la collectivité délégante.

4° - dernier point, l'importance du contrat de délégation de service public repose sur la réalisation d'un programme pluriannuel de gros travaux et de renouvellement à la charge du délégataire. Or, la lecture de l'annexe 17 confirme les craintes de notre groupe : le programme pluriannuel est uniquement défini en termes économiques, près de 25 M€ toutes taxes comprises. Autrement dit, l'expression de la convention de service public "Il met notamment en œuvre les travaux du GER décrits à l'annexe 17" est particulièrement abusive. Il est incohérent de définir les travaux uniquement par un montant financier alors que l'on ne sait pas quels sont l'étendue et le contenu des travaux à réaliser. Avec cette somme, le délégataire pourra réaliser les travaux a minima et l'équipement public sera mal entretenu.

Pour tous ces motifs, le groupe Les Verts s'abstiendra sur ce dossier. Il est de notre devoir de préciser qu'Etienne Tête, en tant qu'administrateur de la société d'équipement de la région lyonnaise, ne participera pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le vice-président CLAISSE : Monsieur le président, chers collègues, ce dossier appelle de notre part trois observations de quatre, je réduis à trois.

La première pour rappeler d'abord notre attachement politique au mode de gestion en régie directe en ce qui concerne l'exploitation de nos voiries et ouvrages d'art. A cet égard, nous avons pris acte -comme l'a rappelé Fawzi Benarbia- du projet stratégique élaboré par la direction de la voirie du Grand Lyon. Sa mise en œuvre devrait nous permettre d'envisager, le moment venu, l'intégration d'exploitation du BPNL dans le périmètre d'activité du service des tunnels du Grand Lyon.

La deuxième observation porte sur les résultats obtenus à l'issue de cette mise en concurrence. Je tiens tout d'abord à noter que cette concurrence a bel et bien eu lieu et qu'elle nous a permis d'engager une négociation tout à fait efficace. Vous nous proposez, monsieur le président, le candidat ayant fait la meilleure offre du point de vue financier, un gain pour la collectivité de 6 à 8 M€ environ par rapport aux autres candidats, un montant d'économie équivalent par rapport à l'exploitation actuelle du BPNL, donc une efficacité financière pour la collectivité. Nous nous présentez la meilleure offre du point de vue de la qualité de service. Enfin, nous nous présentons une offre qui comporte les garanties techniques et juridiques nécessaires.

J'en arrive, pour terminer, à ma troisième observation, afin de souligner la qualité des résultats que nous avons obtenus sur l'ensemble de nos délégations de service public au cours de ce mandat. Ces dernières semaines, en effet, certains commentateurs politiques ont voulu jeter la suspicion sur notre institution en laissant penser que les initiales DSP signifieraient dorénavant "les dés sont pipés !". Je voudrais leur dire très fermement qu'ils se trompent soit d'époque, soit de collectivité et alimentent parfois malgré eux des relents populistes qui fragilisent notre démocratie.

En effet, nous n'avons eu de cesse depuis le début de ce mandat de progresser dans la voie de la transparence et d'un contrôle renforcé de nos délégations de service public, et ce à commencer par les contrats de délégation les plus discutables dont nous avons hérité -je pense ici notamment au dossier de l'eau potable et au dossier du chauffage urbain-, et nous avons fait de considérables progrès sur la base de quatre principes forts que je tiens à rappeler.

Le premier principe, celui de transparence, principe dont on se rappellera qu'il avait cruellement fait défaut lors de l'élaboration du dossier Noir du périphérique nord de notre agglomération :

- transparence vis-à-vis des usagers par la création de la commission consultative des services publics locaux,
- transparence des comptes de nos délégataires par l'exigence qui leur a été faite de se doter de sociétés dédiées,
- transparence vis-à-vis des élus par le respect du pluralisme politique dans nos commissions de délégation de service public et dans les commissions d'appel d'offres.

Le deuxième principe, celui de la mise en concurrence, principe qui avait également fait défaut lors de l'affaire TEO et qui lui avait valu l'annulation du contrat de concession par le Conseil d'Etat. A chaque remise en concurrence d'une délégation de service public au cours de ce mandat, comme à chaque création de service public, nous avons obtenu des offres de concurrents de grande qualité qui ont permis à notre collectivité de négocier au mieux de ses intérêts et au mieux des intérêts de nos concitoyens.

Le troisième principe, celui de la performance par la recherche du meilleur ratio qualité-prix, qui s'est traduit par des économies substantielles pour la collectivité, des baisses de tarif pour les usagers et une amélioration de la qualité de service.

Enfin, dernier principe, celui du contrôle qui vaudrait d'ailleurs, monsieur Bertrand, que vous ayez pu poursuivre votre vice-présidence car le vice-président n'est pas uniquement là pour négocier de nouvelles délégations mais aussi pour contrôler les délégations existantes et, sur ce principe de contrôle, il s'est traduit par une augmentation significative

des moyens dédiés au contrôle de nos DSP au cours de ce mandat et une exigence, chaque année, renforcée en matière de comptes-rendus techniques et financiers de nos délégations de service public.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le président, notre groupe approuvera cette délibération et tient à vous faire part de sa fierté de participer à vos côtés à cette politique volontariste, de transparence, de mise en concurrence, de performance et de contrôle renforcé de nos délégations de service public.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UPC.

Mme DECIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, ce dossier de délégation de service public concernant le périphérique nord ne doit pas alimenter la rumeur publique sur les marchés du Grand Lyon et je ne ferai pas cas ce soir des allégations du président de la DSP. Aussi, sur certains points, qui me paraissent peu clairs, je vous remercie d'apporter les réponses les plus précises.

La première question que je me pose est celle de la différence de procédure qui existe entre les services de la ville de Lyon et ceux de la Communauté urbaine.

Lors du conseil municipal de septembre à la ville de Lyon, mon collègue Amaury Nardone avait interrogé l'exécutif pour connaître les raisons qui avaient conduit à l'éviction du candidat le plus sérieux dans la procédure de délégation de service public de la fourrière. L'adjoint chargé des marchés et travaux avait répondu : "En matière de marchés publics, depuis une réforme, lorsque des pièces administratives sont manquantes, nous avons la possibilité de demander le complément des pièces. En revanche, en délégation de service public, et le juge administratif s'est déjà prononcé, il est strictement interdit aux collectivités locales de demander les pièces complémentaires".

Monsieur le président, j'ai une seule question à vous poser : pourquoi avez-vous retenu pour la négociation le dossier Vinci qui était incomplet ? Je vous remercie donc, monsieur le président, de lever tout doute quant à la régularité de cette délégation. Face à ce manque de clarté, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UMP.

Mme FRIEH : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons pris connaissance de l'analyse des négociations qui ont suivi les offres déposées par les quatre candidats à la reprise de la gestion du périphérique nord dans le cadre d'un service délégué pour huit ans.

Cette analyse nous a déjà été présentée en commission déplacements et urbanisme par monsieur Benarbia qui nous a démontré que l'offre la mieux-disante était celle des Autoroutes du sud de la France (ASF). Le choix de ce délégataire nous convient parfaitement car il répond aux critères énoncés par notre collectivité tant au niveau du prix des prestations avec la meilleure proposition financière que sur la compétitivité du service.

Toutefois, nous nous interrogeons sur la poursuite des négociations avec un des candidats -comme vient de le dire l'orateur précédent-, Vinci-Concessions, qui ne paraissait pas conforme dès le début de la procédure. De plus, le climat qui a entouré ces négociations avec les observations de votre vice-président chargé de cette délégation suivies de sa démission ainsi que les différentes rumeurs qui tournent autour de ce dossier contribuent à ne pas rendre très transparente cette négociation.

Dans le doute et dans le contexte dans lequel s'est déroulée cette procédure et bien que le choix du délégué nous paraisse justifié, le groupe UMP s'abstiendra sur ce dossier.

Je précise que monsieur Imbert, en tant qu'administrateur de la SERL dont l'Aderly est une filiale, ne participera pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le président, mes chers collègues, ce rapport est pour nous l'occasion de faire le point sur notre philosophie en matière de marchés publics en partant de notre charte de l'achat ou de la commande publique que vous avez signée, monsieur le président, et qui décrit en quelques lignes nos objectifs dans ce domaine.

Je me contenterai d'en tirer les principes qui sont les plus importants -et qui ont déjà été largement évoqués, notamment par notre collègue Gérard Claisse- puisqu'il s'agit d'un premier principe qui est celui de la transparence. La loi l'exige et la présence au sein des commissions de représentants de toute l'assemblée la rend automatique. La transparence ne veut pas dire que tous les débats de la CPAO doivent figurer dans les journaux avant même l'attribution des marchés. La transparence signifie que les raisons des choix sont parfaitement avouables et peuvent être rendues publiques en temps utile.

Avec ce dossier, c'est ce que nous faisons ce soir au moment de choisir le délégué. Je dois dire qu'à cet égard, il faut déjà reprendre le rapport qui nous est présenté, un rapport très documenté, un rapport de sept pages avec quelque chose comme vingt-quatre annexes, autant d'éléments qui sont à la disposition des uns et des autres et qui contribuent à cette transparence.

Il y a un deuxième principe, c'est celui de l'ouverture à la concurrence. Il n'y a pas de marché réservé, il n'y a pas de marché captif. J'en veux pour exemple le marché des abribus que nous avons passé avec la société Decaux : de façon à mettre tous les compétiteurs sur un pied d'égalité, il avait été spécifié que l'ensemble des abribus devait être renouvelé. Il est certain que Decaux aurait pu faire des conditions économiques plus avantageuses au Grand Lyon s'il n'avait pas eu cette obligation de sacrifier le parc d'abribus qu'il avait lui-même installé mais, à contrario, cela revenait à rompre l'égalité entre les concurrents en donnant une prime substantielle au sortant.

Chaque fois que nous en avons l'occasion, nous faisons passer le message qu'il n'existe pas de situation acquise. C'est vital pour notre Communauté car, si les acteurs du marché cessent de présenter des offres, la concurrence disparaît de fait et cela bien sûr à notre détriment. C'est ce qui s'est produit sur le marché de la gestion du palais des congrès et de la salle 3000 : un seul compétiteur a répondu de manière adaptée, le précédent délégué, filiale de GL Events ; nous n'avons pas hésité à relancer l'appel d'offres pour que la concurrence joue son rôle.

Le troisième principe que je retiendrais, c'est celui de la performance. Les appels d'offres sont de plus en plus complexes avec des critères multiples. Il importe de bien hiérarchiser ses priorités, c'est-à-dire de savoir très exactement ce que nous voulons pour choisir l'offre la plus performante : il y a des critères de qualité, de prix, des critères techniques. A nos services et aux commissions de comparer ce qui peut l'être et d'avoir le meilleur rapport qualité/prix avec l'efficacité et la durabilité.

Dans le cas de figure du périphérique nord, le choix est assez simple puisque la comparaison donne un net avantage à l'offre d'ASF. Cela a été déjà démontré à plusieurs reprises, cela

était le cas lors de la présentation de l'offre à la commission consultative de délégation de service public en septembre dernier ; cette supériorité de l'offre d'ASF sur ces concurrents n'a pas été modifiée au terme de la négociation menée par notre collègue Benarbia. Penser que, contre l'évidence des chiffres, le choix aurait pu se porter sur un autre candidat me laisse perplexe.

Monsieur le président, je crois qu'en matière de gestion des affaires publiques, vous nous avez apporté en très peu de temps une avancée substantielle par rapport à ce qui se passait antérieurement et, compte tenu de l'impact qu'a pu avoir une simple rumeur, je crois qu'il faut que nous en tirions la motivation pour aller toujours plus loin en matière de transparence dans la gestion des affaires publiques.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Flaconnèche. Monsieur Tête.

M. TÊTE : Simplement pour un petit rappel au règlement : monsieur le président, est-ce que tous les groupes politiques -je sais que vous avez une amitié particulière pour le groupe PS- sont gérés à la même enseigne ? Nous avons reçu une lettre venant de l'un de vos vice-présidents rappelant que les membres de la SERL ne pouvaient pas participer à ce débat quand bien même ce n'était d'ailleurs pas Eperly qui était désigné, donc vision très draconienne et le représentant du parti socialiste siège à la SERL -j'ai beaucoup d'estime pour lui puisque nous travaillons avec beaucoup de sympathie à la SERL- mais j'aurais souhaité que la même règle s'applique à toutes les formations politiques.

M. LE PRÉSIDENT : Si vous voulez parler sur le dossier, vous pouvez. Je pense que monsieur Flaconnèche s'abstiendra de voter sur le dossier.

Je voudrais simplement rajouter une chose, je ne veux pas entretenir la polémique.

Premièrement, si un des membres de l'assemblée a une présomption d'entente, de trucage des marchés, que ce soit de la part de fonctionnaires, que ce soit de la part d'élus de cette assemblée, je lui demande de porter immédiatement plainte auprès du Procureur de la République. S'il ne le fait pas, alors qu'il se taise ! Parce que l'on ne peut pas alimenter la rumeur et que c'est le suicide de la vie politique démocratique si l'on peut avancer n'importe quoi sans apporter jamais l'once d'une preuve. Qu'on mette sur la place publique, qu'on dénonce auprès du Procureur, qu'on demande une enquête sur tel ou tel dossier de la Communauté urbaine, de la ville de Lyon, de l'ensemble des sociétés que l'on souhaite mais qu'on cesse !

Deuxième point -je le dis par rapport à la presse, je veux bien qu'il y ait la transparence totale, que la transparence soit parfaite, que l'on sache aussi qui finance la presse, monsieur Bertrand, puisque vous l'avez souligné et que l'on sache qui finance quel organe de presse, que l'on mette également tout sur la table de manière à ce que l'on voie peut-être que les jeux sont un peu plus subtils que l'on voudrait bien le dire dans les assemblées !

Il m'arrive, figurez-vous, de travailler avec des grands patrons lyonnais qui sont aussi de grands mécènes de journaux lyonnais et, au moment où ils viennent me voir pour réaliser telle ou telle opération, ils ne viennent pas me dire : "Monsieur Collomb, est-ce que c'est déontologiquement correct de pouvoir discuter avec vous et, en même temps, d'avoir des relations comme vous dites conviviales ?". Si on veut que je précise les noms, les dates, les lieux où je rencontre les uns et les autres, je suis prêt à tout mettre sur la table parce que tout est transparent ici !

Alors, ensuite, il ne faudrait tout de même pas pousser l'impudence -je le répète et je le dis une dernière fois fermement à ceux qui ont été condamnés par la justice pour leur gestion de la ville de Lyon ou du Grand Lyon et qu'ils se fassent maintenant les commentateurs des décisions concernant les marchés publics et en particulier lorsque, pour les problèmes de contournement de Lyon, franchement, on vient me donner un certain nombre de conseils alors que l'on a été condamné pour ce genre de choses, franchement, je trouve que l'on "pousse le bouchon un peu loin"!

Or, je ne permettrai pas -et je sais que cela peut arranger- que la prochaine campagne municipale se fasse dans les poubelles. Si effectivement on a des choses à dire, qu'on le dise clairement et qu'on porte plainte auprès du Procureur de la République. Sinon, qu'on se taise !

Donc je vais mettre aux voix ce dossier :

- pour :groupes Socialiste et apparentés -Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel -Le Grand Lyon d'abord -M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Les Verts - Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

Adopté, MM. Abadie, Da Passano, Imbert, Tête, Rivalta n'ayant pas pris part au vote (articles 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2005-3029 -déplacements et urbanisme -Feyzin - Gare des Razes -Aménagement des accès et des abords -Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flacconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3029. Monsieur Flacconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Pour ce dossier, avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Union pour la Communauté.

Mme BARGOIN : Retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc le rapport aux voix :

- pour :groupes Socialiste et apparentés -Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne -Les Verts - Radical -Union pour un mouvement populaire -Synergies -UDF et apparentés - Union pour la Communauté -Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-3031 -déplacements et urbanisme -Lyon 5° - Quartier Saint Georges - Place Benoît Crépu - Rénovation d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Pesson était tout à fait favorable comme la commission le lui a demandé. J'ai une minute pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Oui, on retire notre parole.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies

M. le vice-président ABADIE : Monsieur le président, vous ne serez pas étonné que l'on intervienne encore sur ce dossier. Tout simplement, on rappellera que le feuilleton Saint Georges se poursuivant avec l'aménagement de la place en surface du parking qui s'achève enfin, nous voulons réagir à propos de ce nouveau surcoût que nous considérons encore une fois comme parfaitement injustifié. Et, à l'instar de nos interventions antérieures et j'espère que ce sera la dernière, nous voterons contre ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai demandé également que ce soit la dernière !

Je mets le dossier aux voix :

- pour :groupes Socialiste et apparentés -Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - UDF et apparentés - Union pour la Communauté -Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : groupe Synergies,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de Mme PESSION absente momentanément.

N° 2005-3039 - déplacements et urbanisme - Gens du voyage -Gestion des aires d'accueil -Délégation générale au développement urbain -Direction des politiques d'agglomération -Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3039. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Concernant la gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage, en attendant la création du syndicat mixte, il s'agit de voter une convention avec l'Etat et d'autoriser une régie pour la gestion de ces aires. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Quelques mots, monsieur le président, pour dire que la délibération qui nous est présentée ce soir est la première déclinaison concrète du transfert de compétence que nous avons voté en juillet. Elle définit en toute transparence et de façon homogène pour l'ensemble de notre territoire les règles de gestion de ces aires et les redevances demandées aux occupants. En plus de ce qu'a souligné le vice-président, nous approuvons donc totalement ce dossier, même si nous restons un peu inquiets sur le volet qui reste de compétence des communes, à savoir la nécessité de fournir un terrain dans les délais prévus par la loi. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-3058 -finances et institutions - Exercice 2005 - Décisions modificatives - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3058. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : La décision modificative ne sera pas présentée dans son intégralité. Je rappellerai simplement que la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, simplement pour vous informer que notre groupe s'abstiendra sur cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2005-3060 -finances et institutions - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf déléguée à la société Blue Green - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3060. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, si je vous présente ce rapport, c'est au sujet d'un complexe de golf qui n'est peut-être pas tout à fait dans le cadre des compétences de la Communauté urbaine. Il s'agit d'une disposition qui a été prise pour préserver des espaces naturels.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande de temps de parole du groupe Les Verts. C'est normal, c'est le Blue Green !

M. TÊTE : Monsieur le président, là aussi, je ne souhaite pas vous faire monter l'adrénaline en empêchant les gens d'aller faire du golf, même si les questions d'environnement sur le golf sont très importantes, mais simplement pour éveiller votre attention sur la qualité des comptes qui sont présentés et les justifications, sachant que, si nous sommes attentifs, c'est que nous avons réapprovisionné financièrement cette opération dans les mandats passés et que nous ne voudrions pas nous retrouver dans la même situation pour cette délégation de service public, surtout pour une activité plutôt bourgeoise (*rumeurs dans les rangs*). Si ! plutôt bourgeoise car je ne crois pas que les jeunes de Vaulx en Velin vous dérangent beaucoup sur le golf.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur les problèmes comptables présentés par le green à Chassieu.

La phrase de notre rapport est : "Les résultats 2004 présentent cependant un solde négatif de 422 k€. Ce solde provient notamment de l'imputation désormais systématique des frais de structures équivalent à 12 % du chiffre d'affaires mais surtout d'une réévaluation de la valeur nette comptable des immobilisations". Alors si on arrive à m'expliquer, vous qui êtes très attentifs ce soir, comment une réévaluation nette comptable de l'actif aboutit à du déficit, c'est tout de même une drôle de curiosité ! C'est que, a priori, c'est une dévaluation de l'actif net comptable ; et encore faudrait-il avoir les justificatifs !

A cela s'ajoute que si on prend le bilan et le passif, le passif cumulé de cette opération est de 1,704 M€ car nous sommes dans des passifs successifs. Et comme les comptes de Blue Green de Chassieu ne sont pas transparents, puisqu'il y a vingt golfs pour la société Blue Green, il n'apparaît jamais le capital social et les déficits des autres. On ne sait même pas si cette opération est fiable sur le plan économique et nous n'avons pas passé les deux années de déficit excessif.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons et je crois qu'il faudra se pencher sur les comptes. C'est certes une toute petite opération par rapport à l'ensemble de nos délégations de service public Ô combien plus importantes ! mais nous ne souhaitons pas qu'à un moment ou à un autre notre collectivité remette de l'argent dans cette opération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

M. LE PRÉSIDENT : La séance est levée.

(*La séance est levée à 23 heures 35*).